



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 153 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 11 mars 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mars 2002

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

● (1100)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des crédits:

Que cette Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre en place une politique de sécurité nationale en vue de régler les nombreux problèmes de sécurité, notamment celui des points d'entrée et des frontières du Canada, et qu'elle le presse de réaffirmer la pertinence du Parlement vis-à-vis de ces problèmes et d'autres relevant de la politique publique.

[Français]

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough, fera l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

* * *

● (1105)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais faire une précision concernant la motion de l'opposition prévue pour demain. La motion ne peut et ne doit pas faire l'objet d'un vote. Ses possibilités de présenter une motion devant être mise aux voix ont déjà été utilisées.

Le Président: Je prendrai la question en délibéré et je l'examinerai très attentivement. Si la présidence a fait erreur, nous rectifierons cela plus tard aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR L'OBSERVATION DE DEUX MINUTES DE SILENCE LE JOUR DU SOUVENIR

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne) propose: Que le Projet de loi C-297, Loi visant à promouvoir l'observation de deux minutes de silence le jour du Souvenir, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que j'ai le privilège de soumettre ce projet de loi à l'attention de la Chambre. Je suis

désolé qu'il n'ait pas été choisi pour faire l'objet d'un vote parce qu'il a recueilli plus de signatures d'appui que tout autre projet de loi d'initiative ministérielle ou parlementaire déposé depuis le début de la présente législature.

J'ai déposé en décembre dernier des pétitions comprenant quelque 65 000 signatures en faveur du projet de loi C-297, qui a déjà reçu l'appui de presque toutes les plus grandes organisations d'anciens combattants au pays, y compris la Légion royale canadienne.

Le projet de loi exhorte les Canadiens à respecter les deux minutes de silence habituelles à 11 heures le 11 novembre, en hommage à nos anciens combattants.

Bon nombre de Canadiens pourraient avancer que puisque c'est déjà la coutume de le faire, il n'est pas nécessaire d'adopter une loi pour officialiser les choses. Je dirai toutefois que c'est à la demande d'organismes comme la Légion royale canadienne que j'ai déposé ce projet de loi.

Au cours des dernières décennies, il y a eu une importante diminution au chapitre des hommages rappelant les sacrifices de nos anciens combattants morts à la guerre et une croissance inquiétante de notre ignorance face à notre histoire militaire si importante pour notre identité nationale.

C'est en prenant connaissance des résultats des sondages d'opinion publique menés par une excellente nouvelle organisation dévouée à la promotion du souvenir de notre histoire canadienne, l'Institut du Dominion, que j'ai eu l'idée de déposer ce projet de loi. En 1998, l'Institut a mené un sondage qui a démontré, à notre grande surprise, que 65 p. 100 des Canadiens ne savaient pas à quoi correspondait le jour J et que seulement 11 p. 100 des répondants étaient en mesure de nommer deux pays contre lesquels le Canada s'est battu au cours de la Première Guerre mondiale. On parle ici de jeunes de 18 à 24 ans, des Canadiens qui devaient avoir terminé leurs études secondaires et même pour certains d'entre eux des études universitaires. Soixante-neuf pour cent des jeunes Canadiens ignoraient que la crête de Vimy avait été le théâtre d'une importante victoire du Canada et 67 p. 100 d'entre eux ne savaient pas que la date du 11 novembre marquait la fin de la Grande Guerre.

Selon de plus récents sondages effectués par la même organisation auprès de la population en général, 38 p. 100 des Canadiens seulement peuvent indiquer que la guerre de 1812 est celle où les États-Unis ont fait une incursion militaire au Canada et 47 p. 100 seulement peuvent dire exactement ce qui s'est passé le jour J en 1944. C'est donc dire que 53 p. 100 des Canadiens en général sont incapables de décrire ce qui est sans doute le jour le plus important de la guerre la plus importante de toute l'histoire moderne et ignorent le rôle qu'a joué le Canada à cette occasion.

Le fait qu'on accorde de moins en moins d'importance à ce moment de commémoration témoigne de cette ignorance croissante de l'histoire et des sacrifices que nous avons consentis.

Initiatives parlementaires

La coutume des deux minutes de silence du Jour de l'armistice est née en Afrique du Sud, après la Première Guerre mondiale, lorsque les citoyens cherchaient un moyen de rendre hommage aux plusieurs milliers de Sud-Africains morts à la guerre pour l'Empire britannique. On avait proposé d'interrompre tout commerce, travail ou activité pendant deux minutes à 11 heures, au moment de l'armistice le jour du Souvenir.

Cette coutume s'est rapidement répandue dans tout l'Empire, le Commonwealth et le Canada où, dans les années 1920 et 1930, toute la nation cessait ses activités pendant deux minutes. En parlant à ceux qui se souviennent de l'époque ou en lisant l'histoire, on apprend que les sifflets des usines se faisaient entendre et que les travailleurs faisaient une pause de deux minutes. Les radiodiffuseurs émettaient du silence radiophonique pendant deux minutes. Dans les espaces publics, tout était calme et silencieux pendant ce temps. Telle était la coutume et elle a été très largement respectée jusqu'au deux ou trois dernières décennies.

● (1110)

Même si de nombreux Canadiens se rassemblent autour de monuments commémoratifs le 11 novembre pour observer quelques minutes de silence, il reste que des millions d'autres continuent simplement à vaquer à leurs activités quotidiennes sans marquer de pause.

Grâce à ce projet de loi, nous voulons, au nom du Parlement, rappeler aux Canadiens qu'il s'agit d'un moment sacré et que nous devons tous observer quelques minutes de silence. L'idée n'est pas nouvelle. Le projet de loi s'inspire de mesures législatives similaires qui ont été adoptées par le Parlement de la Grande-Bretagne il y a quelques années et par l'assemblée législative ontarienne en 1996.

Rien n'est plus important pour les Canadiens que de reconnaître le sacrifice consenti par nos soldats morts aux champs de bataille. C'est plus important que jamais. Pour la première fois depuis la guerre de Corée, des soldats canadiens se trouvent sur la ligne de front, en territoire hostile. Cela donne à la nouvelle génération l'occasion de découvrir les risques que des centaines de milliers de Canadiens ont courus pour défendre leur pays au cours du dernier siècle.

Plus de 300 000 Canadiens ont servi pendant la Première Guerre mondiale et 65 000 d'entre eux ne sont pas rentrés au pays. Chaque petite localité du Canada a érigé, au centre de son territoire, un monument à la mémoire des jeunes hommes qui ont quitté leur patrie entre 1914 et 1918 et sont morts pour leur pays. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, un million de Canadiens ont participé d'une façon ou d'une autre au conflit et environ 50 000 d'entre eux ont perdu la vie dans cette guerre contre la tyrannie.

On parle de 65 000, 50 000, 117 000 Canadiens tombés au champ d'honneur au siècle dernier; ces chiffres sont si incroyables qu'on a du mal à imaginer toute la douleur qu'ils incarnent. Chacun de ces soldats était un fils, un père, un frère, un mari perdu à jamais et que pleurent encore des centaines de milliers de familles canadiennes. Certains de ces Canadiens sont morts dans la froidure de l'Atlantique Nord, après avoir été attaqués par les sous-marins allemands, dans l'horreur inimaginable des tranchées de la Première Guerre mondiale, ou dans les appareils de l'aviation canadienne qui survolaient l'Europe pendant la bataille d'Angleterre. C'est souvent dans l'horreur que des milliers de Canadiens ont fait le sacrifice ultime pour leur pays.

Cet édifice constitue, en quelque sorte, un monument à leur sacrifice. Au cœur de la tour de la Paix se trouve la chapelle du souvenir où, il y a un instant à peine, a eu lieu la cérémonie du changement du livre du souvenir. Ce sont là les symboles de notre pays, parce que notre pays est vraiment entré dans le concert des

nations durant la Première Guerre mondiale. La tour de la Paix a été érigée pour commémorer ceux qui ont donné leur vie au cours de ce conflit.

Il est encourageant de voir ce timide renouvellement des symboles de notre sacrifice national comme la création de la tombe du soldat inconnu au monument aux morts il y a deux ans. Néanmoins, en tant que nation, nous sommes en train de perdre notre mémoire collective de ces événements les plus importants de notre histoire.

J'invite tous les députés à se joindre à moi, à la Légion royale canadienne et à tous les anciens combattants pour tout faire pour ancrer pour de bon dans la mémoire collective le sacrifice suprême consenti par les nôtres à la guerre.

Aucun symbole ne peut à lui seul accomplir une telle chose. Toutefois, je propose qu'à 11 heures le jour du Souvenir, tous les Canadiens, y compris sur les routes, à la radio et à la télévision, et au travail, s'arrêtent, gardent deux minutes de silence et réfléchissent.

● (1115)

L'an dernier, au cours de la cérémonie qui se déroulait au cénotaphe de la section locale de la légion, à 11 heures, un train est passé juste au moment où les anciens combattants et leurs se recueillaient en silence. Si le projet de loi C-297 était adopté, nous inviterions les autorités des transports à ne pas nous insulter de la sorte, mais à respecter ce moment de silence en interrompant le service pendant quelques minutes, à 11 heures.

Les députés peuvent-ils imaginer l'importance que ce symbole pourrait revêtir? Ce serait une invitation lancée à chacun de nous à réfléchir aux 117 000 des nôtres qui sont morts à la guerre et aux 1,4 million de Canadiens qui ont servi pendant des guerres au cours du siècle dernier. Ils n'ont pas consenti ces sacrifices uniquement pour eux-mêmes et leurs familles, à leur époque, mais aussi pour les générations à venir, dont nous.

Je suis né en 1968. Je suis d'une génération qui n'a pas le moindre souvenir de ces événements. C'est justement pourquoi la nouvelle génération de Canadiens doit jouer un rôle de premier plan pour promouvoir le renouvellement de ces rituels du souvenir. Voilà le sens du projet de loi.

Je rappelle à la Chambre encore une fois que, plus que tout autre projet de loi, celui qui nous concerne aujourd'hui a obtenu un très fort soutien, évalué au nombre des signatures que portaient les pétitions présentées à son sujet. J'avoue être déconcerté par le processus permettant de reconnaître qu'un projet de loi d'initiative parlementaire peut ou ne peut pas faire l'objet d'un vote, alors que 65 000 Canadiens y ont souscrit en signant des pétitions à cet effet, lesquelles pétitions ont été déposées au Parlement. Le comité chargé de désigner les projets de loi la pouvant faire l'objet d'un vote a décidé, dans sa grande sagesse, que ces 65 000 Canadiens et toutes les principales associations représentant les anciens combattants au Canada se sont trompés. À mon humble avis, ce système est bancal.

Je souhaite que nous trouvions un moyen de mettre ce projet de loi aux voix. Il ne devrait pas susciter la controverse. Je félicite le ministre des Anciens combattants d'avoir coopéré avec la Légion royale canadienne pour promouvoir les deux minutes de silence préconisées dans le projet de loi. Je ne vois pas pourquoi la Chambre ne pourrait consentir à cette proposition, pour lui donner un caractère officiel, à l'instar des Parlements de la Grande-Bretagne et de l'Ontario.

Un de mes amis, un écrivain originaire de l'ouest du Canada, Ted Fife, a écrit en 1995 un article où l'on peut lire ceci:

Initiatives parlementaires

Nous ne sommes pas partisans de l'activisme politique. Nous ne cherchons pas à repousser nos frontières, ni à imposer notre point de vue à ceux qui vivent au-delà de ces frontières. Mais, lorsque nos ennemis cherchent à changer notre mode de vie et à empiéter sur nos libertés pour nous asservir, nous nous défendons avec vigueur et habileté, infligeant des blessures à nos adversaires et gravant notre nom dans tous les champs de bataille du monde.

Nous avons parlé de la présence du Canada dans la communauté internationale. Il n'est pas de présence plus poignante, plus durable que celle des dizaines de milliers de Canadiens enterrés dans les cimetières de 79 pays.

Avant de venir à la Chambre pour parler de ce projet de loi, je suis passé par la chapelle du Souvenir. J'encourage tous les députés à en faire autant. Sur le plan symbolique, ce lieu est l'un des plus importants au Canada. On y retrouve gravé dans le granit ces versets du psaume 139, dont je souhaite donner lecture en souvenir des disparus.

Si j'escalade les cieux, tu es là, qu'au shéol je me couche, te voici.
Je prends les ailes de l'aurore, je me loge au plus loin de la mer;
même là, ta main me conduit, ta droite me saisit.

• (1120)

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-297, Loi visant à promouvoir l'observation de deux minutes de silence le jour du Souvenir.

Je félicite le député de Calgary-Sud-Est pour ses efforts en vue de garder vivant le souvenir du service que nos anciens combattants ont rendu au pays et du sacrifice qu'ils ont consenti. Comme le député l'a mentionné, il avait présenté un projet de loi identique en 1998. Il avait alors gagné l'appui général en faveur de l'observation de deux minutes de silence.

Puisque nous en acceptons tous le principe, ce débat nous donne l'occasion de voir quelle serait la meilleure façon d'honorer plus de 1,4 million de Canadiens qui ont servi volontairement dans nos forces armées et plus de 116 000 qui ont sacrifié leur vie pour défendre nos valeurs de paix et de liberté.

Bien sûr, nos anciens combattants qui ont fait la guerre sont âgés. Tous ceux qui ont participé à la Première Guerre mondiale doivent être centenaires. Un jour, qui ne tardera sûrement pas, les derniers anciens combattants de la grande guerre seront décédés et nous aurons perdu pour toujours les témoins directs de cette terrible époque. Les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont maintenant plus de 80 ans. Ils livrent aujourd'hui les batailles du vieillissement. Il y a 50 ans, les combats nous ont amenés sur la péninsule coréenne.

Nous rendons également hommage à nos Casques bleus qui ont participé et qui continuent de participer à des missions sur pratiquement tous les continents. Par le biais de leurs expériences et de leurs souvenirs, nos anciens combattants nous rappellent le véritable coût de la guerre et le prix de la paix qu'on tient souvent pour acquise. En retour, le 11 novembre, ils nous demandent simplement de prendre le temps de nous souvenir. Ils passent le flambeau du souvenir aux générations plus jeunes. Les Canadiens relèvent ce défi.

Les terribles événements du 11 septembre nous ont permis à tous de vraiment apprécier ce qui était en jeu lorsque nos anciens combattants sont allés se battre à l'étranger. Du fait que les Forces canadiennes participent de nos jours à la guerre contre le terrorisme, les cérémonies de l'année dernière marquant le jour du Souvenir étaient encore plus émouvantes.

Le gouvernement du Canada entend continuer à commémorer les actions héroïques de tous nos anciens combattants, des membres des Forces canadiennes et des Casques bleus. Le fait de nous souvenir nous rassemble en tant que Canadiens unis dans un sentiment de fierté, un sentiment d'appartenance et un engagement continu à l'égard de valeurs communes. Nous devons consacrer notre énergie, notre esprit d'initiative et notre temps à cette noble cause. Nous devons soutenir l'intérêt croissant et bien accueillir les bonnes idées.

Nos anciens combattants, ainsi que les familles de nos militaires servant à l'étranger, ont dû être réconfortés par l'appui extraordinaire de tant de milliers de Canadiens qui ont participé aux cérémonies de l'année dernière du jour du Souvenir. Nous nous rappelons que de nombreuses filiales de la Légion royale canadienne ont manqué de coquelicots durant la Semaine des anciens combattants. Cela ne s'était jamais produit auparavant.

Comme on l'a souligné dans le cadre de débats précédents, l'idée d'observer un moment de silence est loin d'être nouvelle. Depuis l'armistice, l'observation de deux minutes de silence a fait partie à un moment ou à un autre des cérémonies du Souvenir pour de nombreux pays du Commonwealth.

Depuis le milieu des années 90, des pays du Commonwealth, y compris le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne, encouragent la reprise de cette coutume bien particulière. En 1996, les Britanniques ont donné suite à l'appel lancé par la Royal British Legion qui demandait qu'on observe deux minutes de silence à l'occasion du jour du Souvenir. En fait, la Légion royale canadienne a lancé une campagne très active en faveur de cette observation de ces deux minutes de silence. En 1999, le premier ministre a prôné l'observation de deux minutes de silence dans son message spécial à l'occasion du jour du Souvenir.

J'invite les Canadiens à observer ces deux minutes de silence. En cessant toute activité et en observant deux minutes de silence, nous contribuons de façon significative à l'hommage collectif rendu à nos anciens combattants et nous nous engageons à ne pas oublier les sacrifices que ceux-ci ont faits. Ces deux minutes fournissent par ailleurs aux générations de Canadiens qui n'ont pas connu la guerre l'occasion de s'arrêter et de réfléchir aux sacrifices de ceux et celles qui ont apporté une contribution inestimable à l'histoire militaire de notre cher Canada.

Les suggestions de mesures visant à promouvoir l'observation de deux minutes de silence méritent notre attention.

• (1125)

Surtout que ces mesures sont des plus pratiques et applicables. Il n'est pas très compliqué de planifier une pause à l'occasion des services du jour du Souvenir. Toutefois, bien que nous souhaitions l'observation de deux minutes de silence, il importe de garder en tête certaines préoccupations d'ordre pratique. En effet, alors qu'une pause de deux minutes dans nos écoles et nos églises est pensable, la participation à une telle pause pourrait s'avérer impossible pour les personnes au volant et nombre de travailleurs des transports, des soins de santé et d'autres secteurs essentiels.

Initiatives parlementaires

Certains ont proposé que les Canadiens fassent simultanément une pause de deux minutes. Or, notre pays a cinq fuseaux horaires. C'est en pensant à cela que la Légion royale canadienne a lancé le projet d'une vague de silence de deux minutes. La vague, qui commence à Terre-Neuve et au Labrador, se répète à la même heure en fonction du fuseau horaire des autres provinces de ce grand pays. Nous devrions adopter cette façon de faire.

Comme je l'ai mentionné, la Légion et le ministère des Anciens combattants font déjà activement la promotion de la pause de deux minutes dans le cadre de leurs activités de la Semaine nationale des anciens combattants. Je ne suis pas certain que nous ayons besoin d'un projet de loi pour faire ce que nous pouvons faire de toute façon sans que ce soit sanctionné par une loi. J'espère que tous les députés qui appuient cette mesure mettront beaucoup d'énergie à promouvoir les deux minutes de silence dans leurs circonscriptions et encourageront leurs districts scolaires, leurs entreprises, leurs syndicats et leurs conseils municipaux et professionnels à participer à cette initiative. Rien n'empêche chacun d'entre nous de favoriser cette pratique. Pas besoin d'une loi du Parlement pour encourager les gens à prendre un moment pour manifester leur respect à l'égard de nos anciens combattants.

Comme point de départ, nous pourrions tous promouvoir cette cause en proposant l'idée de deux minutes de silence dans nos bulletins de circonscription en septembre ou en octobre. Cela pourrait aider à lancer l'initiative au niveau local. Nous pourrions encourager nos électeurs à promouvoir l'idée dans leurs lieux de travail, de loisirs et de prière.

À titre de députés, nous devrions tous travailler avec la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens combattants et leurs nombreux partenaires pour encourager les Canadiens à participer aux activités entourant le jour du Souvenir, y compris l'observation de deux minutes de silence. J'appuie fortement l'idée maîtresse du projet de loi C-297, qui est l'observation de deux minutes de silence, mais je ne crois pas que nous ayons besoin d'une mesure législative pour mettre cela en pratique.

• (1130)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, à mon tour, je suis très heureux de m'exprimer au sujet du projet de loi de mon collègue de Calgary-Sud-Est, que je veux d'ailleurs féliciter parce qu'il me semble très important qu'au moins une fois par année, on tente ensemble de faire une pause afin de réfléchir au grand sacrifice qui a été fait.

Personnellement, je ne veux pas m'immiscer dans des débats concernant l'heure avancée ou non, selon qu'on vienne de l'Est ou de l'Ouest. Il me semble important que la Chambre des communes puisse trancher, du moins symboliquement, pour que l'ensemble des élus disent, à titre de représentants de la population: «C'est important qu'on pose ce geste-là.» Il est évident, selon moi, que si jamais cette proposition faisait l'objet d'un vote, le Bloc québécois y serait très favorable.

Il me semble qu'il est important de nous arrêter deux minutes et surtout de s'arrêter eu égard à la date: le 11 du 11 à la 11^e heure.

Comme je le disais tout à l'heure, il est certain que des gens s'arrêteront probablement plus tôt que les autres parce qu'on ne fait pas tous partie du même fuseau horaire. Toutefois, l'importance repose sur le symbole voulant qu'on s'arrête et qu'on réfléchisse pendant deux minutes sur la guerre de même que sur les lendemains de la guerre.

La guerre demeure toujours une situation difficile et des choses épouvantables s'y déroulent. Lorsqu'elle éclate, c'est souvent contre le peuple lui-même. Souvent, les gens de la rue ne veulent pas la guerre. Cependant, les dirigeants vont faire éclater les guerres. À ce moment-là, il faut qu'on ait des gens qui vont défendre nos valeurs.

Regardons les anciennes guerres, soit la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée. Effectivement, à ce moment-là, dans ces parties du monde, les gens voyaient les choses bien différemment de nous eu égard à notre démocratie, à notre justice et à notre liberté. Cela a forcé les peuples libres et démocratiques à s'engager côte à côte pour défendre ces valeurs fondamentales.

Certaines personnes ont fait le sacrifice non seulement de leur vie, mais aussi de leur santé. Quelques-unes de ces personnes ont subi des blessures mentales et physiques. Il est important qu'on puisse s'arrêter sur ces questions et y réfléchir ensemble.

Il existe plusieurs façons de réfléchir. Il est certain qu'on n'est pas toujours obligés d'être silencieux pour réfléchir, mais le silence provoque un retour interne, une prise de conscience qui nous rappelle tous beaucoup de souvenirs.

Personnellement, le jour du Souvenir, lors des deux minutes de silence ou lorsque je m'arrête devant le cénotaphe en déposant la couronne, je pense à mon père qui a participé à la libération de la Hollande. Il faisait partie des Fusiliers Mont-Royal et a souffert de la guerre. Peut-être qu'il n'a pas subi de blessures physiques, mais certainement que mentalement et psychologiquement, il a souffert. C'était un homme qui avait beaucoup de difficulté à exprimer ce qui s'était passé sur ces champs de bataille.

Probablement qu'il existe beaucoup de personnes comme moi, des gens de ma génération, qui ont à remercier, par des moments de réflexion ou des périodes de silence, tous ces gens qui sont allés défendre nos valeurs.

Je pense aussi automatiquement, lors du jour du Souvenir, lors des deux minutes de silence ou en déposant une couronne, aux gens de la Légion canadienne d'Iberville, dont je suis membre. Les gens de ma génération, même s'ils n'ont pas fait la guerre, peuvent être membres d'une légion à la condition que leur père ait défendu les couleurs de la nation. Ce fut le cas pour mon père. C'est donc avec plaisir que j'ai adhéré à la Légion canadienne d'Iberville. Cela m'amène donc souvent à aller rencontrer les anciens combattants à la Légion canadienne d'Iberville. Ce sont des gens qui ont énormément souffert. Il faut entendre les discussions qu'on a avec ces anciens combattants, autour d'une bière ou d'un repas, pour comprendre que ces gens ont fait énormément de sacrifices.

Ils n'ont pas seulement perdu certains de leurs membres, ils n'ont pas seulement perdu des amis, mais il y a aussi la blessure psychologique qui est présente. Cette blessure psychologique a toujours été présente pour les combattants qui reviennent des principaux théâtres d'opération. Il est touchant de voir ces anciens combattants pleurer en se remémorant des souvenirs. C'est aussi touchant de les voir montrer leurs cicatrices et de les entendre dire: «Regarde, ça, c'est un éclat d'obus; ça, c'est une balle.» Cependant, ce qui est moins apparent, ce sont les blessures psychologiques. C'est touchant de voir des hommes de cet âge pleurer en se remémorant des choses qui furent très difficiles pour eux.

Il est donc important qu'on puisse s'arrêter de temps en temps. D'ailleurs, je veux saluer en passant la présidente de la Légion canadienne d'Iberville, Mme Côté. Cette idée m'est venue ce matin en réfléchissant à la préparation de mon discours.

Initiatives parlementaires

•(1135)

Lors de la préparation de mon discours, ce matin, j'ai pensé qu'il ferait très plaisir à M^{me} Côté si je mentionnais son nom à la Chambre des communes. Alors, c'est fait et il me fera plaisir d'envoyer une copie de mon exposé à la Légion canadienne pour leur démontrer que j'ai une certaine affiliation, pas seulement symbolique, mais également pratique.

Il est donc important de se remémorer les disparus et les blessés, non seulement les blessés physiques, mais psychologiques. Il est également important, au cours de ces deux minutes, de penser aux gens qui continuent cette lutte.

Des guerres, comme je le disais tout à l'heure au début de mon exposé, ce n'est jamais souhaitable. Il faut tout faire pour les éviter. Mais quand elles éclatent, il faut que des gens se présentent pour aller défendre ces valeurs. Actuellement, il faut penser à tous les combattants qui sont en Afghanistan, entre autres, et aux gens qui ont une tâche très importante à accomplir, celle du maintien de la paix. Il y a quand même 2 000 personnes, dont un grand nombre font partie du deuxième bataillon du Royal 22^e Régiment actuellement en Bosnie. Beaucoup de gens font donc des efforts militaires soit pour combattre, soit pour maintenir la paix. Des moments de réflexion sont donc importants.

Je suis de ceux qui disent que s'il est impossible d'arrêter le tramway quand on est en plein milieu d'un transport, on ne l'arrêtera pas. Par contre, il me semble que ce n'est pas difficile d'arrêter un autobus ou un taxi et même de demander au taxi de s'arrêter et d'exercer ces deux minutes de réflexion. C'est important et je pense que c'est ce que l'on doit aux gens disparus.

Cela sera également un excellent mouvement, s'il est symboliquement reconnu par la Chambre des communes, pour inciter, non seulement, les gens de ma génération et ceux qui m'ont précédé, mais aussi ceux qui nous suivent, les jeunes, afin de se rappeler l'histoire de ceux qui se sont battus pour eux et de ceux qui continuent de se battre, au moment où on se parle, pour notre système de valeurs que sont la justice, la liberté et la démocratie.

J'espère que mon collègue de Calgary-Sud-Est va mettre sa proposition de l'avant. En tout cas, il peut compter sur le Bloc québécois pour l'appuyer. Comme je le disais tout à l'heure, c'est une question symbolique, et il pourra compter sur l'appui du Bloc québécois s'il met sa motion de l'avant.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais remercier et féliciter le député de l'Alliance canadienne d'avoir présenté cette intéressante motion à la Chambre des communes, qui est exactement l'endroit où les débats de ce genre devraient prendre place.

Je dirais d'emblée que le Nouveau Parti démocratique appuiera la motion. Je pense que toute mesure rendant hommage à nos estimés anciens combattants et à leurs familles est opportune et devrait faire l'objet d'un vote assez rapidement. Je suis surpris que cette motion ne puisse faire l'objet d'un vote cette fois-ci, et j'espère que le député la présentera de nouveau, qu'il sera alors décidé de la mettre aux voix et que le parti au pouvoir, en l'occurrence les libéraux, fera sienne cette initiative et l'appuiera.

J'ai rencontré les membres de plusieurs filiales de la légion dans ma circonscription et j'ai parlé avec eux d'un grand nombre des problèmes actuels que vivent les anciens combattants et leurs familles. Il ne s'agit pas uniquement des préoccupations qu'ont les anciens combattants concernant les soins de santé et leur situation

financière, mais aussi du symbolisme nécessaire pour que les anciens combattants ne soient pas oubliés dans les années à venir.

Quiconque, comme moi, reçoit régulièrement la revue *Légion* et lit la rubrique intitulée «The Last Post», la sonnerie aux morts, saura que nous sommes très rapidement en train de perdre nos anciens combattants, les militaires qui ont combattu dans divers conflits au cours des années passées. En fait, il semble que chaque mois nous perdons davantage d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Il ne reste plus qu'une poignée d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale.

Avant que nous ne mettions en terre d'autres anciens combattants, il est impératif que nous présentions une motion demandant l'observation de deux minutes de silence en leur honneur et qu'elle soit mise aux voix le plus tôt possible. On peut s'imaginer qu'on est à St. John's, à Terre-Neuve, le 11^e jour du 11^e mois à la 11^e heure et qu'une vague de deux minutes de silence déferle sur le pays jusqu'à Victoria et au Yukon. Par ce geste symbolique, nous dirions à nos anciens militaires et à leurs familles qu'on se souviendra toujours d'eux et que leur contribution ne sera jamais oubliée ni minimisée.

C'est aussi une marque de reconnaissance pour nos militaires qui servent actuellement à l'étranger ou au pays. Une fois qu'ils auront quitté le service actif, on se souviendra d'eux et de leurs familles aux diverses cérémonies de la légion et du jour du Souvenir. Ce n'est pas une mesure à l'intention seulement de ceux qui ont combattu au cours des deux guerres mondiales, mais aussi de tous ceux qui ont servi pendant la guerre du Golfe ou en Afghanistan, ou qui serviront au cours des nombreux autres conflits futurs auxquels le Canada participera sans doute. Si nous sommes disposés à envoyer nos jeunes et braves hommes et femmes outre-mer ou à n'importe quel endroit où éclatent des conflits, afin d'aider les gens des pays touchés et de tenter de répandre la démocratie dans le monde, nous devons faire tout en notre pouvoir pour leur rendre hommage et reconnaître l'importance de leur sacrifices.

Et il ne s'agit pas seulement d'honorer la mémoire de ceux et celles qui ont trouvé la mort dans ces conflits. Comme mon collègue du Bloc l'a expliqué, c'est aussi pour reconnaître le stress psychologique auquel nos militaires sont soumis. On peut s'imaginer ce que vivent nos militaires en Afghanistan, eux qui sont exposés à des éclats d'obus et à toutes sortes d'autres dangers. Et il n'y a pas que leur sécurité personnelle qui les préoccupe, mais aussi celle de leurs familles à la maison. Imaginons un instant ce qui leur trotte dans la tête.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, dans laquelle se trouve la grande base aérienne de Shearwater. J'ai assisté tout récemment au retour de deux frégates, les *Halifax* et *Charlottetown*. Tout le monde avait la gorge serrée en voyant les regards éclairant les visages des membres des familles des militaires revenus sains et saufs au pays.

Initiatives parlementaires

Lorsque le NCSM *Halifax* est rentré au port, je n'oublierai jamais cette petite fille qui disait: «Bienvenue, papa». Elle était là avec sa soeur. Je lui ai demandé quelle serait la première chose qu'elle demanderait à son père de faire lorsqu'il débarquerait. Elle m'a répondu qu'elle lui demanderait de l'emmenner jouer aux quilles. C'est la seule chose à laquelle cette enfant pouvait penser. Son père avait été absent pendant plus de six mois pour affronter une situation très dangereuse et cette petite fille ne pensait qu'à demander à son père de l'emmenner jouer aux quilles. Nos militaires sont l'illustration de l'esprit de famille, de la fierté et du devoir. Le moins que nous puissions faire en tant que législateurs serait de leur rendre l'hommage qu'ils méritent. Leur accorder deux minutes de silence serait certainement une façon de leur rendre un hommage mérité depuis bien longtemps.

Je ne veux pas prendre trop de temps à la Chambre aujourd'hui, mais j'aimerais remercier le député de l'Alliance canadienne dont les parents vivent dans la grande circonscription de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Ceux-ci doivent être extrêmement fiers de l'initiative prise aujourd'hui. J'invite les députés de la Chambre et les sénateurs à se pencher sur cette motion avec beaucoup de sérieux et à y accorder toute l'attention qu'elle mérite à juste titre.

• (1140)

Au nom de tous les anciens combattants et des militaires de ma circonscription et de tout le Canada, je remercie encore une fois le député. Nous espérons que cette motion sera adoptée dans les meilleurs délais.

Le vice-président: Avant la reprise du débat, la présidence va s'écarter un peu du Règlement, compte tenu du contexte des délibérations en cours à la Chambre et du fait que nous avons un certain nombre de jeunes cadets de l'air à la tribune. Je sais que nous souhaitons tous pouvoir saluer tous ceux qui sont présents à la tribune publique, mais nous savons que le Règlement ne le permet pas toujours. Si nous le pouvions, nous le ferions. Au nom du député, je voudrais leur souhaiter la bienvenue.

Des voix: Bravo!

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, il convient parfaitement que nous ayons parmi nous de jeunes cadets écoutant le débat. C'est par ces jeunes-là et toute la jeunesse du pays que se perpétuera le souvenir des sacrifices que d'autres ont faits pour nous.

Permettez-moi, à l'instar du député qui m'a précédé, de féliciter le député qui a présenté ce projet de loi. C'est une mesure d'une importance capitale pour nous tous, pour les anciens combattants toujours vivants, pour ceux dont les familles sont ici et, de façon générale, pour la population du pays, non seulement ceux qui sont canadiens, ont été canadiens et étaient canadiens au moment des conflits mondiaux, mais encore pour les autres qui ne l'étaient pas.

Il faut se rappeler que pendant les Première et Deuxième Guerres mondiales, deux grands pays étaient représentés: le Canada et Terre-Neuve. Comme le savent les députés, ce n'est qu'en 1949 que le Canada a uni sa destinée à celle de Terre-Neuve. Nous ne pouvons donc pas oublier ce fait. En réalité, il y a chaque année une cérémonie commémorative à Beaumont-Hamel. Qui ne peut se souvenir des Terre-Neuviens ayant franchi le sommet au sacrifice de leur vie en vue de rendre la victoire possible, car seulement une poignée d'entre eux, soit moins de 10 p. 100, ont répondu à l'appel le lendemain. C'est ce qu'ont accompli les Terre-neuviens et tous les Canadiens. Grâce à leur sacrifice, nous vivons dans le magnifique pays libre et démocratique que nous connaissons de nos jours. On ne peut oublier ce fait.

Chaque année, le 11 novembre, nous commémorons le passé, particulièrement à Terre-Neuve où c'est un congé devant être pris exactement ce jour-là. Nous ne pouvons transférer ce congé au lundi suivant ou à tout autre jour, même s'il survient pendant la fin de semaine. Ce congé est observé le 11 novembre, et peut-être devrait-il en être ainsi partout au pays.

Le moins que l'on puisse faire à ce stade-ci, c'est de veiller à ce que l'on se souvienne de tous ces faits. Deux minutes de silence à l'échelle du Canada revêtent énormément d'importance. Je peux m'imaginer le pays cesser toute activité, un peu comme l'a fait la population de la planète lorsqu'elle a appris que les grandes guerres étaient terminées, que l'on pouvait recommencer à construire et qu'il y aurait la paix.

Toutefois, comme nous le savons tous, c'est là espérer beaucoup. Nous n'avons jamais obtenu de paix durable dans le monde, mais peut-être avons-nous évité de grands conflits mondiaux, et il est à espérer que nous réussissons toujours à le faire. Cependant, nous ne pourrions y arriver que si les jeunes d'aujourd'hui tirent des leçons du passé. Selon le vieil adage «Ceux qui oublient le passé finissent par en répéter les erreurs.»

Il est à espérer qu'avec ces deux minutes de silence, les gens demanderont si ces mesures sont adoptées. Il est à espérer que les réponses qu'ils obtiendront leur feront apprécier les sacrifices consentis par les personnes ayant été au front, ayant navigué à bord de nos navires et volé à bord de nos avions afin d'assurer la protection de notre pays et de nos libertés et de veiller à ce que nous soyons à tout jamais le grand pays que nous sommes. En contrepartie, c'est très peu demander que de faire une pause et de garder le silence pendant deux minutes chaque année afin de nous rappeler de leur sacrifice.

Nous appuyons certes le projet de loi. Je félicite de nouveau le député. C'est un geste important auquel nous ne pouvons nous opposer, et je suis convaincu que personne ne dira non.

• (1145)

Le vice-président: La présidence donne la parole au député de Calgary-Sud-Ouest, qui a cinq minutes pour répondre.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues de leurs interventions. Je leur suis reconnaissant de leur appui de principe.

Permettez-moi de répondre brièvement au secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants qui a été le seul à s'opposer au projet de loi, en un sens, puisqu'il le juge inutile.

Le projet de loi a reçu l'appui de la Légion royale canadienne, de presque toutes les grandes organisations qui regroupent des anciens combattants et de 65 000 Canadiens qui ont signé la pétition que j'ai déposée à la Chambre. Tous ont estimé que ce serait un geste qui aurait une grande valeur de symbole si le Parlement appuyait l'observation de ces deux minutes de silence dans tout le Canada. Le secrétaire parlementaire semble dire que le gouvernement a la situation bien en main. Il n'en est rien.

On en aura précisément pour preuve le fait que l'on sait de moins en moins d'un bout à l'autre du pays ce que signifie le moment de silence. J'ai parlé des résultats d'un sondage d'opinion qui révélaient une méconnaissance vraiment très déplorable de notre histoire militaire: 65 p. 100 des jeunes Canadiens ne savaient pas ce que c'était que le jour J; 11 p. 100 ne pouvaient nommer deux pays contre lesquels le Canada s'était battu lors de la Première Guerre mondiale; et 69 p. 100 ne savaient pas que la crête de Vimy avait été le théâtre d'une importante victoire canadienne. Nous parlons de 69 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 18 à 25 ans. Réveillons-nous! Près de 7 jeunes Canadiens sur 10 n'avaient pas entendu parler de la plus importante bataille de l'histoire militaire canadienne, et 67 p. 100 ne savaient pas que le 11 novembre marquait la fin de la Grande Guerre. Les deux tiers des jeunes Canadiens ne connaissaient même pas la signification du jour du Souvenir.

À en juger d'après l'intervention du secrétaire parlementaire, le gouvernement aurait cette commémoration de notre histoire militaire bien en main. Il n'en est rien.

Je ne fais pas là une observation partisane. Je ne blâme pas le gouvernement actuel. Je blâme plutôt deux générations de leaders canadiens qui n'ont pas donné une place centrale à notre histoire des sacrifices des militaires canadiens et à notre dette de guerre. Voilà pourquoi, si elle est adoptée, cette mesure constituera une façon officielle de reconnaître, au nom de tous les parlementaires, ce très important symbole que représente l'observation de deux minutes de silence d'un bout à l'autre du pays à l'occasion du jour du Souvenir.

Par ailleurs, le Parlement britannique a eu le bon sens d'adopter une telle mesure lorsque la Légion royale le lui a demandé. Le parlement provincial ontarien en a fait autant au moyen d'une mesure d'initiative parlementaire.

Pour terminer, je répète que j'apprécie l'appui de principe. Des députés d'autres partis d'opposition m'ont invité à tâcher d'obtenir que cette mesure puisse faire l'objet d'un vote. Je tiens à souligner de nouveau que cette mesure a été soumise au comité chargé de déterminer quelles mesures d'initiative parlementaire feront ou non l'objet d'un vote. Ce comité savait bien que le projet de loi avait reçu l'appui d'un plus grand nombre de pétitionnaires que n'importe quelle autre mesure législative ou motion ou politique depuis le début de la présente législature: 65 000 signatures.

Au nom de ces 65 000 Canadiens, au nom des centaines de milliers de membres de la Légion royale canadienne et d'autres organismes d'anciens combattants qui ont appuyé le projet de loi, et au nom des députés de tous les partis qui semblent l'appuyer en principe, je sollicite le consentement unanime pour que le projet de loi C-297 puisse faire l'objet d'un vote.

● (1150)

Le vice-président: Le député de Calgary-Sud-Est a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne comprends pas pourquoi les députés libéraux refusent le consentement unanime à l'égard de ce projet de loi. Ils l'ont accordé concernant une motion de...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député se lance dans un débat et non dans un recours au Règlement.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme la motion ne fait pas l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Initiatives ministérielles

L'hon. Gar Knutson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrions-nous suspendre la séance jusqu'à midi?

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice-président: Est-on d'accord pour suspendre la séance?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre suspend la séance jusqu'à midi. (La séance est suspendue à 11 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 4.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1200)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} mars, du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport (avec une proposition d'amendement), et des motions du groupe n^o 1.

Le vice-président: Le leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

PROJET DE LOI C-49 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): propose:

Que, relativement au projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et deux jours de séance soient accordés aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du deuxième jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendements.

● (1205)

M. Randy White: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'essaie de me rappeler l'article pertinent du Règlement, mais, quoi qu'il en soit, je ne crois pas que le ministre puisse présenter cette motion à la suite d'un rappel au Règlement. Je voudrais demander à la présidence si j'ai bien compris.

Le vice-président: Je remercie le député de son intervention. J'ai consulté nos greffiers au Bureau et, en fait, cette façon de procéder est conforme aux usages de la Chambre pour l'instant. Les députés se souviendront que le dernier vendredi où la Chambre a siégé, le ministre a donné avis de l'intention du gouvernement d'agir de la sorte. Nous sommes à l'étape des initiatives ministérielles et, bien entendu, le lundi, les affaires courantes ont lieu plus tard, après la période des questions; tout est donc conforme à l'esprit et à la lettre de nos travaux.

Conformément à l'article 67 du Règlement, il y aura maintenant une période de 30 minutes réservée aux questions. Je crois comprendre que le secrétaire d'État responsable des institutions financières internationales répondra aux questions.

Initiatives ministérielles

La présidence aimerait avoir une idée du nombre de députés qui pourraient participer à cette période de questions de 30 minutes; vu l'intérêt que suscite ce sujet, j'espère aussi que les députés se montreront coopératifs afin que le plus grand nombre possible de députés puissent y participer.

Nous allons procéder comme suit. Dans un premier temps, en accordant la parole à un député de chaque parti de l'opposition, je vais accorder deux minutes pour la question, puis un maximum de deux minutes pour la réponse du parti ministériel, par l'entremise du secrétaire d'État.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez expliqué a expliqué que, conformément à l'alinéa 67.1(1)a) du Règlement, une période de 30 minutes sera prévue pour les questions. Vous avez dit que le parti ministériel sera représenté par le secrétaire d'État responsable des institutions financières internationales. Je renvoie la présidence à l'alinéa 67.1(1)a) du Règlement qui dit ceci:

Lorsqu'une motion est proposée conformément à l'article 57 ou 78(3) du Règlement, une période d'au plus trente minutes est réservée pour permettre aux députés de poser de brèves questions au ministre responsable de l'affaire qui fait l'objet de la motion...

Monsieur le Président, le projet de loi C-49 est présenté au nom du ministre des Finances, pas au nom du secrétaire d'État responsable des institutions financières internationales. Cette façon de faire contrevient au Règlement. Au nom de notre parti, je demande à la présidence de suspendre cette période prévue pour les questions jusqu'à ce que le ministre responsable se montre à la Chambre pour répondre aux questions.

• (1210)

Le vice-président: Je vais répéter quelque chose qu'on vient de dire en face au profit de tous ceux qui n'ont pas entendu l'échange. Toujours conformément à l'alinéa 67.1(1)a), le député de Calgary—Sud-Est invoque la possibilité que le gouvernement puisse seulement poser la question:

...au ministre responsable de l'affaire qui fait l'objet de la motion conformément à l'article 57 ou 78(3) du Règlement...

Ce à quoi j'ajoute ceci:

...ou au ministre représentant le ministre qui parraine l'affaire, et le ministre en question peut répliquer.

Je répète que, en fait, nous sommes amplement dans les limites de notre Règlement.

M. Randy White: J'invoque le Règlement à un autre sujet, monsieur le Président. Je ne veux pas contester la décision de la présidence d'accorder deux minutes, mais, compte tenu du point où en est rendue la Chambre des communes dans la présente session, nous pouvons sûrement poser une question et obtenir une réponse en un peu moins que deux minutes. Puis-je proposer que cela se fasse en une minute de telle sorte qu'un plus grand nombre de députés puissent poser un plus grand nombre de questions?

Le vice-président: Ce que j'ai proposé ne se veut certes pas une règle, mais une simple ligne directrice. Si les députés veulent la suivre et prendre un peu moins de temps, je suis entièrement d'accord avec le député de Langley—Abbotsford pour dire que cela permettrait à un plus grand nombre de députés de participer. La présidence ne demande pas mieux que de faciliter cet échange au cours des 30 prochaines minutes. J'accorderai d'abord la parole au député de Calgary—Sud-Est.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord à quel point je suis déçu que le ministre des Finances ne vienne jamais défendre ses projets de loi à la Chambre. Ce n'est pas la coutume...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary—Sud-Est siège à la Chambre depuis assez longtemps déjà pour savoir que la pratique à la Chambre veut qu'on ne signale jamais l'absence de quelque député que ce soit.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je dirai simplement ceci: au Parlement qui nous sert de modèle, le Parlement de Westminster, le chancelier de l'Échiquier est présent à la Chambre des communes pour défendre sa position quant aux projets de loi dont la Chambre est saisie. Il est malheureux que cette tradition ne soit plus respectée ici.

C'est doublement regrettable car le projet de loi et les dispositions sur lesquels nous allons nous pencher se rapportent en grande partie au ministère des Transports et le ministre des Transports a essentiellement reconnu en public que le ministère des Finances avait en quelque sorte eu préséance par rapport à ses propres recommandations sur le projet de loi.

La taxe de 24 \$ pour un trajet aller-retour en avion aura un effet dévastateur sur le transport aérien, surtout pour les compagnies aériennes se spécialisant dans les courtes distances et les petits prix. Les huit témoins que nous avons entendus au comité étaient tous opposés à la taxe de 24 \$ pour un trajet aller-retour, y compris l'Office des transports du Canada, l'Association canadienne des pilotes de ligne, WestJet et les syndicats du secteur; ils ont tous affirmé que l'impact de cette mesure pourrait être dévastateur.

Le secrétaire d'État reconnaît-il que, dans le cas des transporteurs offrant un service sur courtes distances et à petits prix, comme un trajet de Vancouver à Victoria qui peut coûter aussi peu que 60 \$, un droit de 24 \$ pour un aller-retour en classe affaires est hors de proportion comparativement au même montant pour un billet de Victoria à St-Jean, Terre-Neuve, qui coûte 4 500 \$ au plein tarif?

Le secrétaire d'État ne comprend-il pas que le gouvernement pourrait causer la faillite des transporteurs sur courtes distances et à petits prix, comme WestJet et les petites compagnies, et qu'une telle situation ferait disparaître tout vestige de concurrence qui reste dans notre secteur aérien?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, la question appelle deux réponses. Tout d'abord, le droit de 12 \$ présente l'avantage de la simplicité. Deuxièmement, il est juste, en ce sens que les frais supplémentaires de la sécurité ne sont pas fonction du coût du billet, ni de la distance à parcourir. Les coûts sont identiques, qu'il s'agisse de voler de Victoria à Vancouver ou de Victoria à St. John's. En ce sens, il est juste.

Cela dit, le gouvernement s'est engagé à faire un examen approfondi du programme à l'automne. La loi prévoit que le gouvernement devra alors réduire le droit si les circonstances le justifient. En outre, le gouvernement acceptera volontiers d'entendre les instances des parties intéressées qui voudraient recommander une formule différente.

• (1215)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je désire aller dans le même sens que mon collègue. On peut se demander pourquoi le gouvernement tient tant à adopter rapidement ce projet de loi, alors qu'il est si contesté. Plus on en parle, plus des questions se posent.

On a parlé de WestJet, mais toute l'industrie touristique est touchée. Des gens ont comparu devant le Comité permanent des finances pour dénoncer le projet de loi C-49 et la taxe sur le transport aérien. Ils disent tous que cela aura des effets catastrophiques pour leur industrie. C'est la même chose pour les transporteurs régionaux; c'est la même chose pour les petits aéroports.

J'ai une question pour le secrétaire d'État. Lorsqu'il nous a fait part des effets de cette nouvelle taxe, comment a-t-il pu affirmer qu'elle n'aurait pas d'effet ou aurait des effets insignifiants, que nos questions relatives à cette nouvelle taxe sur le transport étaient, elles aussi, tout à fait insignifiantes, alors qu'il ne disposait d'aucune étude d'impact quant à l'implantation d'une telle taxe?

Comment peut-il également répondre avec autant d'assurance, alors qu'il ne se base sur à peu près rien?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous voulons procéder rapidement, c'est que nous avons eu une vraie crise le 11 septembre. Nous avons eu d'énormes pertes dans l'industrie aérienne. Il est absolument essentiel d'avoir la confiance de ceux qui prennent l'avion.

S'il y a de longs délais, cela veut dire que la nouvelle agence ne peut pas commencer à apporter des améliorations en matière de sécurité. Plus on retarde la législation, plus on retarde la mise en application de ces mesures de sécurité.

Après les événements du 11 septembre, ces mesures de sécurité sont devenues absolument essentielles pour assurer la confiance des voyageurs et la sécurité des Canadiens. C'est la chose responsable à faire et c'est pour cela que nous la faisons.

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, le ministre n'est pas à la Chambre et au Cabinet depuis très longtemps et j'aimerais donc lui poser deux questions. L'une porte sur la réforme de la Chambre et l'autre sur la question de fond même.

Le comité multipartite a accepté un des amendements que j'ai déposés et qui visait à prévoir une représentation syndicale au sein du nouveau conseil d'administration de l'Administration de la sécurité, c'est-à-dire de la nouvelle société d'État. Notre amendement prévoyait que les syndicats, représentant les travailleurs de la sécurité eux-mêmes, seraient représentés au conseil d'administration. Cet amendement a été accueilli par le comité multipartite, avec l'appui de quelques députés de tous les partis de la Chambre.

Pour ce qui est de l'indépendance du Comité des finances, comme le député a déjà fait partie de ce comité, j'aimerais qu'il nous dise s'il est heureux de la décision du gouvernement, qui vient directement du cabinet du premier ministre je présume, de faire fi des recommandations du comité demandant une représentation syndicale au conseil d'administration.

Il s'agissait d'une décision prise par le comité et elle a été présentée à la Chambre à titre de projet de loi amendé, dans le but d'inclure des représentants du mouvement syndical, deux représentants plus précisément. Cette idée avait été proposée par le directeur national des Métallurgistes unis d'Amérique, Lawrence McBrearty, et elle a été très bien reçue par les membres du comité. L'amendement a été accepté, il a fait l'objet d'un vote qui l'a sanctionné et il a été inclus dans le projet de loi. Pourquoi a-t-on mis sur pied un système de comité à la Chambre et pourquoi dépensons-nous des tonnes d'argent pour en assurer le bon fonctionnement si le gouvernement peut choisir de ne pas tenir compte des décisions qui y sont prises? Cela est à la base même de la démocratie parlementaire. Cela me préoccupe au plus haut point et j'espère que le ministre en

Initiatives ministérielles

face, qui siège au Cabinet depuis très peu de temps, sera prêt à faire preuve des mêmes préoccupations.

J'aimerais en fait lui demander pourquoi il ne veut pas inclure dans la loi une disposition qui garantirait que les gens qui travaillent sur la ligne de front, les personnes qui s'occupent de la sécurité dans nos aéroports, aient une certaine représentation au conseil d'administration?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je pense que le principe fondamental de la démocratie veut que la Chambre des communes prenne une décision finale et non les comités et c'est en fait ce qui se passe dans ce cas-ci.

Cela dit, j'ai promis au député que je transmettrais ses souhaits relativement à des représentants syndicaux au ministre des Transports, ce que j'ai fait. C'est vraiment au ministre des Transports et à la nouvelle Administration et non au ministère des Finances qu'il incombe de prendre la décision.

• (1220)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, il est regrettable que le gouvernement utilise une fois de plus l'attribution de temps pour faire adopter à toute vitesse un projet de loi à un moment où le gouvernement n'a pas de programme législatif actif. Il n'y a aucune raison de se presser. On pourrait considérer le programme législatif du gouvernement comme anémique.

Pourquoi n'a-t-on pas analysé les répercussions de cette taxe de 2,2 milliards de dollars sur les régions du pays, sur les transporteurs qui offrent un service sur courtes distances et à petits prix et qui sont si importants et nécessaires pour assurer la concurrence dans le secteur du transport aérien, ainsi que sur les aéroports en difficulté? Pourquoi aucune analyse des répercussions n'a-t-elle été effectuée?

Pourquoi le gouvernement, le ministre des Finances et le ministère des Finances ont-ils décidé d'appliquer un droit pour la sécurité du transport aérien aussi élevé? Aux États-Unis, le droit équivalent est de 2,50 \$. Au Canada, il sera de 12 \$. On peut soutenir que le plan libéral à long terme tendant à dévaluer le dollar canadien va aider à égaliser cette taxe avec le temps, mais à court terme, mais faut-il payer davantage au Canada pour la sécurité?

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré publiquement qu'ils avaient basé le droit sur des données douteuses qui sous-estiment de façon marquée le transport aérien au Canada au cours de la prochaine année. En fonction du trafic aérien actuel, le gouvernement obtiendra avec ce droit plus d'un milliard de dollars de plus que ce qu'il dépensera pour mettre en oeuvre des mesures de sécurité.

Le gouvernement essaie de s'enrichir au détriment de l'industrie la plus vulnérable, le secteur du transport aérien. On exploite la tragédie du 11 septembre de bien des façons afin d'accroître les recettes nécessaires aux dépenses libérales.

Le gouvernement et le ministre ont déclaré qu'ils allaient réduire le droit s'ils découvrent après la première année qu'on a perçu plus de revenus que nécessaire. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas amender le projet de loi pour veiller à ce que le droit soit réduit si on perçoit en fin de compte plus de revenus que ce qui est nécessaire pour mettre en oeuvre les mesures de sécurité que tous les Canadiens reconnaissent être nécessaires?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, il est facile de porter un jugement après coup. Je vais ramener le député au 11 septembre.

Initiatives ministérielles

Un sentiment de crise régnait alors; on avait le sentiment que les Canadiens exigeaient des mesures pour améliorer la sécurité dans les aéroports. Ce n'était pas le moment d'entreprendre des études supplémentaires. C'était le moment de prendre des mesures décisives et de faire preuve d'esprit d'initiative pour assurer la sécurité des usagers du transport aérien et restaurer la confiance des Canadiens dans ce mode de transport. C'est précisément pour cela que le gouvernement a pris cette décision promptement au lieu de passer des mois à étudier la question, comme semble le demander l'opposition. Il fallait agir, et non pas faire des études.

Ceci dit, nous nous sommes engagés pour l'automne. Le projet de loi donnerait au gouvernement le droit, par décret, de réduire le droit. Nous avons dit à maintes reprises que c'est précisément ce que nous ferions si les recettes devaient dépasser les dépenses.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux institutions financières internationales semble dire qu'on est tellement pressé que, s'il le faut, on s'engagera sur la mauvaise voie pour prélever un droit pour la sécurité.

Au Canada, la sécurité ne devrait pas être un service payant. Nous n'imposons pas de frais d'utilisation dans les ports où les conteneurs représentent un risque pour la sécurité. Nous ne faisons pas payer de frais d'utilisation dans les villes où les motards représentent un risque pour la sécurité. Le concept général est que, au Canada, la sécurité est payée par tous les contribuables. Ce concept devrait s'appliquer également à la sécurité aéroportuaire.

Le système proposé par le gouvernement poussera les compagnies comme WestJet à ne plus assurer la liaison entre ma ville, Grande Prairie, en Alberta, et Calgary et Edmonton, car la route lui fera concurrence. Le coût additionnel que représente le droit pour la sécurité aéroportuaire serait une dépense énorme pour WestJet. Ce serait l'arrêt de mort d'un transporteur.

Renforcer la sécurité dans les aéroports est nécessaire. C'est une évidence depuis le 11 septembre. Je suis d'accord avec le secrétaire d'État. Toutefois, ne nous trompons pas. Assurons-nous que le processus est le bon. La sécurité devrait être financée par les recettes générales. Il faut que le gouvernement l'accepte. C'est un concept que nous utilisons tout le temps. Si, sur une route donnée, il y a beaucoup de chauffards qui mettent en danger la sécurité, la GRC n'impose pas une taxe aux usagers de la route. L'argent nécessaire provient des recettes générales.

Il faut penser dans une perspective plus large. Je demande au secrétaire d'État de revoir le concept tout entier.

•(1225)

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, les recettes générales servent à régler le gros des coûts des mesures de sécurité supplémentaires mises en oeuvre par le gouvernement. Les coûts des mesures annoncées dans le budget pour améliorer la sécurité totaliseraient 7,7 milliards de dollars. Tout cet argent viendrait des recettes générales, sauf 2,2 milliards de dollars, ou environ 30 p. 100 du total, qui seraient versés par le secteur aérien.

Selon le gouvernement, il est juste et raisonnable que, dans le cas des déplacements aériens, une participation aux frais ou l'équivalent d'une semblable participation incombe aux principaux bénéficiaires et utilisateurs du système. Ce point de vue n'est pas dénué de fondement. WestJet a récemment fait l'acquisition de nouveaux aéronefs et versé de nouveaux dividendes à ses actionnaires. Cette entreprise ne s'appête pas à faire faillite. Quoiqu'il en soit, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, tout le programme sera revu à l'automne.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'arrive pas à dire à la Chambre à quel point je suis outré par l'absence d'écoute du gouvernement.

Je faisais partie du Comité des finances. Chaque témoin a dit que cette solution était inopportune parce qu'elle entraînerait la disparition du service dans les petites collectivités. Pourtant, le gouvernement présente une motion d'attribution de temps pour accélérer un processus visant à recueillir une taxe. Cela n'a rien à voir avec une sécurité accrue. La sécurité serait assurée même sans cette mesure. On nous dit que, de toute façon, aucune nouvelle mesure ne sera adoptée avant l'automne.

Le gouvernement recourt à l'attribution de temps pour percevoir une nouvelle taxe qui serait punitive pour les petits transporteurs, néfaste pour notre économie et nettement supérieure à ce qui est nécessaire. Il est incroyable que l'on veuille faire adopter cette mesure à toute vitesse par le Parlement alors que le comité a demandé des études et que ces dernières n'ont pas été effectuées.

Le secrétaire d'État a parlé de sagacité rétrospective. Il prévoit que le gouvernement agira a posteriori. Il attendra que les transporteurs soient acculés à la faillite. L'automne prochain, il déterminera combien d'entre eux ont dû abandonner les affaires. Il modifiera alors la taxe. C'est bien beau. Pourquoi ne faisons-nous pas preuve de prospective et ne disons-nous pas que c'est là le résultat prévu?

Le secrétaire d'État est un économiste. Il est censé être un spécialiste des prévisions, et non simplement des analyses rétrospectives. Il est temps que le gouvernement écoute et qu'il agisse comme il convient. Pourquoi devrions-nous essayer de faire accepter le projet de loi à une vitesse absurde, le faire de façon inappropriée et tuer l'industrie?

Avant le 11 septembre, les sociétés aériennes étaient en difficulté à cause du ralentissement de notre économie. Les événements du 11 septembre ont nettement empiré les choses. Recourir aujourd'hui à l'attribution de temps accélérerait la déconfiture de nos petits transporteurs aériens. C'est là la priorité du gouvernement.

Le secrétaire d'État peut-il nous dire ce qui presse tant alors que les données ne sont même pas connues? Nous devrions analyser les faits et non suivre aveuglément un programme.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, c'est le gouvernement libéral qui est tourné vers l'avenir, alors que l'Alliance canadienne est embourbée dans les idées démodées des années 1950, voire des années 1850.

Le député se montre toujours aussi ignorant des faits. Le besoin essentiel est l'établissement d'une nouvelle Administration de la sûreté du transport aérien. L'objectif visé est le 1^{er} avril. Après cette date, nous pourrions mettre en vigueur le plus rapidement possible les mesures de sécurité améliorées. Chaque jour de retard après le 1^{er} avril est un jour de retard dans l'application des mesures améliorées dont les Canadiens ont besoin pour se sentir en sécurité et pour regagner confiance. Voilà essentiellement pourquoi il faut agir sans tarder.

•(1230)

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, je trouve intéressant de constater que toutes les questions portent sur une taxe de sécurité dans les aéroports alors que nous discutons du projet de loi d'exécution du budget. Cela devrait montrer au gouvernement à quel point tous les députés sont sérieux et inquiets à l'égard d'un aspect du projet de loi d'exécution du budget.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement est celui-là même qui perçoit des milliards de dollars en cotisations d'assurance-emploi, récoltant trois fois plus que les experts estiment la chose nécessaire en prévision des futurs ralentissements économiques.

Le gouvernement a ici l'occasion d'agir comme il se doit. Le Comité des transports a examiné la question pendant trois mois. Après un examen minutieux, il a recommandé au gouvernement de faire porter les coûts de la sécurité aérienne de façon générale par les contribuables, l'industrie et les consommateurs. Le gouvernement a préféré ignorer les recommandations du comité et mettre en vigueur une taxe sur la sécurité aérienne.

Il y a un autre aspect qui m'incite à poser une question. Le gouvernement a donné du matériel de sûreté à une association, à qui il en a confié la garde et l'entretien. Est-ce que le gouvernement utilisera les recettes perçues afin de payer le matériel qu'il a acheté et donné? Est-ce que ces recettes lui serviront à payer en double ce qui lui appartenait au départ?

Non seulement le gouvernement ignore les recommandations du comité, portant ainsi atteinte au Parlement, mais il paie une deuxième fois ce que les contribuables Canadiens ont déjà payé une fois. Est-ce que le gouvernement va récupérer le matériel sans le payer de nouveau?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, le gouvernement ne paie rien en double. À part cela, je n'ai entendu aucune question dans les propos de la députée.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Institutions financières au sujet de l'amendement adopté par le Comité des finances qui permettrait aux syndicats représentant les travailleurs des services de sécurité de siéger aux conseils d'administration des nouvelles sociétés d'État. Il a dit que c'était démocratique parce que la décision serait prise par le Parlement.

Je rappelle au secrétaire d'État qu'un comité de la Chambre fait également partie intégrante du Parlement. C'est une composante du Parlement. Il ne s'agit pas d'un comité plénier où le cabinet du premier ministre peut renverser les décisions prises par les comités parlementaires. Les comités parlementaires ont plus d'expertise que le Parlement dans son ensemble sur les questions dont ils sont saisis, parce que les représentants des cinq partis qui siègent aux comités ont la responsabilité de connaître et d'étudier les questions, d'entendre et d'interroger des témoins et de faire un examen approfondi de tous les amendements proposés.

Le Comité des finances, dans sa sagesse, a décidé d'appuyer l'amendement. Les membres du comité représentant tous les partis politiques ont voté oui. Le secrétaire d'État est-il à l'aise avec le rôle que le cabinet du premier ministre a joué en renversant, par l'entremise du ministre des Transports, la décision prise en toute sagesse par le Comité des finances?

Le secrétaire d'État pourrait certainement montrer un peu d'indépendance. Lui-même ou un autre ministre pourrait certainement exprimer un malaise à l'égard de l'ingérence du cabinet du premier ministre, qui a amené le gouvernement à faire fi des désirs du comité. Autrement, pourquoi avons-nous des comités? Pourquoi perdons-nous notre temps à siéger aux comités? Pourquoi consacrons-nous tant de temps à étudier une question si le cabinet du premier ministre peut ensuite dire que tout cela ne sert à rien de toute façon? Pourquoi y mettre tant de temps si le cabinet du premier ministre peut faire fi des témoins, n'accorder aucune importance à la sagesse de tous les députés du parti ministériel et des partis de l'opposition et ne pas tenir compte de ce que dit le comité?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je suis très satisfait du rôle joué par le cabinet du premier ministre dans cette affaire. Le gouvernement prend au sérieux les recommandations des comités, mais ces recommandations ne doivent pas nécessairement avoir préséance parce que, dans une démocratie, il appartient en définitive au gouvernement de gouverner. Dans les cas relativement rares où le gouvernement se trouve en désaccord avec les recommandations d'un comité, il est parfaitement de mise que le gouvernement gouverne à la Chambre des communes, comme il le fait cette fois-ci.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les inspections pré-embarquement ont coûté l'an dernier 1,10 \$ par passager. En vertu du projet de loi C-49, le gouvernement imposera des frais de sécurité de 12 \$ par passager. Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre si les Canadiens doivent s'attendre à dix fois plus de mesures de sécurité que l'an dernier? Qu'obtiendront-ils au juste pour dix fois le prix de l'an dernier?

L'Association du transport aérien du Canada a estimé à 43 millions le nombre de voyageurs qui ont franchi les points de contrôle dans les différents aéroports au Canada l'année dernière, alors qu'il s'agissait de la pire année pour le trafic commercial aérien. La taxe imposée par le gouvernement et les revenus qu'elle va générer sont fondés sur un trafic de 36 millions de passagers. Comment le gouvernement arrive-t-il à un chiffre si bas, compte tenu que WestJet a acheté la semaine dernière deux nouveaux appareils 767, qu'Air Canada réembauche du personnel et que le trafic au mois de mars est égal à celui de l'an dernier, avant les événements du 11 septembre?

Si le trafic de cette année équivaut à celui de l'an dernier, établi à 43 millions de passagers, la pire année dans les annales, on pourrait recueillir la somme de 430 millions de dollars dont a besoin cette année le ministre des Finances en demandant à chaque passager un montant de 9,14 \$, au lieu de 12 \$. Pourquoi le gouvernement propose-t-il d'imposer une taxe de 12 \$ si une taxe de 9,14 \$, établie d'après le trafic de l'an dernier, qui fut le plus bas dans l'histoire, rapporterait la même somme? Pourquoi nous surtaxe-t-il?

● (1235)

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, selon les renseignements dont nous disposons pour l'instant, il n'y a pas de surtaxe. Le député et l'auteur de l'article n'ont pas saisi le fait que le nombre d'embarquements ne correspond pas au nombre de droits de 12 \$ prélevés. Les passagers qui font un voyage ininterrompu du point A au point C avec cependant escale au point B ne paieront que 12 \$, mais ceux qui iront du point A au point B, puis dans un deuxième temps du point B au point C, paieront des droits pour les deux embarquements. En calculant le nombre d'embarquements, nous avons pu réduire le total net de 25 p. 100, en tenant compte des vols ininterrompus avec escale. Voilà la logique derrière notre raisonnement.

Comme je l'ai déjà dit une centaine de fois, si le transport aérien reprend de la vigueur plus vite que prévu, nous nous en réjouissons, car cela prouvera que l'économie se redresse également plus vite que prévu. Si c'est le cas, le gouvernement aura le pouvoir de réduire, au moment opportun, les droits qu'il impose.

Initiatives ministérielles

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, comme le débat porte sur l'exécution de certaines dispositions du budget, j'ai deux questions à poser. La première s'adresse au secrétaire d'État et a trait à la somme de 7,2 milliards de dollars réservée à des mesures réelles de sécurité. Quand cette somme sera-t-elle dépensée? Dans son budget, le gouvernement promet essentiellement de prendre des mesures à une date ultérieure.

Ma deuxième question porte sur le report des gains en capital promis aux propriétaires de boisés privés dans le dernier budget. La réglementation associée à cette mesure n'a pas encore été établie. Qui profitera de ce nouveau report des gains en capital ou, plus précisément, qui sera qualifié de propriétaires de boisés privés? Comme les terres sont transmises d'une génération à l'autre, à qui s'appliquera cette mesure et comment sera défini un boisé durable?

Nous ne voulons surtout pas que ce budget répète l'erreur du dernier budget, où des pompiers volontaires ont reçu une déduction fiscale de 500 \$ qui ne s'appliquait pas à eux.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, pour répondre à la première question du député, je rappelle que le gouvernement a annoncé dans le budget qu'il consacrerait 7,7 milliards de dollars sur cinq ans à des mesures de sécurité.

La deuxième question, de nature technique, avait trait aux propriétaires de boisés. Je ne suis pas en mesure de répondre à la question, mais je m'informerai et ferai rapport au député dès que possible.

L'hon. Lorne Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais que le ministre réponde à ma question en sa capacité d'économiste. En ce qui concerne cette taxe de 24 \$, il est en train de nous dire que le coût de la sécurité est le même, que le vol soit long ou court.

Si nous acceptons son argument, à savoir que le coût de la sécurité est le même puisque les mêmes agents de sécurité sont concernés, le ministre peut-il nous dire, en sa qualité d'économiste, quelles en seront les répercussions pour les passagers qui ne voyagent que sur de courtes distances par rapport à ceux qui font de longs trajets? Le coût du billet va augmenter dans une plus forte proportion pour un vol entre Regina et Winnipeg que pour un vol entre Vancouver et Toronto, par exemple. En tant qu'économiste, devant pareille augmentation, qui pourrait être de forte proportion, dans quelle mesure le nombre des vols sur de courtes distances risque-t-il de diminuer, d'après le ministre?

Je songe aux petits aéroports comme ceux de Grande-Prairie, en Alberta, et de Prince Albert, en Saskatchewan, où bon nombre des vols sont extrêmement courts et où une taxe de 24 \$ sur un billet aller-retour peut représenter plus de 10 ou 12 p. 100 du prix du billet, alors que cette même taxe, prélevée sur un billet entre Vancouver et Toronto, ne représente que 1 p. 100 du prix de ce billet.

Si cette taxe est maintenue à 24 \$ pendant une année entière, quelle en sera l'incidence sur le nombre des vols sur de courtes distances, d'après le ministre? Il me répondra, je le sais, que cette taxe doit être réexaminée à l'automne; mais, si nous présumons qu'elle sera maintenue pendant un an, quelles en seront les conséquences sur les vols sur de courtes distances par rapport aux vols sur de longues distances et quelle en sera l'incidence sur certains des petits aéroports?

• (1240)

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, comme il y a moins d'un an d'ici à l'automne, il se peut qu'il y ait un rajustement dans moins d'un an. Je prônerais un montant fixe de 12 \$ pour des raisons d'équité, principalement parce que le coût de ces mesures de sécurité additionnelles ne sont fonction ni du prix des billets d'avion

ni de la durée des vols. Le coût de la sécurité aérienne étant aussi élevé pour le trajet entre Victoria et Vancouver que pour le trajet entre Victoria et St. John's, cette formule est donc équitable.

Je prends note de l'argument du député qui affirme que les répercussions pourraient être plus grandes pour les vols sur de courtes distances parce que ce droit correspond alors à un pourcentage plus considérable du prix total du billet. Néanmoins, il demeure équitable d'imputer les frais aux éléments pour lesquels les coûts sont véritablement encourus, comme c'est ici le cas.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des témoins du ministère des Transports ont admis devant le comité que ce droit serait imposé pour tous les vols, même à partir d'aéroports qui n'offrent pas de services de sécurité.

L'Administration de l'aéroport international de Vancouver, entre autres, exploite un aérogare secondaire, en l'occurrence le Vancouver South Terminal, d'où partent des vols de 10 et 15 minutes en hydravion à destination notamment de Salt Spring Island, pour un coût de 30 ou 40 \$. Un fonctionnaire du ministère des Transports a déclaré au comité que les voyageurs qui partent de l'aérogare secondaire de Vancouver pourraient payer des droits de 24 \$ sur un billet aller-retour dont le prix de base est de 30 \$ alors qu'il n'y aurait aucun service de sécurité. Il n'est pas nécessaire de passer par un détecteur de métal pour monter à bord d'un hydravion de quatre places et aller de Vancouver à Salt Spring Island.

Comment le gouvernement peut-il imputer une taxe pour un service qui n'est pas offert? Comment le gouvernement peut-il forcer les citoyens à payer pour un service de sécurité dont ils ne bénéficient même pas, et, dont, en toute franchise, ils n'ont pas besoin dans ce cas.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je crois que 89 aéroports ont des processus de sécurité en place, et ce sont eux qui sont assujettis à ce droit. Si l'on voyage entre un petit aéroport dans le Nord et un autre petit aéroport dans le Nord qui ne sont pas dotés de services de sécurité, on ne paie pas ce genre de droit.

La liste des aéroports concernés est une liste dynamique, en constante évolution. S'il y a des additions ou des soustractions aux services de sécurité dans un aéroport, la liste sera modifiée en conséquence.

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. J'ai déjà posé cette question au ministre des Finances et, comme à son habitude, il m'a répondu à peu près n'importe quoi.

Lorsqu'on parle d'appliquer le principe de l'utilisateur-payeur concernant cette taxe sur le transport aérien, n'est-il pas incorrect de l'appliquer à la sécurité dans le transport aérien, alors qu'on sait très bien que ce n'est pas une question d'utilisateur-payeur, ce n'est pas uniquement la sécurité des passagers qui est concernée, c'est celle de tout le monde? Six mois après les attentats du 11 septembre, on se rend compte qu'il n'y avait pas seulement ceux et celles qui se trouvaient à bord des avions qui ont été victimes, mais également ceux qui se trouvaient dans les tours jumelles.

Alors, est-ce que ce ne serait pas une bonne idée de faire en sorte que tout le monde au Canada puisse payer ces nouvelles dispositions relatives à la sécurité dans le transport, pas uniquement les transporteurs, parce que vous allez en tuer plusieurs?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, les utilisateurs ne paient pas la totalité des coûts. Ils paient 2,2 milliards de dollars sur 7,7 milliards, soit 30 p. 100 des coûts.

Il nous semble raisonnable que les utilisateurs paient 30 p. 100 de ces coûts; ce n'est pas la totalité.

[Traduction]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui,

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 236)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assadourian
Barnes
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Calder
Caplan
Castonguay
Charbonneau
Coderre
Coppes
Cullen
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Eyking
Folco
Godfrey
Graham
Harvey
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Normand
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx

Alcock
Assad
Bagnell
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Byrne
Cannis
Carroll
Catterall
Chrétien
Collenette
Cotler
Cuzner
Dhaliwal
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Galloway
Goodale
Harb
Jackson
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Laliberte
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marci
Matthews
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (Labrador)
Owen
Paradis
Peschisolido
Phinney
Pillitteri
Price
Reed (Halton)

Initiatives ministérielles

Regan	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
St-Jacques	St. Denis
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Valeri	Vanclief
Wilfert	Wood— 124

CONTRE

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Brisson	Burton
Cardin	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Duceppe
Duncan	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon (Québec)	Gauthier
Godin	Grewal
Guimond	Harris
Hearn	Hill (Prince George—Peace River)
Hinton	Jaffer
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lancôt
Lebel	Loubier
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Mark	Mayfield
Meredith	Merrifield
Moore	Nystrom
Penson	Picard (Drummond)
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Skelton	Solberg
Sorenson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
White (Langley—Abbotsford)	Yelich— 58

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Augustine	Baker
Beaumier	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Bulte
Caccia	Cauchon
Comuzzi	Desrochers
Gagnon (Champlain)	Guay
Harvard	Hubbard
Jennings	Lalonde
Lavigne	McCormick
Nault	Paquette
Perron	Plamondon
St-Hilaire	Steckle
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 30

● (1325)

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Initiatives ministérielles

Je désire informer la Chambre qu'en raison des délibérations sur la motion d'attribution de temps, les initiatives ministérielles seront prolongées de 30 minutes.

• (1330)

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} mars, du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions du groupe n^o 1.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très déçu par ce qui se passe à la Chambre. Je commence à me sentir comme l'ex-député de Cypress Hills—Grasslands, Lee Morrison. Dans sa dernière déclaration à la Chambre, il a fait allusion au fait qu'il considérait ses années au Parlement comme une perte de temps. Je commence à penser comme lui, monsieur le Président. Je commence à penser que je devrais rester à la maison avec ma famille et profiter de la vie parce que le Parlement est une institution de plus en plus inutile.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés de bien vouloir tenir leurs discussions dans le hall.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'aurais aimé que vous les invitiez à garder le silence et à écouter ce que j'avais à dire parce que j'estime que c'est important.

Mon ancien collègue de Grasslands, en Saskatchewan, a dit que ses années à la Chambre avaient été une perte de temps. Je commence à penser comme lui.

Nous faisons du bon travail au sein du Comité des finances depuis trois ou quatre ans. J'ai servi avec enthousiasme au sein de ce comité. Nos travaux ont eu une incidence considérable. Nous avons toujours eu une bonne attitude collégiale. Nous avons travaillé de façon professionnelle. Nous avons écouté les témoins et avons tenu compte de leurs témoignages dans nos rapports.

Hélas, comme je l'ai dit dans mon discours sur le budget, la plupart de nos recommandations budgétaires n'ont pas été retenues dans le budget du ministre des Finances cette année. Toutefois, nous avons travaillé de façon indépendante en tant que comité pour donner au ministre des conseils afin que le fardeau fiscal et les dépenses publiques soient conformes aux demandes des Canadiens. Cela s'est complètement détérioré. Quel gâchis.

Tous les libéraux viennent de voter en faveur de la clôture. Ils affirment qu'ils ne veulent plus débattre de cette question. Je crois que la plupart d'entre eux n'ont pas lu le compte rendu des travaux de notre comité. Ils ne connaissent pas le dossier. On nous dit simplement qu'ils veulent faire adopter cette mesure et commencer le plus tôt possible à encaisser la taxe, alors on doit se lever sur commande. Tous les députés, y compris ceux qui ont traversé la salle pour passer de l'opposition aux sièges des libéraux, ont voté en faveur de la fin du débat.

La clôture et l'attribution de temps ne seraient pas nécessaires si on traitait avec dignité les idées et les conclusions des députés, les recommandations des témoins venus présenter leurs observations au comité, ainsi que les questions et préoccupations dont ont fait état tous les membres du comité. Je souligne que tous les membres du comité voulaient obtenir plus de détails. Ils n'ont pas obtenu ce qu'ils demandaient.

Au lieu de cela, lorsque vint le temps de voter, les députés qui avaient entendu les témoins et nos arguments ont en grande majorité

été retirés du comité. Ils ont été remplacés par des gens dont la seule qualité était leur disposition à voter comme on leur dictait de le faire.

Autrement dit, tous les amendements provenant d'un parti d'opposition étaient systématiquement rejetés. Bon nombre des amendements venaient des libéraux car le projet de loi n'était pas parfait. Ils ont voulu changer de nombreuses dispositions à l'étape de l'étude en comité et ils l'ont fait. Tous leurs amendements ont été acceptés, et pour cause.

En fait, si des députés présentaient des amendements au comité en disant qu'ils avaient oublié un détail et voulaient corriger cette lacune, je voterais en faveur de ces changements. Pourquoi pas? Mon mandat est d'agir dans l'intérêt des citoyens du Canada.

Pourtant, le projet de loi C-49 propose le prélèvement d'une taxe. Le secrétaire Parlementaire profitera d'une vision rétrospective parfaite l'automne prochain lorsqu'il analysera cette nouvelle taxe. Il regardera dans son rétroviseur et verra tous ces transporteurs qui auront fermé leurs portes ou réduit leurs services. Puis le gouvernement ajustera la taxe après coup, une fois les dommages causés.

Le recours à l'attribution de temps n'aurait pas été nécessaire si les membres du comité avaient été libres d'exercer leur jugement et de recommander au ministre des Finances la révision immédiate de la taxe en vue de prévenir les préjudices que celle-ci causera plutôt que d'attendre à l'automne pour évaluer l'ampleur des dégâts. Quelle horreur. Le Parlement passe totalement à côté de ses responsabilités et de l'occasion de bien faire les choses. Cela m'effraie.

Ces députés ont très volontiers pris la part du premier ministre et dit qu'ils seraient traités plus dignement parce que celui-ci veillerait à augmenter et à améliorer leur rémunération. Je pense qu'on devrait leur laisser la dignité de penser et de voter par eux-mêmes, que ce soit dans une situation d'attribution de temps ou au sein des comités.

• (1335)

Qu'on laisse d'abord le député libéraux obtenir cette dignité, et ils mériteront leur salaire par surcroît. À l'heure actuelle, ils pourraient tout aussi bien être remplacés par un tas de poupées gonflables munies de petits boutons leur permettant de se lever et de voter sur commande. Quelle horreur.

Cela m'effraie. L'automne prochain, nous verrons peut-être l'impact que cela aura eu sur l'industrie aérienne et les services aux petites collectivités. L'automne prochain, lorsque nous constaterons les dégâts, les libéraux diront peut-être qu'un député de la Chambre et le Comité des finances avaient prévu la situation et en avaient averti les députés, mais qu'ils n'ont pas porté attention à ces avertissements. Ils sont passés à l'action tête baissée et ont imposé à chaque passager une taxe pour la sécurité aérienne au lieu de mettre en oeuvre les recommandations sensées des témoins, recommandations que les économistes n'auraient pas manqué de faire, j'en suis certain, s'ils avaient eu l'occasion de se pencher sur la question.

Cela m'amène à un autre point très important. Pourquoi applique-t-on la clôture alors qu'on n'a pas procédé à une étude des répercussions économiques? Il est incroyable que le gouvernement menace ainsi notre industrie du transport aérien en imposant ce droit alors que les fonctionnaires du ministère eux-mêmes ont reconnu qu'ils n'ont pas effectué une étude sur les répercussions économiques de ce nouveau droit. Ils ne font que des suppositions. Le ministre des Finances a décidé au hasard de ces montants de 12 \$ et 24 \$. C'est incroyable. Aux États-Unis, le droit pour les passagers est de 2,50 \$ américains pour chaque segment, le maximum étant de 5 \$ par voyage.

Initiatives ministérielles

Plus tôt aujourd'hui, le secrétaire parlementaire nous a dit que c'était une taxe très simple. Ce n'est pas l'opinion des témoins. Ce n'est pas ce que nous ont dit les représentants du secteur du transport aérien dans les instances qu'ils ont présentées. Ils ont dit qu'il s'agissait d'une taxe extrêmement complexe. Elle est basée sur l'endroit où un vol commence, l'endroit où il se termine et dans certains cas, l'endroit où il passe entre les deux points.

Les passagers ont-ils dû se rendre à un grand aéroport pour prendre une correspondance vers une autre petite ville? Ils sont peut-être partis de la petite ville A à la petite ville B, mais ils sont passés par Vancouver ou Toronto pour aller là. Quelles sont les répercussions et qui va payer le droit exigé? Dans certains cas, les passagers n'ont même pas à passer par les contrôles de sécurité parce qu'on utilise la même porte. Il est absolument incroyable que ces gens soient assujettis à ce droit.

La chose la plus importante, c'est que ce sont les passagers qui doivent porter tout le fardeau de la sécurité. Nous faisons fi du fait que, le 11 septembre, la plupart des gens qui sont morts n'étaient pas à bord d'avions. Il est dans l'intérêt public que le transport aérien soit sûr. Ce droit excessif va tuer l'industrie même qui doit offrir des services sûrs. Il est vrai qu'on va réduire le terrorisme lié au transport aérien, car il n'y aura plus de lignes aériennes.

Les mots me manquent, ce qui ne m'arrive pas souvent. Je ne peux même pas vous dire à quel point nous commettons une grave erreur dans le cas présent et à quel point il est déplorable que notre Parlement, avec tout son talent collectif et toute son intelligence, vraisemblablement, soit incapable de voir une situation qui est si évidente.

• (1340)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les députés de l'opposition ce matin. La Chambre fait face à un défi bien plus important que celui d'adopter le projet de loi de mise en oeuvre du budget.

Je vais dire un mot de la perception que le public a eue ces derniers mois du travail de la Chambre, et je vais limiter mes propos à la région du Grand Toronto.

Le budget nous invite à approuver des dépenses de l'ordre de 150 milliards de dollars. La part que recevrait la région du Grand Toronto s'élève à environ 28 milliards de dollars. Cela comprend les transferts aux provinces et aux municipalités, les subventions provenant de divers ministères, de l'Agriculture jusqu'aux Anciens combattants, en passant par l'Environnement et le Patrimoine canadien.

Depuis quatre ans, le gouvernement fait ce genre de dépenses dans la région de Toronto. Pour situer ce montant, il faut dire que les contribuables de la même région versent près de 35 milliards de dollars au Trésor. Cela veut dire que près de 7 milliards servent à payer les intérêts, à réduire la dette et faire les paiements de péréquation aux régions qui n'ont pas la même prospérité économique que le Grand Toronto.

Je voudrais attirer aujourd'hui l'attention sur une chose qui est extrêmement pertinente pour tous les députés : les communications qui découlent du budget. Depuis trois mois, nous entendons sans cesse, dans les médias torontois, que la présence du gouvernement du Canada dans la région de Toronto est marginale. Les manchettes de notre journal qui a le plus fort tirage, le *Toronto Star*, reprochent aux députés de l'agglomération torontoise de ne rien faire et dénoncent l'absence de soutien fédéral pour les activités du Grand Toronto. Le maire de notre ville, qui s'est exprimé à la radio, à la télévision et dans les journaux, a demandé qu'on inflige la défaite à

tous les députés de Toronto parce que, selon lui, le gouvernement du Canada ne fait pas grand-chose dans la région.

Aux termes du présent budget, la ville de Toronto recevrait 28 milliards de dollars de crédits. À mon avis, ce n'est pas là un problème unique à la région du Grand Toronto. La plupart des subventions gouvernementales et allocations de fonds provenant du budget sont essentiellement traitées sans prévoir beaucoup de communications avec les gens de la collectivité.

Il y a maintenant une crise à ce chapitre au pays. De plus en plus de gens nous demandent ce que nous faisons quand nous venons à Ottawa, et j'ai entendu le même genre de remarques en provenance d'autres régions du pays aussi.

• (1345)

En fait, il n'y a pas un député, qu'il soit du parti au pouvoir ou de l'opposition, qui ne puisse participer au programme d'aide d'un ministère ou d'un autre niveau de gouvernement pour aider à stimuler l'activité économique de sa collectivité.

À mon avis, 99 p. 100 ou même plus des fonds ainsi recueillis sont gérés et répartis essentiellement grâce au processus bureaucratique gouvernemental. Les députés ne savent souvent pas comment cet argent est dépensé. Les seuls qui le savent réellement sont les quelques personnes qui reçoivent cet argent, puisqu'il y a très peu de présence fédérale à ce niveau.

Par contre, dans ma province, l'Ontario, quel que soit le poste de radio qu'ils écoutent ou le journal qu'ils lisent, les gens entendent de la publicité sur le programme SuperCroissance. Ces publicités annoncent ce que la province de l'Ontario pourrait faire dans la province et les diverses localités grâce au programme SuperCroissance. On ne peut emprunter une route nouvellement pavée sans voir une demi-douzaine de panneaux du programme SuperCroissance faisant savoir aux contribuables comment on dépense leur argent.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer un amendement au projet de loi C-49, projet de loi d'exécution du budget, dont nous sommes saisis aujourd'hui, en vue d'ajouter une nouvelle disposition après la ligne 22 à la page 112, prévoyant que le gouverneur en conseil doit affecter un demi pour cent de toutes les sommes consenties aux termes de la présente loi dans le but de transmettre des renseignements sur l'offre de programmes et de services par le gouvernement du Canada en vertu de cette loi, afin d'assurer que les Canadiens sont bien au courant des programmes et des services qui leur sont offerts.

• (1350)

Le vice-président: Le député de Toronto—Danforth a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le premier groupe d'amendements proposés en grande partie par mes collègues de l'Alliance.

Initiatives ministérielles

Une des motions proposées par un député de l'Alliance est particulièrement intéressante. Elle demande que l'on puisse procéder périodiquement à des analyses d'impact de la nouvelle taxe proposée pour financer la sécurité dans le secteur aérien.

Lors des témoignages des fonctionnaires au cours des audiences du Comité permanent des finances, j'ai été frappé de constater qu'il n'y avait jamais eu, en aucune façon, d'étude d'impact au sujet de l'introduction d'une nouvelle taxe liée aux tarifs de transport aérien.

À cette occasion, j'avais proposé une motion demandant que toutes les études d'impact et toutes les analyses liées à l'introduction de cette nouvelle taxe sur le transport aérien puissent être déposées auprès des membres du comité. À ma grande surprise, le directeur de l'impôt, M. Dupont, a dit candidement qu'il n'avait procédé à aucune analyse quant aux conséquences sur la demande de transport aérien, sur la survie des petits aéroports régionaux—ceux de Baie-Comeau, Sept-Îles et autres—et quant aux conséquences de cette nouvelle taxe sur l'industrie canadienne du tourisme. On ne s'était pas posé de questions quant aux effets qu'une telle taxe aurait sur le développement des régions. J'en ai été estomaqué.

Souvent, on procède à des analyses et à des études d'impact pour des mesures beaucoup moins importantes que celle-là. On va comprendre que, dans le domaine du secteur aérien, fortement éprouvé depuis le 11 septembre, un peu avant aussi à cause du ralentissement, une telle taxe peut tuer cette industrie. Cela peut faire en sorte que de petits aéroports, de petits transporteurs ne puissent pas continuer de fonctionner.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que dans ce pays, il y a deux types de citoyens: ceux qui ont accès aux services parce qu'ils habitent dans de grands centres et qu'ils pourront encore bénéficier de ces services à des tarifs assez concurrentiels; et ceux qui vivent dans des régions éloignées, qui seront coupés des grands centres—c'est déjà le cas à l'heure actuelle, c'est une tendance—qui ne pourront bénéficier de services adéquats de transport aérien, qui ne pourront pas bénéficier de la fréquence de certains vols entre les régions dites éloignées et les grands centres.

Avant même que le ministre n'ait l'idée aussi stupide d'introduire une nouvelle taxe dans le transport aérien, nous avons des sons de cloche des régions. Lorsque le Bloc québécois a consulté les régions au sujet des attentes prébudgétaires, on nous disait que déjà, avec une augmentation des tarifs de transport aérien depuis 1983, on n'arrivait pas à maintenir les transporteurs régionaux et à avoir des liens périodiques avec les grands centres.

Cela faisait que malgré les atouts naturels de certaines régions, comme par exemple en Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine ou ailleurs, on n'arrivait pas à mettre en place un plan de développement de ces attraits touristiques, justement à cause du manque de liens aériens—mon collègue de Sept-Îles pourra confirmer ce que je dis—parce que c'est souvent le seul moyen de transport efficace pour relier un grand centre ou une partie de la région éloignée vers une autre encore plus éloignée.

Le ministre des Finances arrive avec cette idée stupide d'imposer un tarif sur le transport aérien qui viendra s'ajouter au prix des billets d'avion qui sont déjà très élevés au Canada. À titre d'exemple, depuis 1983, il y a eu une augmentation d'à peu près 10 p. 100 du prix des billets d'avion au Canada. On me dira que depuis 1983, ce n'est pas beaucoup, mais c'est que pendant ce temps, aux États-Unis, le prix des billets d'avion avait diminué de 43 p. 100.

On se retrouve dans une situation où, d'un côté, le secteur aérien éprouve des difficultés, accentuées par les événements du 11 septembre, alors qu'il souffrait déjà d'un manque de concurrence qui

ne lui permettait pas d'aller chercher des marges de manoeuvre en matière de profit autant que du côté américain ou ailleurs. Il faut comprendre que la densité de population, ici, n'est pas celle des États-Unis, de l'Asie ou de l'Europe. Comment justifier alors que l'on puisse introduire une telle taxe?

• (1355)

En fin de semaine, notre brillant ministre des Transports disait ceci: «Les transporteurs devraient baisser le prix des billets d'avion.» Comment peuvent-ils baisser le prix des billets d'avion alors qu'ils en arrachent? Ils ont de la difficulté à assurer leur viabilité.

Deuxièmement, ce qu'on remplace à l'heure actuelle, ce sont des dépenses que les aéroports en particulier assumaient, des dépenses de 120 millions de dollars par année. Maintenant, on leur demande de financer une nouvelle taxe à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Cela fait pratiquement plus du triple de ce qu'on leur demandait auparavant, et le ministre des Transports nous dit: «Il n'y a pas de problème. Les transporteurs peuvent faire en sorte d'absorber ces nouveaux coûts puisque, de toute façon, ils n'absorbent plus les anciennes dépenses de sécurité. C'est le gouvernement qui les assume. Par ailleurs, elles ont assez de marge de manoeuvre pour pouvoir cacher cette taxe dans le prix des billets d'avion sans augmenter ce prix impunément.»

C'est très mal connaître l'industrie que de présenter les choses de cette façon. Je signale et rappelle à ceux qui nous écoutent que nous avons tous été étonnés au Comité permanent des finances, même les députés ministériels sont demeurés bouche bée, lorsque nous avons appris qu'aucune étude d'impact n'avait été produite avant l'imposition d'une telle taxe. Ce matin, le secrétaire d'État a un peu conforté les agissements du gouvernement en disant: «Vous savez, à partir du 11 septembre, on a été précipités. Il a fallu faire vite et présenter une telle taxe.» Faire vite est une chose, mais faire les choses intelligemment en est une autre.

J'estime que le gouvernement a mal agi en pensant à cette taxe et en la mettant en vigueur à partir du 1^{er} avril. Il est temps que le gouvernement revienne à de meilleures dispositions. Il a eu le temps de réfléchir depuis six mois, depuis les événements du 11 septembre. Alors pourquoi, malgré l'unanimité de l'industrie du transport, de l'industrie touristique, des intervenants liés au développement régional, des gens qui gèrent quotidiennement le transport aérien, l'industrie du tourisme et les petits aéroports, ce gouvernement ne se rend-il pas aux arguments de tous ces intervenants qui ont unanimement dénoncé une telle taxe? Pourquoi le ministre des Finances, qui croit qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal—il fait encore une fois rire de lui—, avec ses énormes surplus cachés, n'aurait-il pas pu dégager une certaine marge de manoeuvre à hauteur de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans—ce n'est pas beaucoup—pour financer toutes les initiatives concernant la sécurité?

La sécurité, c'est l'affaire de tous et de toutes et pas seulement de ceux et celles qui prennent l'avion, surtout pas au prix de briser les liens aériens entre les grands centres et les régions dites éloignées. On compromet leur développement.

Pour cette raison, je vais appuyer la motion présentée par l'Alliance canadienne. Nous, du Bloc québécois, allons continuer à dénoncer cette taxe qui n'a aucun bon sens.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, six mois se sont écoulés depuis le 11 septembre. La politique et les principes qui sous-tendent la loi antiterroriste méritent d'être rappelés et réaffirmés, en particulier à la lumière des horribles agressions terroristes contre des civils à Jérusalem, en fin de semaine.

Premièrement, le terrorisme, ou le fait de blesser, tuer et terrifier sciemment des innocents, ne se justifie jamais. Le Canada, comme l'a déclaré notre premier ministre, condamne sans la moindre équivoque le recours à la violence terroriste à des fins politiques.

Deuxièmement, les réseaux transnationaux des superterroristes, qui ont accès à des armes de destruction massive, constituent une menace existentielle au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de tout être humain.

Troisièmement, vivre sans craindre les actes de terreur et la terreur même constitue une pierre angulaire de la sécurité humaine.

Quatrièmement, il ne peut y avoir la moindre équivalence ou similitude morale entre le terrorisme et le contre-terrorisme.

Cinquièmement, l'appui et le refuge accordés aux groupes terroristes, comme le premier ministre l'a dit, sont inacceptables.

Sixièmement, le contre-terrorisme doit toujours être conforme aux droits de la personne et aux normes humanitaires.

Le Canada offre ses plus sincères condoléances aux familles des victimes de la terreur en cet anniversaire marquant les six mois écoulés depuis le 11 septembre.

* * *

• (1400)

LES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le cours de sécurité que le gouvernement impose aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, en Colombie-Britannique, n'est qu'une manoeuvre libérale de rééducation contre les armes à feu.

Le gouvernement n'avait pas besoin de consacrer plus de sept millions de dollars pour ajouter un autre niveau de bureaucratie au chapitre des cours de maniement des armes à feu. En Colombie-Britannique, le programme de formation en matière de conservation et de loisirs en plein air permet d'apprendre à tirer et à manier correctement une arme à feu, notamment à se rendre compte de l'importance de la sécurité et des difficultés d'atteindre une cible. Le cours fédéral ne fait même pas cela.

Mes électeurs comparent le cours fédéral à un cours de conduite où l'élève n'est jamais au volant. La GRC a retiré sa participation au registre des armes à feu des libéraux. La promotion de la sécurité publique et la lutte contre le crime ne sont pas les priorités des lois sur les armes à feu adoptées par le gouvernement. Ces lois posent de grandes difficultés aux chasseurs et aux familles qui ont besoin d'armes à feu pour se protéger et pour vivre en sécurité dans les régions éloignées de notre pays.

Pendant 68 ans, la tenue d'un registre d'armes à feu n'a rien fait pour garantir la sécurité publique et on ne peut s'attendre à ce que ce cours sur la sécurité et le maniement des armes à feu le fasse davantage.

Article 31 du Règlement

JEUNESSE J'ÉCOUTE

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, chaque jour, environ un millier d'enfants canadiens téléphonent à Jeunesse J'écoute parce qu'ils ont besoin de parler de leurs problèmes à quelqu'un. Et Jeunesse J'écoute est là pour répondre à leur appel.

Vingt-quatre heures par jour, Jeunesse J'écoute offre aux enfants une ligne sans frais et un service confidentiel d'écoute. Les appels y sont pris par des conseillers professionnels qui parlent avec les enfants, les aident à cerner leurs problèmes, à comprendre ce qui est important dans leur vie et ce qu'ils peuvent faire.

En 2000, 12 p. 100 des appels reçus par Jeunesse J'écoute portaient sur le comportement violent et la violence, faisant du comportement violent et de la violence le troisième problème le plus souvent rapporté par les enfants à Jeunesse J'écoute. En cette semaine de prévention de la violence et de l'intimidation, il importe que nous nous en souvenions et que nous reconnaissons que nous pouvons trouver une solution à ce problème.

Jeunesse J'écoute fait partie de cette solution. Je félicite cet organisme pour son travail exceptionnel et soutenu.

* * *

LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rendre aujourd'hui hommage aux membres de l'équipe paralympique canadienne qui sont en ce moment à Salt Lake City pour participer aux Jeux paralympiques d'hiver de 2002, qui s'y tiennent du 7 au 16 mars.

Le 7 mars a eu lieu l'ouverture des jeux et c'est M. Mark Ludbrook qui a porté le drapeau du Canada. M. Ludbrook, qui en est à ses cinquièmes Jeux paralympiques, était à la tête d'une fière équipe canadienne composée de 29 athlètes et de 30 entraîneurs et autres membres du personnel. Les performances de la fin de semaine ont été superbes. Les athlètes canadiens ont remporté quatre médailles, et neuf d'entre eux ont fini dans les huit premiers.

Au ski nordique féminin, Shauna Maria Whyte s'est classée quatrième au biathlon de 7,5 km, le 8 mars, et cinquième au cross country de courte distance, le 10 mars. Brian McKeever, avec son guide, Robin McKeever, s'est classé sixième au biathlon masculin, le 8 mars, et a aussi remporté la première médaille d'or du Canada au cross country de courte distance masculin, le 10 mars. Colette Bourgonje s'est classée quatrième au cross country de courte distance féminin, le 10 mars. Karolina Wisniewska a remporté la médaille de bronze en descente féminine.

* * *

[Français]

LES RENDEZ-VOUS DE LA FRANCOPHONIE

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, du 11 au 24 mars, tous sont conviés aux Rendez-vous de la Francophonie qui encadre la Semaine nationale de la Francophonie et la Journée de la Francophonie qui aura lieu le 20 mars prochain.

C'est le moment idéal pour les amoureux de la langue française de se regrouper et de célébrer. Tous ensemble, démontrons que notre langue est bien vivante au Canada et qu'il est important qu'elle le demeure.

Article 31 du Règlement

Il y a plus de neuf millions de Canadiens qui parlent français et plus de 6,6 millions dont c'est la langue maternelle. C'est un apport incroyablement et incomparable à la culture canadienne.

Une foule d'activités se déroulent durant les Rendez-vous de la Francophonie partout au pays. J'invite toute la population canadienne à y participer.

* * *

LE GALA DES OLIVIER

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, hier soir, sur les ondes du réseau TVA, le Gala des Olivier nous a démontré le talent exceptionnel des humoristes québécois. Lise Dion a été consacrée la reine de la soirée en se méritant quatre des neuf Olivier, raflant ainsi les titres: humoriste, spectacle d'humour, performance scénique et numéro d'humour de l'année.

Le grand public a aussi rendu hommage à Mme Dion en lui attribuant l'Olivier d'humoriste de l'année, par vote populaire.

Parmi les autres lauréats, signalons Sylvain Larocque, Louis-José Houde et François Léveillé, «auteurs de l'année» pour *Tueurs à gags*; Louis-José Houde, «découverte de l'année»; Jean-Michel Anctil, «spectacle le plus populaire de l'année»; Gilbert Rozon, «Olivier Hommage» pour son *Festival Juste pour rire* et l'ancien groupe Rock et Belles Oreilles, «un Olivier exceptionnel».

Le Bloc québécois félicite chaleureusement tous ces artistes de l'humour et les remercie pour leur apport extraordinaire à faire rire les Québécois et les Québécoises.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je tiens à féliciter tous les paralympiens canadiens qui participent actuellement aux Jeux paralympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City.

Je félicite Brian McKeever de Canmore, en Alberta, qui, avec l'aide de son frère Robin, qui lui sert de guide, a remporté la médaille d'or à l'épreuve de cinq kilomètres en ski de fond; Daniel Wesley, de New Westminster, en Colombie-Britannique, qui est devenu le premier multimédaillé canadien après avoir remporté la médaille d'argent au Super G de ski en luge, qui s'ajoutait à la médaille de bronze qu'il avait gagnée samedi; et Karolina Wisniewska, de Calgary, qui a raflé le bronze en descente. Encore une fois, la Société Radio-Canada a assuré une excellente couverture en nous faisant suivre la performance de nos athlètes et en nous rendant toute l'excitation de ces jeux qui sont maintenant bien engagés.

Le pays appuie sans réserve l'équipe du Canada, dont nous sommes tous fiers aujourd'hui.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, une chaire de recherche CRSNG-COM DEV sur les technologies des filtres et des commutateurs a été constituée à l'Université de Waterloo.

La société COM DEV International Ltée de Cambridge et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ont investi chacun 1 million de dollars sur cinq ans pour créer cette chaire de recherche. C'est un investissement pour l'avenir. La chaire aidera à

développer la prochaine génération de filtres et de commutateurs pour la technologie du sans fil et celle du satellite et gardera le Canada à la fine pointe de la recherche dans le domaine des télécommunications. COM DEV est un chef de file de l'industrie canadienne de l'électronique aérospatiale. Elle a encore une fois démontré son leadership exceptionnel dans la communauté.

Je suis heureux du rôle positif joué par le gouvernement fédéral pour appuyer les initiatives avant-gardistes de recherche et de développement au Canada.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, selon les rumeurs, le Canada acceptera peut-être d'imposer une taxe à l'exportation dans le différend sur le bois d'oeuvre. Cette mesure constituerait un renversement de la politique canadienne et aurait pu être prise il y a un an. Le gouvernement libéral peut présenter cette mesure comme une réussite, mais à quel prix pour les producteurs canadiens de bois d'oeuvre?

Bien qu'une taxe à l'exportation autogérée permettrait au Canada de retenir les recettes fiscales, cette mesure enverrait le mauvais message sur ceux qui contrôlent les forêts du Canada. Les Canadiens ont le droit d'établir des prix qui tiennent compte des conditions du marché au Canada. Il faut que cette mesure soit à court terme et que le gouvernement s'emploie à négocier une solution permanente au différend sur le bois d'oeuvre.

Les Américains veulent un accès accru aux billes rondes du Canada. Le gouvernement libéral peut-il nous dire pourquoi les Canadiens ne devraient pas bénéficier de toutes les recettes tirées des produits?

La leçon à tirer, c'est que le premier ministre et le ministre du Commerce international disent que le Canada est un partenaire commercial privilégié des États-Unis, mais qu'ils n'ont pas réussi à négocier un accord commercial équitable sur le bois d'oeuvre.

Nous avons besoin d'une solution équitable. Le gouvernement libéral se montrera-t-il ferme et nous donnera-t-il un accord équitable?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le mémoire que la nation Haïda a déposé récemment devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique met en relief l'incertitude que suscitent les revendications territoriales non réglées.

L'avenir des industries primaires est en péril en Colombie-Britannique. Cette cause se rendra sans aucun doute devant la Cour suprême du Canada, ce qui paralysera le développement économique jusqu'à la prise d'une décision. Si le régime foncier est incertain, les sociétés minières, forestières, pétrolières et gazières, et même les industries de l'agriculture et de la pêche, ne feront ni mises en chantier ni travaux d'expansion.

Bien que nous ne soyons pas forcément d'accord sur la revendication de la nation Haïda, nous pouvons comprendre son mécontentement à l'égard du processus de négociation de traités qui a échoué. Ce processus n'apporte ni règlement final, ni moyens financiers, ni respect, ni acceptation des droits garantis dans la Constitution canadienne. Il ne respecte pas non plus le droit de tous les Canadiens à la protection de leurs biens privés.

Voilà un excellent exemple de l'échec du processus de négociation des traités en Colombie-Britannique, processus dans lequel le gouvernement fédéral joue un rôle important.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour du Commonwealth. Cette journée a été instituée en 1976 à la suite d'une proposition du Canada qui préconisait de célébrer le deuxième lundi de mars comme une journée visant à promouvoir la compréhension à l'échelle de la planète.

Ainsi, plus d'un milliard de personnes reconnaîtront leurs liens communs et célébreront l'apport des pays du Commonwealth à la démocratie, à la défense des droits de la personne et à l'harmonie à l'échelle mondiale.

Particulièrement aujourd'hui, alors que nous suivons le déroulement des élections au Zimbabwe et que nous nous inquiétons d'autres régions où la démocratie peut être menacée, le Canada est déterminé à respecter les principes qui unissent tous les pays du Commonwealth et qui transcendent les différences nationales, ethniques, culturelles et économiques pouvant exister entre ces pays.

J'invite tous les députés à se joindre à moi aujourd'hui pour célébrer le Jour du Commonwealth dans un esprit de coopération internationale.

* * *

• (1410)

[Français]

LE TERRORISME

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il y a six mois aujourd'hui, des terroristes détournaient des avions qui allaient percuter le World Trade Center et le Pentagone, commettant ainsi un acte de terreur sans précédent et causant la mort de plus de 3 000 personnes.

Ces attentats ont créé une onde de choc à travers le monde et ont donné lieu à une vaste mobilisation de pays soucieux d'enrayer le terrorisme et de défendre les valeurs démocratiques auxquelles les terroristes se sont attaqués.

Ayant à coeur le respect de ces mêmes valeurs démocratiques, le Bloc québécois a voulu s'assurer que les mesures prises à la suite de ces attaques ne viennent pas restreindre nos libertés. Notre approche a donc été critique, particulièrement face aux projets de loi C-36 et C-42 qui portent atteinte au juste équilibre entre la sécurité et la liberté que nous voulons tant préserver.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons continuer de nous faire les défenseurs de ces valeurs, pour ainsi affirmer que les terroristes ne gagneront pas.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est le Jour du Commonwealth. Perçu comme un modèle de multilatéralisme, le Commonwealth offre ainsi au Canada l'occasion de consolider considérablement ses liens avec les autres pays membres et de faire avancer ses intérêts en politique étrangère.

Article 31 du Règlement

Les liens de peuple à peuple qui nous unissent par des traditions, des cultures et des valeurs diverses sont nombreux et présents dans tous les secteurs d'activité.

Notre pays est très avantagé par son appartenance au Commonwealth et, à son tour, le Canada apporte son ferme soutien à cette vénérable institution.

* * *

BENOÎT LÉCUYER

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je me lève à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un homme courageux qui a donné sa vie pour protéger nos rues et notre liberté. Le policier Benoît Lécuyer, qui a été froidement abattu le 28 février lors d'une banale arrestation pour excès de vitesse, ne sera pas oublié.

Au nom de l'Alliance canadienne et de tous les citoyens de ce pays, je voudrais offrir mes sincères condoléances à la famille de M. Lécuyer. Notamment, je veux saluer sa femme, Anick Royer, ses enfants, Joël et Marianne, son frère Éric, qui est lui aussi policier, et sa mère, Micheline.

Nous voulons vous remercier pour votre courage. Le pays a une dette envers vous pour votre sacrifice.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, il y a six mois aujourd'hui, les gens du monde entier ont été consternés et horrifiés par la série d'attaques lâchement perpétrées contre les grandes villes américaines que sont New York et Washington.

Même si les cibles des attentats se trouvaient en sol américain, les fils et les filles de nombreux pays en ont été les victimes. Cette réalité est déjà reconnue de nos jours dans les monuments commémoratifs érigés de part et d'autre de l'Atlantique, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Si nous en venons un jour à penser que les événements tragiques du 11 septembre n'étaient pas une attaque perpétrée contre le Canada et que la lutte contre le terrorisme ne concerne pas notre pays, n'oublions jamais que ces attentats ont coûté la vie à 25 Canadiens innocents.

Aujourd'hui, nous allons faire une pause et réfléchir, chacun à notre façon, à la signification de cette journée. Nous allons nous souvenir de tous ceux qui sont morts, aussi bien des héros tombés dans l'exercice de leurs fonctions que des victimes innocentes. Nous allons, en silence, prendre un moment de réflexion afin de renouveler notre force, notre courage et notre détermination. Mais surtout, nous allons prendre un temps d'arrêt pour réitérer notre engagement à mener cette campagne contre le terrorisme jusqu'à ce qu'elle soit gagnée.

* * *

LES RADIO MUSIC AWARDS

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter les lauréats des Canadian Radio Music Awards. Ils ont reçu leurs prix le 2 mars, à Toronto, au cours de la Semaine de la musique canadienne. Créée et financée par des radiodiffuseurs canadiens du secteur privé, cette manifestation a pour objet de faire connaître et de récompenser les nouveaux musiciens canadiens de langue anglaise.

Questions orales

Entre autres récompenses, il a été annoncé que les Guess Who entreront au temple de la renommée de l'industrie de la musique canadienne. Ce groupe de musiciens, qui a enregistré plusieurs chansons à succès, a été l'un des premiers groupes canadiens de musique rock à connaître la célébrité en Amérique du Nord. Au nombre des autres lauréats récompensés le 2 mars dernier figurent les Wave, les Ennis Sisters, Nellie Furtado, et Jimmy Rankin, mon compatriote du Cap-Breton.

Depuis 1970, le gouvernement collabore avec l'industrie de l'enregistrement pour diffuser sur nos ondes les voix des chanteurs canadiens. Tout récemment, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds pour encourager la musique canadienne, veiller à ce que l'industrie de la musique dispose des moyens voulus pour réussir dans l'économie nouvelle et permettre aux Canadiens et au monde entier d'avoir accès à des choix diversifiés en matière de musique canadienne.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter les lauréats des Canadian Radio Music Awards de cette année.

* * *

• (1415)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la décision annoncée récemment de subventionner la recherche sur les cellules souches embryonnaires n'a jamais été discutée au Parlement, ce qui préoccupe au plus haut point l'Alliance canadienne.

Les cellules souches embryonnaires et les droits du fœtus posent un problème délicat pour beaucoup de personnes, mais il y aura toujours des situations où ce qui devient possible sur le plan scientifique ira à l'encontre de ce qui est acceptable sur le plan moral. Voilà pourquoi nous ne devons pas éviter d'en parler, au contraire de ce que fait le gouvernement aujourd'hui. Nous ne devrions pas craindre de débattre à la Chambre des innovations scientifiques et de leurs conséquences sur le plan moral.

La recherche sur les cellules souches embryonnaires est un sujet qui préoccupe tous les parlementaires, car les résultats de cette recherche seront lourds de conséquences pour l'humanité.

J'exhorte le gouvernement libéral à déposer immédiatement un projet de loi sur la procréation assistée, le clonage et les cellules embryonnaires. Je recommande en outre que, du fait des dimensions éthiques et morales de la question de la procréation assistée et de la recherche connexe, les députés, tous partis confondus, soient autorisés à voter librement sur la question lorsque le projet de loi pertinent sera déposé.

* * *

[Français]

LES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE

Le Président: Avant d'aborder les questions orales, je crois qu'il y a consensus à la Chambre pour observer une minute de silence afin de souligner les événements tragiques survenus le 11 septembre dernier aux États-Unis d'Amérique.

J'invite donc tous les députés à se lever pour observer une minute de silence.

[Note de la rédaction: La Chambre garde un moment de silence.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui à Ottawa plus de 30 personnes de la Colombie-Britannique : le ministre des Forêts de cette province, des députés provinciaux, des maires, des dirigeants de l'industrie et des représentants des premières nations de la Colombie-Britannique. Ils sont tous aussi préoccupés par le dossier du bois d'oeuvre que nous le sommes à la Chambre.

Il y a une question qu'ils aimeraient tous poser au gouvernement. Ce dernier assurera-t-il à la Chambre et aux Canadiens que toute entente conclue par le Canada comprendra l'établissement d'un groupe spécial binational dont les décisions seraient exécutoires pour le règlement des différends sur le bois d'oeuvre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le chef de l'opposition m'ait posé cette question très pertinente. Je remercie le ministre Michael de Jong et la délégation de la Colombie-Britannique qui sont venus à Ottawa aujourd'hui pour exprimer leur appui à l'égard de l'approche adoptée par le Canada dans les négociations en cours. Cet appui est très bien accueilli à ce moment-ci.

Il reste encore dix jours avant la décision finale. Nous travaillons très énergiquement pour trouver une solution à long terme au différend sur le bois d'oeuvre, une solution reposant sur une politique.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes heureux que le ministre de Jong soit ici avec les autres représentants. Nous sommes également ravis d'avoir rencontré tous les députés de la Colombie-Britannique, dont la plupart sont à la Chambre aujourd'hui.

Toutefois, nous aimerions aussi avoir une réponse du ministre. Peut-il nous garantir qu'il fera tout pour obtenir l'établissement d'un groupe spécial binational dont les décisions seraient exécutoires lorsqu'il se rendra à Washington? C'est ce que nous demandons tous. Nous essayons de travailler ensemble en bons Canadiens que nous sommes pour nous assurer que nous faisons front commun dans ce dossier et que nous sommes prêts à lutter ensemble pour faire savoir aux Américains que nous ne reculerons pas.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, qu'il soit bien clair qu'un accès sans entraves au marché américain est l'objectif que le gouvernement vise depuis des années et continuera de viser jusqu'à ce que nous ayons réglé cette question.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai été élu en 1972. Je représente la Colombie-Britannique depuis fort longtemps. Je ne me souviens pas avoir déjà vu plus de 30 personnes...

Des voix: Oh, oh!

M. John Reynolds: Monsieur le Président, ils peuvent se moquer de nous qui venons de la Colombie-Britannique, mais je n'aime pas cela. Je suis ici pour essayer de travailler avec le gouvernement. Nous sommes tous ici pour essayer d'aider le ministre à régler ce grave problème pour plus de 20 000 travailleurs sans emploi.

Le ministre peut-il garantir qu'il verra à ce que nous ayons cette entente, celle sur laquelle nous travaillons ensemble pour obtenir? Nous l'appuierons s'il nous répond que, oui, c'est ce qu'il recherche.

Questions orales

●(1420)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Absolument, monsieur le Président. Tout le monde de ce côté-ci de la Chambre s'est montré très solidaire de la Colombie-Britannique dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous sommes tous conscients du fait que cette province est responsable à elle seule de 50 p. 100 des exportations.

Nous appuierons la Colombie-Britannique jusqu'à ce que nous ayons un accès sans entraves au marché américain, peu importe les moyens que nous devons prendre. C'est ce que nous voulons.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis 1996, nous attendons que le gouvernement règle le problème du lobby américain du bois d'oeuvre qui tente de limiter l'accès des Canadiens au marché américain.

Le 21 mars, soit dans 10 jours, le département américain du Commerce annoncera l'imposition de droits sur le bois d'oeuvre canadien. Voici que, à la dernière minute, le premier ministre va se rendre à Washington pour tenter d'en arriver à un accord.

Le premier ministre peut-il garantir aux Canadiens que le Canada insistera, dans ses démarches, pour que le cèdre rouge de l'Ouest et les produits à valeur ajoutée soient soustraits à ces droits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député que j'ai abordé la question du bois d'oeuvre chaque fois que j'ai eu l'occasion de discuter avec le président des États-Unis. Je serai là jeudi pour tenter de conclure une entente avec les Américains dès que possible.

En théorie, la meilleure solution, c'est d'appliquer l'Accord de libre-échange à tous les produits du bois exportés du Canada vers les États-Unis. Nous tenterons de faire valoir ce point au cours de nos discussions avec les Américains, mais il nous faudra aussi examiner quelques problèmes liés à la façon dont certaines provinces gèrent leur industrie du bois d'oeuvre. J'espère que nos discussions donneront de bons résultats d'ici la fin du mois.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème n'a rien à voir avec les provinces. Il prend son origine ici, et c'est la survie de localités entières et des milliers d'emplois qui sont en jeu.

Les Canadiens sont en droit de savoir quels seront les enjeux de ces négociations. Le premier ministre peut-il au moins nous dire ce que son gouvernement n'est pas prêt à concéder?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): L'accès libre au marché ne sera pas concédé. C'est ce que nous voulons obtenir aux États-Unis.

Quant aux exemptions mentionnées par le député, notre gouvernement a toujours soutenu que le cèdre rouge ou le travail qui ajoute de la valeur aux produits devraient échapper à toute mesure commerciale ou autre que pourraient prendre les Américains.

Nous continuons de réclamer l'exclusion et l'exemption du cèdre rouge. Nous demandons aussi l'exemption des produits des entreprises de nouvelle ouverture.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la Commission Séguin confirme l'existence, au Canada, d'un déséquilibre fiscal important qui fait en sorte qu'Ottawa empêche le gros des taxes et des impôts, alors que le Québec et

les provinces, avec des ressources moindres, font face aux augmentations astronomiques des coûts de la santé et de l'éducation.

Au lieu de nier l'existence du déséquilibre fiscal, le ministre des Finances reconnaît-il que la santé et l'éducation, qui représentent les défis du présent et de l'avenir en matière de gestion des finances publiques, ne sont pas du ressort du fédéral et que pour relever ces défis, le Québec et les provinces doivent disposer d'une plus grosse part de l'argent qu'Ottawa détient, comme le recommande la Commission Séguin?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pour donner de la crédibilité à ses projections, la Commission Séguin s'appuie sur le Conference Board.

Or, lorsqu'on regarde les détails des projections du Conference Board, on voit que vraiment, il soutient la position du gouvernement canadien.

Alors, le chef du Bloc québécois a deux choix: soit il accepte les projections du Conference Board et, donc, la thèse du gouvernement canadien, ou il n'accepte pas ces projections et, dans ce cas-là, il dit que la Commission Séguin et ses projections n'ont pas de crédibilité.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): C'est une sorte de pirouette ça, monsieur le Président. C'est le même ministre qui disait, il y a quelques jours, que le Conference Board n'avait aucune crédibilité.

Il faut dire que le ministre des Finances est plutôt cocasse et il sait très bien que le déséquilibre fiscal existe et qu'il est important, mais il refuse de le reconnaître, parce que le gouvernement a un objectif caché.

Le ministre des Finances va-t-il au moins avoir la franchise d'admettre que si Ottawa tient à garder pour lui les domaines de taxation les plus prometteurs et les milliards qu'ils procurent, c'est pour empiéter à son gré dans les champs de compétence du Québec et des provinces? C'est ça, la véritable raison.

●(1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le chef du Bloc veut accepter les projections du Conference Board, alors il va accepter que dans les quatre prochaines années, il n'y a pas de déséquilibre et il n'y a pas de surplus, et d'excédent du gouvernement fédéral selon les projections du Conference Board.

Ensuite, dans les quinze années après tout cela, cela se voit, c'est seulement sur des hypothèses très irréalistes qu'il y a un surplus au niveau fédéral.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'homme qui nie l'existence d'un déséquilibre fiscal a une crédibilité pour le moins amochée puisque, depuis les cinq dernières années, il a commis des erreurs de prévision de plus de 100 p. 100 au chapitre des surplus.

Questions orales

Si le ministre des Finances trouve que le Conference Board a été en présentant des prévisions sur 20 ans, peut-il nous dire, lui, quelles sont ses prévisions de surplus pour le présent exercice financier se terminant dans moins d'un mois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, laissez-moi citer les projections du Conference Board. Pour l'année prochaine, il y a un surplus de moins de 200 millions de dollars; pour l'année suivante, deux milliards; pour l'année d'après, deux milliards. C'est moins que notre réserve pour contingence. Ce ne sont certainement pas des surplus effarants.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, au lieu de détalier comme un lièvre, il devrait accepter un débat public sur cette question. Mais en attendant, s'il veut rehausser sa crédibilité, il devrait s'engager, ici dans cette Chambre, à consacrer au moins la moitié des surplus prévus dans moins de trois semaines, soit autour de neuf milliards, pour aider les provinces à financer la santé et l'éducation par l'entremise du Transfert social canadien.

Cela serait une belle preuve de sa crédibilité. Il devrait profiter du vide législatif pour déposer un projet de loi qu'on accepterait tous d'emblée ici.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, au lieu de déchirer sa chemise, je suggérerais au critique du Bloc québécois qu'il devrait peut-être lire le rapport du Conference Board, un rapport qui, lorsqu'on regarde ses projections pour les quatre prochaines années et les hypothèses de base, soutient la position du gouvernement canadien.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Compte tenu du tarif imposé par les États-Unis à l'égard de l'acier importé, dont le Canada a été exempté, ainsi que de l'inquiétude très réelle que l'on redirige vers le marché canadien une grande partie de l'acier qui était destiné aux États-Unis, situation qui aurait des conséquences désastreuses pour l'industrie sidérurgique du Canada, le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre s'il est disposé à mettre en oeuvre immédiatement des mesures pour éviter que notre industrie sidérurgique se retrouve dans une telle situation?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que je suis très satisfait que les États-Unis nous aient exemptés de la mesure frappant l'acier partout dans le monde. C'est une très bonne nouvelle pour le Canada, et cette situation montre que nos interventions ont donné des résultats à Washington. Je suis ravi qu'il en soit ainsi.

Nous discutons depuis un certain temps déjà des prochaines mesures à adopter avec les représentants de l'industrie. Depuis des mois, nous suivons de très près les importations d'acier au Canada afin d'éviter une semblable vague. Nous continuons à suivre les exportations de très près.

L'industrie nous a maintenant demandé d'imposer des mesures pour éviter que le Canada devienne un centre de dumping. Nous analysons cette demande et nous rencontrerons les représentants de l'industrie dans les prochains jours.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il n'y aura pas de quoi se réjouir si le marché canadien est inondé d'acier qui aurait par ailleurs abouti aux États-Unis. Par

conséquent, je souligne au ministre que c'est tout de suite qu'il faut adopter des mesures de protection.

Nous ne voulons pas que le ministre perde son temps à surveiller ce qui se passe dans le secteur. L'industrie veut qu'il adopte des mesures de protection tout de suite. C'est là la position adoptée par les syndicats, les sociétés et tous les intervenants, et ils veulent que ces mesures soient adoptées immédiatement. Le ministre est-il disposé à prendre cet engagement plutôt que de se contenter de surveiller la situation?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie a maintenant demandé au gouvernement du Canada d'adopter des mesures de protection. Cette demande est analysée en priorité par le gouvernement.

Je peux donner au député l'assurance que nous verrons à ce que le Canada ne devienne pas un territoire vers lequel on peut se tourner pour le dumping de l'acier dans le monde.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre doit rencontrer le président Bush. En profitera-t-il pour faire des propositions précises afin de résoudre le différend commercial sur le bois d'oeuvre?

Si la Chambre des communes endossait à l'avance les propositions canadiennes que le premier ministre présentera à Washington, cela renforcerait-il la position du Canada dans les négociations? Si oui, le gouvernement envisage-t-il de demander l'appui du Parlement à l'égard de ces propositions?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'accepte tout l'appui que je peux obtenir. La position du gouvernement canadien est très claire. Nous voulons que le gouvernement américain mette en oeuvre l'accord de libre-échange qu'il a conclu avec nous. Si la Chambre des communes veut se prononcer là-dessus, je suis parfaitement d'accord.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre prévoit avoir un entretien sur la question du bois d'oeuvre avec le président, jeudi, je crois. Nous espérons qu'il parviendra à négocier une solution à long terme acceptable.

Toutefois, s'il n'y arrive pas, pouvons-nous avoir l'assurance aujourd'hui que le premier ministre va demeurer personnellement engagé dans ce dossier du bois d'oeuvre, qui revêt une importance capitale, et qu'il poursuivra des discussions actives et directes avec le président jusqu'à ce que la question soit réglée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aborde toujours la question du bois d'oeuvre lors de mes entretiens avec le président Bush. Il connaît bien le dossier, parce que je lui répète constamment que les États-Unis veulent nos ressources gazières et pétrolières, mais que si nous n'en fournissons plus, ils devront acheter beaucoup de bois pour chauffer leurs foyers. Le président trouve cela très drôle.

* * *

LE TERRORISME

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui à six mois du 11 septembre, jour de l'attaque contre l'Amérique du Nord, mais le gouvernement n'a offert aucun monument commémoratif aux deux douzaines de Canadiens tués lors de cette attaque terroriste.

Questions orales

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas rendu hommage à nos compatriotes qui ont perdu la vie le 11 septembre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le peuple canadien a clairement exprimé aux familles éprouvées la peine que nous partageons tous devant la mort de ces personnes.

Je me suis rendu à New York et j'ai rencontré les familles de nombreuses victimes. Nous n'avons pas encore étudié la possibilité d'ériger un monument en leur honneur. D'autres tragédies surviennent de temps à autre. Le député peut proposer qu'on se penche sur cette question, mais je ne crois pas qu'il soit absolument nécessaire de construire un monument pour commémorer cet événement.

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une intervention concrète de la part du gouvernement aurait aussi constitué une commémoration acceptable, mais le gouvernement n'a pas agi.

Nous savons que nos ports sont infiltrés par le crime organisé. La semaine dernière, le département d'État américain a critiqué le laxisme de nos lois sur l'immigration. La GRC et le SCRS ne se parlent pas. Nous apprenons maintenant qu'il n'y a pas de communications entre la GRC et le service des douanes.

Étant donné toutes ces lacunes, comment le gouvernement peut-il prétendre avoir tiré leçon des événements du 11 septembre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à l'époque où il avait plus de poids au sein de son parti, le député était plus sérieux.

Je dirai simplement qu'il omet de parler des 4 000 soldats qui accomplissent dument leur mission en Afghanistan. Le député doit savoir que nous avons très rapidement présenté deux projets de loi à la Chambre des communes et que l'opposition a ralenti leur adoption. Autrement, ces deux projets de lois auraient été adoptés beaucoup plus tôt. Nous avons investi 7,5 milliards de dollars en ressources pour augmenter la sécurité et nous assurer que nos frontières sont mieux gardées.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, les chiffres du surplus de cette année, comme ceux des années antérieures, démontrent de façon éloquente que le gouvernement fédéral perçoit trop d'argent par rapport à ses responsabilités, tandis que les gouvernements des provinces qui doivent relever les défis de la santé et de l'éducation ont accès à un champ de taxation trop restreint.

Le ministre des Finances peut-il nous confirmer s'il entend mettre à l'ordre du jour, lors de la conférence des ministres des Finances en avril prochain, la question du déséquilibre fiscal?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois veut mettre de l'avant les projections du Conference Board pour prouver son cas.

Lorsqu'on regarde les projections pour les cinq prochaines années, dans chacune de ces années les surplus qui sont projetés sont moins que nos réserves de prudence. Alors, comment la députée peut-elle dire qu'il y a un déséquilibre fiscal selon les projections mêmes du PQ?

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, face à l'opinion publique, la position du ministre ne pourra pas tenir très longtemps.

Ne comprend-il pas qu'il est inacceptable que ce soit lui qui ramasse l'argent des citoyens en trop grande quantité, alors que ce sont les provinces qui assument les coûts croissants de la santé et de l'éducation?

• (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la seule question que je peux poser c'est vraiment que si la thèse de la députée est valable, comment se fait-il que ce soit nié par ses propres projections, par les projections du Conference Board?

* * *

GROUPEMENT MARKETING

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la firme Groupaction a donné 000 \$ aux libéraux en échange d'un contrat de plus d'un demi-million pour un rapport de visibilité bidon que le gouvernement a perdu.

C'est ce même gouvernement qui nous dit qu'on n'a pas rapport quand on lui demande de couper dans le gras, qu'on n'a pas rapport quand on lui demande d'arrêter d'acheter les Québécois avec de la simple visibilité, qu'on n'a pas rapport quand on veut mettre fin au patronage.

En perdant ce rapport, c'est ce gouvernement qui a prouvé qu'il n'a pas rapport. Quand vont-ils arrêter d'être malhonnêtes avec les contribuables?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les deux rapports en question ont bel et bien été préparés. D'ailleurs, dans le cas de l'un des deux, les documents à l'appui ont été offerts au journaliste qui en a fait la demande.

En ce qui a trait au rapport final, je suis d'accord avec le député qu'il est inacceptable que le rapport ne soit plus disponible aujourd'hui, trois ans après qu'il ait été préparé.

Cela étant dit, le député n'apporte rien de nouveau au débat. En fait, ce débat a été entamé et cette question a été soulevée en mai 2001. Alors, ce ne sont pas des nouvelles.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais vous dire ce qui n'est pas nouveau; ce qui n'est pas nouveau, c'est le fait que le gouvernement adore s'adonner au favoritisme, car cela lui rapporte gros. Groupaction a fait don de 70 000 \$ au Parti libéral et a reçu en échange deux contrats de plus de 1 million de dollars pour la préparation de deux rapports analytiques. C'est un investissement qui rapporte. La seule trace que nous ayons de ces rapports se trouve dans une liste de manifestations culturelles que n'importe quel gamin débrouillard aurait pu compiler lors d'une bonne soirée passée à naviguer sur Internet.

Les libéraux soutiennent qu'il n'y a pas moyen de simplifier davantage les formalités administratives, qu'il n'y a pas d'argent pour financer les militaires et qu'il n'est pas possible de réduire davantage le fardeau fiscal ou la dette nationale. Quand le gouvernement cessera-t-il de se comporter en accro au favoritisme, quand se ressaisira-t-il et quand déposera-t-il ce rapport?

Questions orales

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je serais curieux de connaître la personne qui est grassement payée pour rédiger de tels propos, lesquels d'ailleurs ne mèneront nulle part le député. Celui-ci ferait mieux de s'en tenir aux faits.

Deux rapports ont été établis. J'ai indiqué au député que le rapport final n'était plus disponible, mais que les pièces justificatives l'étaient. Elles ont été communiquées au journaliste qui en a fait la demande. Si le député veut bien se calmer et écouter la réponse, il saura de quoi il retourne.

* * *

[Français]

LE MOYEN-ORIENT

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, dans le discours écrit qu'il devait livrer devant le Comité Canada-Israël, le ministre des Affaires étrangères avait écrit, et je cite: «[...] les incursions dans les camps de réfugiés semblent exacerber la situation et les activités de colonisation qui se poursuivent sapent les aspirations des Palestiniens, compromettant la possibilité d'une paix.»

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a enlevé ce passage de son texte final?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas dans mes habitudes de parler des discours que je n'ai pas prononcés.

Mais je peux assurer l'honorable député que la politique de ce gouvernement a toujours été de poursuivre la paix avec toutes les parties au Moyen-Orient, et que nous sommes de bons et fidèles amis d'Israël, comme l'a dit le président d'Israël pendant son voyage. Nous essaierons toujours de notre mieux de travailler pour la paix au Moyen-Orient.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je rappelle au ministre qu'il s'agit du texte dont disposaient les journalistes.

Du temps où il était président du Comité permanent des affaires étrangères, le ministre souhaitait faire venir au Canada des parlementaires palestiniens et israéliens afin de trouver une solution au conflit qui perdure au Moyen-Orient.

Maintenant qu'il est ministre et qu'il dispose de beaucoup plus de moyens, le ministre compte-t-il donner suite à ce projet auquel il travaillait voilà quelques mois à peine?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, ce projet, qui est un projet de plusieurs députés de cette Chambre, est toujours en place.

C'est un objectif de notre gouvernement et des parlementaires de tous les partis de faire en sorte que les participants du Moyen-Orient à parant de la paix.

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les décisions d'une importance critique relatives à la vie humaine devraient être prises par le Parlement; or, la semaine dernière, les Instituts de recherche en santé du Canada ont décidé d'aller de l'avant et de financer, avec l'argent des contribuables, la recherche sur les embryons humains. C'est le Parlement, et non des

bureaucrates qui ne sont ni élus ni tenus de rendre des comptes, qui devrait prendre les décisions de ce genre. La ministre a préféré se cacher derrière des bureaucrates non élus pour faire son sale boulot.

La ministre va-t-elle faire preuve de leadership et déposer aujourd'hui un projet de loi de manière à ce que les Canadiens puissent avoir voix au chapitre sur ces questions de vie et de mort?

● (1440)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le député, lorsque j'ai comparu devant le Comité permanent de la santé, il y a 15 jours, en réponse à une question qu'il avait posée, j'ai dit que le gouvernement déposerait un projet de loi portant sur la reproduction humaine assistée au plus tard le 10 mai de l'année en cours. Permettez-moi de rassurer le député: si les lignes directrices publiées la semaine dernière par les IRSC sont contraires au projet de loi ou ne sont pas conformes à ce dernier, elles seront modifiées.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Comité permanent de la santé a étudié soigneusement l'avant-projet de loi et a fait des recommandations. Les nouvelles règles des IRSC contredisent le rapport du comité permanent; or, la ministre a loué les nouvelles règles et a donc montré son mépris pour le Parlement. Ce n'est pas la première fois.

La ministre va-t-elle suspendre les règles des IRSC jusqu'à ce que le projet de loi fédéral soit adopté?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la question s'est posée la semaine dernière en réponse à la publication des lignes directrices des IRSC. Elles sont certainement conformes à l'avant-projet de loi que mon prédécesseur a présenté à la Chambre. Elles sont en général conformes aux travaux du Comité permanent de la santé dans ce domaine. Comme je le disais, je présenterai, pas plus tard que le 10 mai, un projet de loi concernant cette question, qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration était au Manitoba pour mener une vaste consultation communautaire. Le ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre du résultat de ces rencontres manitobaines?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): C'est une excellente question, monsieur le Président. Après nous être entretenus avec la ministre manitobaine du Travail responsable pour l'Immigration, l'honorable Becky Barrett, nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que le programme des candidats de la province verra le nombre de ses cas passer de 750 à 1 000.

[Français]

Nous avons aussi discuté de la possibilité de projets-pilotes encourageant l'immigration francophone dans les communautés franco-manitobaines, ainsi que d'une stratégie globale pour l'immigration dans l'Ouest.

[Traduction]

Je tiens à rendre hommage aux Manitobains pour leur extraordinaire contribution. L'annonce d'aujourd'hui est une conséquence directe de ce que nous pouvons accomplir ensemble.

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT**

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, une nouvelle étude effectuée par l'Université de Toronto a découvert des données cliniques liant la pollution atmosphérique aux crises cardiaques. Ces constatations viennent à la suite d'une étude publiée la semaine dernière par l'Association médicale américaine liant la pollution atmosphérique au cancer du poumon et aux maladies du cœur. Bien que les effets nocifs des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique soient de plus en plus avérés, le gouvernement fédéral propose d'adopter une norme de qualité de l'air correspondant à la moitié seulement de celle des États-Unis, et il continue de tergiverser à propos du protocole de Kyoto.

Le gouvernement prendra-t-il aujourd'hui des mesures immédiates afin de rendre nos normes de dépollution atmosphérique plus sévères et les amener au moins au niveau de celles des États-Unis, et songera-t-il peut-être même à les rendre un peu plus rigoureuses?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement travaille en collaboration avec les provinces et avec les gouvernements étrangers pour renforcer nos normes d'émissions. À partir de juillet prochain, nos normes d'émission de soufre compteront parmi les plus rigoureuses au monde, et nous continuerons de travailler avec des propositions comme celle de Kyoto pour améliorer les émissions de gaz à effet de serre.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ces normes ne seront pas plus sévères. Je voudrais aborder un autre aspect plus pertinent concernant ce qui se passe maintenant. Je le répète, le gouvernement a déjà tergiversé à propos du protocole de Kyoto. Il a en outre refusé de renouveler le financement pour le groupe de recherche qui a effectué les travaux dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le gouvernement fédéral s'engagera-t-il aujourd'hui à prolonger le financement de l'initiative de recherche sur les substances toxiques sous l'égide de Santé Canada et d'Environnement Canada afin d'assurer la poursuite des travaux de ce laboratoire et d'autres? Oui ou non.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le financement que le gouvernement a fourni à toutes sortes de projets à caractère environnemental n'a pas été surpassé dans l'histoire. Nous avons travaillé avec toutes les institutions et avec toutes les provinces et nous continuerons de le faire. C'est une priorité pour le gouvernement.

Le député soulève un aspect particulier que je prendrai en note, et le ministre répondra dès son retour à la Chambre.

* * *

● (1445)

LA SANTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, l'automne dernier, lorsque des fonctionnaires de Santé Canada ont commandé une version générique du Cipro, un médicament contre la maladie du charbon, ils ont violé la législation canadienne sur les brevets. Le ministre a déclaré que ses fonctionnaires étaient des gens responsables et il a prétendu qu'ils avaient agi de bonne foi et que de plus, il ne savait rien de cela. Or, une demande d'accès à l'information a maintenant montré que le ministre a bel et bien été averti à l'avance des problèmes reliés à la législation sur les brevets, mais qu'il a choisi de faire fi de ces avertissements.

Pourquoi le ministre a-t-il laissé passer cette chance de prendre la mesure qui s'imposait, notamment sur le plan juridique, et a-t-il plutôt violé la législation même dont il est maintenant responsable en tant que ministre de l'Industrie?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il est important de noter que les documents rendus publics la semaine dernière confirment et soutiennent exactement ce qui a été dit depuis le début sur une série d'événements entre Santé Canada et Bayer. Il est également important de noter que la note de service en question ne fait que préciser le processus qu'on aurait dû suivre aux termes de la loi. Il est apparu clairement que les fonctionnaires ont agi de bonne foi lorsqu'ils ont suivi une autre voie.

En tant que ministre, je n'ai pris connaissance de cette note de service qu'une fois la commande passée à la société Apotex. Bien entendu, comme je le dis depuis le début, je n'ai demandé à personne de passer cette commande à une entreprise en particulier.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, il ne suffit pas d'être de bonne foi. Il faut respecter la loi. Le ministre savait que le médicament Cipro était protégé en vertu de la législation canadienne sur les brevets et il a choisi de ne pas en tenir compte.

Il aurait pu faire une des trois choses suivantes. S'il s'agissait d'une urgence, il aurait pu décréter qu'il s'agissait d'une situation d'urgence et obtenir ainsi les médicaments. Ensuite, il aurait pu demander au commissaire aux brevets l'autorisation de commander les médicaments à un fabricant de produits génériques, mais il n'en a rien fait. Enfin, il aurait pu appeler les représentants de la société Bayer et leur dire qu'on avait besoin de ces médicaments et qu'il leur demandait de pouvoir passer outre à la protection que leur conférait leur brevet.

Il n'a fait aucune de ces choses. Pourquoi a-t-il choisi de violer la législation canadienne sur les brevets au lieu de s'y plier comme il aurait dû le faire?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député revient sur des questions qui ont déjà été longuement débattues.

Tout est très clair. Tout d'abord, les fonctionnaires ont agi de bonne foi. En fait, ils ont agi de façon à protéger l'intérêt public en situation d'urgence, alors que les gens voulaient avoir accès à des médicaments. Quoi qu'il en soit, les choses sont claires. Les documents de la semaine dernière confirment et soutiennent tout ce qui a été dit. En fin de compte, notre gouvernement a, comme toujours, agi pour protéger l'intérêt public.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont joué le numéro du bon et du méchant policiers à propos d'Israël, mais ont fini par ressembler aux Keystone Kops.

Le ministre des Affaires étrangères a été, avec raison, hué par le comité Canada-Israël quand il a dit que le gouvernement israélien et les terroristes palestiniens étaient tous responsables des pertes de vie de civils.

Après les attentats suicides du week-end dans un café de Jérusalem, le ministre croit-il que les interventions militaires visant des terroristes sont équivalentes, sur le plan moral, aux attentats terroristes ayant pour cibles des civils innocents?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je rejette catégoriquement l'accusation du député voulant que j'aie mis les interventions militaires et les attentats terroristes sur un même pied moral. J'ai été très clair. Nous avons condamné tous les actes terroristes. Le député fait de la basse politique.

Je suggère au député de vérifier auprès de ses seigneurs et maîtres à Washington. Il constatera alors que le général Powell a dit sensiblement la même chose que moi.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble bien que nous ayons touché une corde sensible et que le ministre ait fait de même auprès du comité Canada-Israël la semaine dernière en disant qu'en fait les Israéliens sont coupables d'escalade alors qu'ils ne font que se défendre.

Comment le ministre peut-il continuer de dire que les Israéliens exercent des pressions sur les Palestiniens alors que le gouvernement canadien continue de financer l'Autorité palestinienne par l'entremise de l'ACDI et qu'il n'a pas encore condamné le Hezbollah?

Quand le ministre exercera-t-il des pressions sérieuses sur Yasser Arafat afin qu'il sache que notre pays n'acceptera jamais qu'il continue de tolérer et de parrainer le terrorisme?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons exercé des pressions sur M. Arafat. Le premier ministre l'a fait constamment. J'ai exercé des pressions sur le Président de l'Assemblée palestinienne lorsqu'il nous a rendu visite à la Chambre. Nous exerçons constamment des pressions sur le gouvernement pour ce qu'il fait.

En outre, en tant qu'amis d'Israël, nous avons exhorté Israël à tout faire pour ramener la paix au Moyen-Orient. C'est ce que nous faisons en tant qu'amis d'Israël, nous les exhortons à faire la paix.

* * *

[Français]

GROUPACTION MARKETING

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* nous apprend ce matin que le ministre des Travaux publics est incapable de retracer une étude qu'il a lui-même commandée à la firme Groupaction Marketing, et pour laquelle il a payé plus d'un demi-million de dollars.

Le ministre des Travaux publics peut-il nous dire s'il trouve normal que son ministère soit incapable de retracer une étude qui nous a coûté les yeux de la tête?

• (1450)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tel que je l'ai indiqué en réponse à une question un peu plus tôt aujourd'hui, je déplore certainement le fait que le document en question, rédigé il y a trois ans, ne soit plus disponible aujourd'hui.

Cela étant dit, la lettre qui accompagnait le document, en plus des documents à l'appui ont été fournis au journaliste en question, ou en tout cas, ont été offerts au journaliste du *Globe and Mail*, l'invitant ensuite à consulter ces documents.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, si je comprends bien, la lettre nous coûte un demi-million de dollars. Mais c'est le rapport qu'on veut voir.

Le principe d'un gouvernement responsable est de rendre compte aux citoyens des sommes dépensées ou engagées en leur nom.

De deux choses l'une, ou bien le rapport n'existe pas, et on a payé un demi-million de dollars à Groupaction en échange de sa

contribution de 70 000 \$ au Parti libéral du Canada, ou bien le contenu du rapport n'est pas montrable. Le ministre a le choix entre ces deux options. Laquelle prend-il?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on n'en doutera peut-être pas, c'est ni l'une ni l'autre puisque ce n'est pas cela la réponse à la question.

Les deux contrats ont en fait été rédigés conformément aux règles du Conseil du Trésor. On le sait, cela a déjà été établi. Dans les deux cas, il existe des preuves administratives à l'effet que le travail a été fait.

Cela étant dit, je suis d'accord avec le député, à savoir que les documents devraient toujours être disponibles à ce jour.

* * *

[Traduction]

LE ZIMBABWE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous s'entendent pour dire que l'élection au Zimbabwe a dégénéré en chaos. Le président Mugabe utilise tous les moyens pour s'accrocher désespérément au pouvoir.

La semaine dernière, le Commonwealth avait l'occasion d'adopter une position très ferme contre ce régime meurtrier, mais, en grande partie à cause de l'intervention du premier ministre du Canada, il ne l'a pas fait.

Pourquoi le gouvernement du Canada refuse-t-il de se dresser contre le régime Mugabe, qui s'est rendu responsable de la mort de dizaines de milliers de personnes dans les 20 dernières années?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a estimé que, une semaine avant l'élection, le plus sage était de laisser les Zimbabwéens exprimer leur volonté.

Le scrutin a eu lieu samedi et dimanche, et le vote se poursuit encore aujourd'hui, parce que les Zimbabwéens ont décidé de s'exprimer en votant.

S'il s'avère après le scrutin que l'élection a été entachée d'irrégularités, le Commonwealth peut suspendre le Zimbabwe, mais j'ai cru préférable de laisser d'abord les Zimbabwéens s'exprimer. Nous avons prévu en Australie que, s'il y avait des irrégularités, des mesures seraient prises contre le gouvernement.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement n'adopte que trop souvent une attitude attentiste. Malheureusement, nous ne pouvons plus le dire aux 20 000 personnes qui ont été tuées au Matabeleland et au Congo ces dernières années. Ce régime a tué plus de 20 000 personnes.

Pendant le week-end, le prince de Galles a dit que «si le Commonwealth ne peut se porter à la défense de la démocratie libérale et des droits de la personne, il mérite le mépris de la communauté internationale».

Pourquoi le gouvernement a-t-il préféré fermer les yeux sur les violations des droits de la personne au Zimbabwe, minant davantage, du même coup, la crédibilité du Commonwealth ?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en agissant comme il l'a fait, le gouvernement du Canada a préservé la cohésion du Commonwealth et sa possibilité d'intervenir après l'élection. Je crois que c'était préférable. Certains de ceux qui se trouvaient à la conférence m'ont dit que l'opposition était disposée à attendre. Je me suis dit que, si tel était le cas, c'était peut-être parce que la démocratie pourrait être respectée au Zimbabwe. Nous verrons la semaine prochaine si elle l'a été ou non. À ce moment-là, le Commonwealth pourra agir en toute connaissance de cause.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il est essentiel que tous les enfants canadiens, y compris les enfants handicapés, puissent jouir d'un bon départ dans la vie. Ces enfants et leurs parents sont souvent appelés à relever des défis supplémentaires et ils ont besoin d'aide.

La secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse peut-elle nous dire ce que fait le gouvernement pour aider les enfants handicapés et leurs familles?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada reconnaît que les enfants handicapés et leurs familles doivent relever des défis supplémentaires et nous sommes résolus à voir à ce qu'ils puissent compter sur les aides nécessaires pour pouvoir développer leur potentiel au maximum en adoptant des mesures telles que la Prestation nationale pour enfants et les programmes d'aide fiscale pour les personnes handicapées, ce qui comprend les familles de ces enfants.

De plus, nos programmes de développement du jeune enfant reconnaissent que, pour être efficaces, ils doivent inclure des enfants atteints de handicaps et tenir compte de leurs problèmes.

Nous continuerons de jouer un rôle de premier plan pour renforcer l'autonomie des enfants handicapés et de leurs familles.

* * *

● (1455)

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a promis aux Canadiens qu'ils seraient consultés avant qu'une décision finale ne soit prise relativement au rôle du Canada dans le dossier de l'accord de Kyoto.

Des consultations sont actuellement en cours avec les provinces et les responsables de l'industrie, mais les consommateurs canadiens doivent aussi avoir leur mot à dire. Quand les consultations publiques commenceront-elles et quelle forme prendront-elles?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous considérons qu'il est très important de consulter la population dans ce dossier. Ce processus a d'ailleurs déjà été entamé. De vastes consultations sont en cours au niveau provincial et territorial. Il y a également des consultations auprès des représentants de l'industrie.

Les Canadiens auront bien sûr leur mot à dire aussi. Le processus est en cours et nous voulons obtenir l'avis des Canadiens. Nous l'avons d'ailleurs souligné lors de la dernière rencontre ministérielle. Nous continuerons de voir à ce que les intervenants et les Canadiens fassent part de leur opinion dans le dossier de l'accord de Kyoto.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, un peu partout au Québec et au Canada, les travailleurs saisonniers de l'industrie du bois d'oeuvre sont très inquiets. Ils ont été mis à pied plus tôt qu'à l'habitude à l'automne et ils ne voient pas la date à laquelle ils vont être rappelés au printemps.

Devant cette situation, la ministre du Développement des ressources humaines est-elle prête à donner suite à la proposition du Bloc Québécois d'ajouter 10 semaines de prestations aux chômeurs, notamment ceux des régions touchées par la crise du bois d'oeuvre?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le sort des travailleurs mis à pied dans l'industrie du bois d'oeuvre nous préoccupe beaucoup et nous sommes heureux de savoir que la majorité d'entre eux sont bien servis par le fonds d'assurance-emploi.

Dans le cadre d'un partenariat, nous collaborons aussi avec les provinces, y compris celle du député, qui touche presque un demi-milliard de dollars par an, afin d'aider les Canadiens mis à pied, y compris les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, avant le congé parlementaire, le député de Fraser Valley et moi avons interrogé le ministre de l'Immigration à propos de l'utilisation frauduleuse de formulaires IMM 1000. Le ministre s'est reporté à deux dossiers différents dans ses réponses. Nous savons qu'une enquête est en cours concernant le vol de formulaires, mais ma question porte sur l'utilisation illégale de formulaires recyclés.

Le ministre a dit que la GRC enquête sur cette affaire. Pour répondre à ma question, il n'a pas besoin de révéler le moindre détail de nature délicate sur l'enquête. Le ministre pourrait-il simplement nous préciser la date à laquelle la GRC a entamé son enquête?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi qu'en cas d'enquête, nous ne pouvons pas intervenir et je ne peux certainement pas répondre à une telle question.

Nous avons affirmé qu'une enquête est en cours. Les responsables font leur travail. Laissons-les tranquilles. Ils font de l'excellent travail.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, maintenant plus que jamais nous reconnaissons la contribution des hommes et des femmes qui se sont battus pour la liberté dont nous jouissons aujourd'hui.

À Charlottetown, la semaine dernière, le ministre des Anciens combattants a annoncé la création d'une nouvelle mention élogieuse visant à reconnaître l'extraordinaire contribution bénévole de nos anciens combattants. Est-ce que le ministre peut donner des précisions à la Chambre sur cette initiative?

Questions orales

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la mention élogieuse du ministre des Anciens combattants, approuvée par la gouverneure générale, sera décernée aux anciens combattants et à d'autres personnes qui contribuent au soin ou au bien-être des anciens combattants, ou qui aident à perpétuer le souvenir de leurs contributions, de leurs sacrifices et de leurs réalisations dans l'intérêt de la paix et de la liberté.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, le gouvernement a rejeté les avertissements faits par des groupes industriels et les provinces relativement aux coûts d'application du protocole de Kyoto. Il semble que le gouvernement adhère plutôt aux propos alarmistes du mouvement écologiste.

Est-ce que le plan du ministre et du gouvernement, qui sera présenté en avril, sera autre chose que la liste fantaisiste de voeux pieux que nous avons vue jusqu'à maintenant?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement présentera un plan lors de la prochaine réunion ministérielle. Nous collaborons avec les provinces dans le souci d'assurer que nous avons tous les faits en main.

Je tiens à assurer au député que nous prendrons une décision relativement au protocole de Kyoto une fois que nous aurons les faits et un plan clair en main montrant que tous les aspects, y compris ceux que le député a signalés, ont été examinés, et nous veillerons à poursuivre les consultations avec les provinces, les territoires et la population sur cet enjeu extrêmement important pour les Canadiens.

* * *

● (1500)

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le prolongement de l'autoroute 50 va débuter prochainement, et le gouvernement fédéral n'a toujours pas mis sa contribution financière sur la table. Il semble que l'intention du gouvernement fédéral soit de faire appel à l'entreprise privée pour ses investissements en infrastructures stratégiques, et nous risquons de nous retrouver avec un péage sur l'autoroute 50.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'annoncer la contribution d'Ottawa bientôt, et si sa stratégie consiste à proposer des péages sur l'autoroute 50?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le projet de loi est toujours devant la Chambre.

Deuxièmement, j'ai rencontré le ministre, M. Boisclair, la semaine dernière à Montréal. On a eu l'occasion de discuter du projet de loi qui porte sur ce Fonds pour l'infrastructure stratégique. Je lui ai expliqué les plans qui existent déjà concernant la façon de présenter ce plan. Nous sommes certainement très intéressés aux priorités québécoises ainsi qu'à nos propres priorités.

[Traduction]

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais revenir aux propos qu'a tenus le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux à l'égard de la société Groupaction Marketing.

Franchement, il ne suffit pas de dire que le rapport final n'est pas disponible. Le ministre a l'obligation de nous dire pourquoi le rapport final n'est pas disponible. Où se trouve le rapport? Qui est responsable du fait qu'il n'est pas disponible? Qui est tenu responsable de cela? Le ministre cherche-t-il dans sa vaste collection de dossiers, en espérant que le rapport y a été déposé par mégarde à un certain moment?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais considérer la dernière observation comme un compliment. En effet, j'ai plusieurs notes d'information et un excellent personnel pour les préparer.

Quoi qu'il en soit, pour répondre à la question du député, j'ai dit à la Chambre en réponse à deux autres questions que, même si le rapport remonte à trois ans, comme je l'ai dit, il devrait être encore disponible aujourd'hui. Je n'ai pas le document final en main en ce moment.

M. Bill Blaikie: Le cherchez-vous?

L'hon. Don Boudria: Le député devrait écouter la réponse, car j'ai écouté sa question.

Les documents préparatoires ont été remis au journaliste qui a présenté la demande d'accès à l'information. J'ai demandé qu'on examine la question, afin que je puisse obtenir le document...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre peut poser une dernière question.

* * *

LA SANTÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire à celle du député de Yellowhead.

La ministre de la Santé a indiqué que les lignes directrices des Instituts de recherche en santé du Canada seraient modifiées si elles n'étaient pas conformes au nouveau projet de loi du gouvernement.

La ministre considère-t-elle que ces lignes directrices sont en vigueur à l'heure actuelle? Peut-on compter sur elles?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les IRSC ont rendu publiques ces lignes directrices la semaine dernière. Elles s'appliquent à la recherche subventionnée par l'État et approuvée par les IRSC et continueront de s'y appliquer jusqu'à ce que le projet de loi fédéral soit adopté. En cas d'incohérences avec ce dernier, les lignes directrices seront modifiées.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Scott Kent, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre responsable de l'Infrastructure du Yukon.

Privilège

Des voix: Bravo!

* * *

• (1505)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder la question de privilège soulevée à la Chambre le 1er mars dernier par le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam concernant le dépôt d'un rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain pour la campagne agricole de 2001, en application du paragraphe 50(3.2) de la Loi sur les transports au Canada.

Monsieur le Président, n'ayant pu répliquer au député le 1er mars, je vous ai fait parvenir une lettre vendredi dernier, dans laquelle j'exposais ma position. Avec le consentement de la Chambre, je propose de déposer cette lettre. J'en ai envoyé une copie au député et à mes collègues, le leader du gouvernement et ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Permettez-moi de clarifier la question soulevée par le député. Dans le cadre de la réforme stratégique du système de transport et de manutention du grain annoncée le 10 mai 2000, le gouvernement s'engageait à confier la surveillance du système à un tiers indépendant du secteur privé.

Le consultant indépendant devait surveiller le système et faire rapport au ministre des Transports, au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au ministre responsable de la Commission canadienne du blé et aux autres parties intéressées sur l'incidence des réformes stratégiques de 2000 et sur le rendement global du système.

La Loi sur les transports au Canada a été modifiée à l'été 2000 afin de concrétiser les décisions stratégiques du gouvernement. Les modifications visaient notamment à faciliter la surveillance du transport et de la manutention du grain.

L'article 51 de la loi a été modifié dans le but d'autoriser le ministre des Transports de communiquer des renseignements, y compris des renseignements confidentiels, dans le cadre de la surveillance du système de transport et de manutention du grain. Une autre modification prévoyait expressément dans le cadre du paragraphe 50(1) le pouvoir de réglementation visant les renseignements relatifs à cette surveillance.

Il convient ici de signaler que le gouvernement a accepté un amendement proposé par l'opposition selon lequel le ministre des Transports est tenu de déposer au Parlement un rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain. Cette disposition se trouve au paragraphe 50(3.2).

Je signale que l'obligation de déposer un rapport au Parlement aux termes du paragraphe 50(3.2) est assortie d'une condition: le ministre des Transports doit avoir pris un règlement en vertu de l'alinéa (1) e.1) et avoir utilisé ou communiqué en application de ce règlement des renseignements visant la surveillance du système de transport et de manutention du grain.

L'obligation de déposer un rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain est très clairement assujettie à la réalisation de certains événements: la prise ou la modification en application du paragraphe 50(1) d'un règlement découlant de cette obligation, et l'utilisation ou la communication de renseignements

dans le cadre de la surveillance du système en application de ce règlement.

Étant donné que des règlements n'ont pas été pris ou amendés aux termes du paragraphe 50(1) et depuis l'entrée en vigueur de l'obligation, il n'est pas nécessaire aux termes de la loi de déposer un rapport.

Au lieu de faire appel aux règlements pour forcer les intervenants de l'industrie à soumettre des renseignements au ministre pour qu'il les transmette à l'entreprise de surveillance, on préférerait que les intervenants de l'industrie fournissent volontairement des renseignements directement à l'entreprise de surveillance.

Je note également que les règlements touchant les renseignements à fournir par les transporteurs et les exploitants d'entreprises de transport ou de manutention du grain ont été pris conformément à l'article 50 et sont en place depuis 1996. On n'a pas apporté d'amendements de fond à ces règlements depuis décembre 1999.

Je tiens à souligner cependant que le ministre des Transports a l'intention de rendre public un rapport sur la surveillance du grain et d'en transmettre des exemplaires aux parlementaires le plus tôt possible, une fois que j'aurai reçu de la société chargée de la surveillance, Quorum, le rapport annuel pour la campagne agricole 2000-2001.

On a engagé la société Quorum l'été dernier dans le cadre d'un processus d'appel d'offres pour surveiller le système de transport et de manutention du grain, et une de ses principales responsabilités est de préparer un rapport annuel sur le rendement de ce système. Le rapport doit être soumis au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au ministre responsable de la Commission canadienne du blé et au ministre des Transports.

La mise en oeuvre du programme de surveillance du grain a été plutôt complexe et a pris beaucoup de temps, surtout à la suite des travaux reliés à la mise en place d'une base de données complète comprenant des renseignements en provenance des chemins de fer, des compagnies céréalières, de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains et de la Canadian Ports Clearance Association.

L'information et les données reçues par l'organisme de surveillance donnent une base objective pour effectuer l'analyse. C'est la première fois qu'on met en place une base de données et une analyse aussi importantes pour surveiller le système de manutention et de transport du grain. Une fois que le processus et la base de données sont établis, on s'attend à ce que la société Quorum soit en mesure de soumettre son rapport annuel en temps opportun.

De façon générale, le transport du grain n'a pas posé de problème durant la campagne agricole 2000-2001 et la même chose se produit jusqu'à maintenant cette année.

• (1510)

Je pourrais ajouter que c'est une prédiction que mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, et moi-même avons faite dans le cadre des discussions sur le projet de loi C-34, il y a deux ans.

L'Office des transports du Canada a déterminé que les revenus céréalières du CN et du CP pour la campagne agricole 2000-2001 étaient inférieurs aux plafonds de revenus établis dans le cadre de la décision d'orientation de mai 2000. De plus, la Commission canadienne du blé et les compagnies céréalières ont mis en oeuvre de nouveaux accords commerciaux pour couvrir la logistique reliée au transport.

Privilège

La société Quorum est aux derniers stades de la préparation du rapport annuel pour la campagne agricole 2000-2001. Je le répète, j'ai l'intention de rendre public le rapport sur la surveillance du grain et de transmettre des copies aux parlementaires le plus tôt possible, sitôt qu'on aura reçu le rapport de la société Quorum.

J'espère que ces observations vont clarifier la prétendue question de privilège soulevée par notre collègue. Je prétends qu'il n'y a pas matière à la question de privilège et que j'ai respecté pleinement toutes les exigences législatives.

Le Président: Le député a dit qu'il déposait une lettre qu'il m'a adressée. Je ne crois pas qu'il ait besoin du consentement de la Chambre pour déposer ce document. Comme il a le titre élevé de ministre, il peut donc déposer le document en question, et je suppose que nous l'accepterons tel quel.

Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a-t-il d'autres précisions à apporter dans ce dossier susceptibles d'aider la présidence à rendre sa décision?

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les règlements qui existaient avant l'adoption du projet de loi C-34 et les modifications apportées à la Loi sur les transports au Canada en juin 2000 exigeaient des transporteurs ferroviaires et des entreprises de manutention du grain qu'ils fournissent au ministre des Transports des renseignements lui permettant de recueillir suffisamment de données pour assurer la surveillance du système de manutention et de transport du grain.

Cependant, avant l'adoption du projet de loi C-34, le gouvernement n'était pas habilité à utiliser les renseignements recueillis en conformité de l'article 50 de la Loi sur les transports au Canada aux fins de cette surveillance. Le projet de loi C-34 a modifié la façon dont les renseignements recueillis conformément à l'article 50 de la loi peuvent être utilisés par l'ajout de l'alinéa 50(1)e.1) concernant la surveillance du système de transport et de manutention du grain.

Il convient de souligner que les règlements adoptés conformément à l'article 50 de la loi visent toutes les parties de l'article 50 de la loi et non pas certaines d'entre elles seulement.

Les exigences énoncées au paragraphe 50(3.2) de la loi et intégrées grâce au projet de loi C-34 sont entrées en vigueur lorsqu'on s'est servi de ces règlements concernant les renseignements fournis pas les transporteurs et les entreprises de transport et de manutention du grain pour recueillir pareils renseignements auprès de ces entreprises et transporteurs et lorsque ces renseignements ont été communiqués à la société Quorum Corporation afin qu'elle assure la surveillance du système de grain, comme prévu dans les nouvelles dispositions intégrées à la LTC par le projet de loi C-34.

Ces deux conditions nécessaires ont été clairement respectées. Je vais citer un extrait du communiqué publié par les ministres des Transports, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et la Commission canadienne du blé, le 19 juin 2001:

Le ministre des Transports, de concert avec le ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé aujourd'hui que Quorum Corporation avait été choisie pour surveiller et évaluer le rendement global du système de manutention et de transport du grain du Canada.

Le communiqué de presse du 19 juin dit plus loin que:

Quorum Corporation recueillera et analysera les données des sociétés ferroviaires, des compagnies céréalières...

Ces renseignements sont recueillis en vertu du pouvoir prévu à l'article 50 de la Loi sur les transports au Canada.

L'intention du Parlement était clairement que, lorsque le ministre des Transports entreprendrait de surveiller officiellement le système de transport et de manutention du grain, qu'il fasse rapport au Parlement au moins une fois par an du résultat de ses activités de surveillance. Le ministre procède à la surveillance officielle du système et se sert du pouvoir que lui confère l'article 50 de la loi pour recueillir des renseignements auprès des compagnies de transport et de manutention du grain. Le ministre reçoit des rapports trimestriels et annuels de Quorum Corporation—son communiqué de presse annonce que «Quorum Corporation soumettra des rapports trimestriels et annuels»; or, il refuse de se soumettre à la volonté du Parlement et de déposer un rapport. Je le répète, c'est un outrage au Parlement.

Le gouvernement a raison, le règlement en question est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1996. Toutefois, «la surveillance du système de transport et de manutention du grain», en tant que but précis, ne pouvait pas figurer dans le règlement car ces dispositions n'ont été ajoutée à la loi qu'en juin 2001.

Le gouvernement prétend que les conditions nécessaires pour l'obliger à présenter un rapport ne sont pas présentes. Pour que cet argument tienne, le ministre doit répondre à deux questions fondamentales, ce que, selon moi, il ne peut pas faire.

Premièrement, si le ministre des Transports ne communique pas à Quorum Corporation des renseignements obtenus en vertu du pouvoir que lui confère l'article 50 de la Loi sur les transports au Canada, comment la société Quorum obtient-elle les renseignements nécessaires pour s'acquitter de son mandat contractuel qui est de surveiller le système de transport et de manutention du grain?

Deuxièmement, si Quorum Corporation obtient ces renseignements en vertu du pouvoir conféré au ministre par l'article 50 de la loi, mais qu'elle n'obtient pas ces renseignements en vertu du sous-alinéa 50(1)e.1), en vertu de quel pouvoir se sert-elle de ces renseignements pour surveiller le système de transport et de manutention du grain, vu que cette raison de recueillir des renseignements n'avait pas été prévue avant l'ajout du sous-alinéa 50(1)e.1) à la loi à la suite de l'adoption du projet de loi C-34 en juin 2000?

● (1515)

Le Président: Ayant entendu des arguments assez fascinants des deux côtés de la Chambre, je ne peux que vous assurer que je prendrai cette question en délibéré et que je prendrai un certain temps à y réfléchir.

Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam pourrait peut-être rendre service à la présidence en mettant à la disposition de la Chambre une copie du communiqué de presse dont il a fait mention au cours de son intervention. Il pourrait être utile de voir ce que le ministre aurait dit dans le passé à propos de ce que l'entreprise est censée percevoir.

N'étant pas un expert dans la manutention du grain, je dois dire que c'est là une question qui me rend perplexe, mais je vais me débrouiller et je rendrai éventuellement une décision pour aider la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du Comité permanent des finances au sujet de son ordre de renvoi du mardi 16 octobre 2001 relativement au projet de loi C-209, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de transport en commun).

Le comité a étudié le projet de loi C-209 et il recommande à la Chambre de ne pas procéder plus avant avec le projet de loi.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE TERRORISME

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, en ce sixième mois d'anniversaire des événements du 11 septembre, je dépose une pétition signée par plus de 800 personnes de ma circonscription et de ma région.

Les pétitionnaires demandent que le leadership pour régler le conflit soit assumé par l'ONU; que le gouvernement canadien fournisse à ses citoyens un bilan des opérations militaires; que la Loi antiterroriste, qui a été présentée à la Chambre des communes, soit de portée limitée en ce qui concerne les clauses portant atteinte aux droits de la personne et, qu'à ce titre, l'on révisé annuellement son contenu; que les articles de cette même loi soient caducs après une durée de trois ans; et que l'on encourage les réseaux médiatiques à transmettre le plus adéquatement possible les informations sur cette question.

Je pense que l'actualité de cette pétition parle par elle-même.

• (1520)

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, en ce sixième mois d'anniversaire des événements du 11 septembre, je dépose aujourd'hui en cette Chambre une pétition signée par 544 jeunes étudiants de 6^e année de ma circonscription de Manicouagan.

Dans cette pétition, les jeunes font part de leur inquiétude à propos des événements survenus le 11 septembre dernier et des suites que l'on connaît actuellement.

Soucieux de connaître enfin un jour la paix dans le monde, ces jeunes demandent aux dirigeants du gouvernement, et je cite: «Nous, les jeunes, pensons que, quel qu'en soit l'élément déclencheur, les actes terroristes du 11 septembre sont inacceptables. Nous demandons au gouvernement canadien de s'impliquer dans une mission diplomatique et de convier tous les pays du monde à adopter des sanctions politiques et économiques capables de vaincre le terrorisme.»

Décision de la présidence

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Président: J'ai reçu un avis de motion aux termes de l'article 52 de la part du député de Yellowhead.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre aux fins de la discussion d'un sujet important requérant une attention immédiate.

Je vous ai donné un avis écrit daté du 7 mars dans lequel j'ai sollicité à la présidence la permission de demander l'ajournement de la Chambre afin que nous puissions discuter de la décision prise lundi dernier par les Instituts de recherche en santé du Canada d'approuver la recherche sur les embryons humains et la destruction de ceux-ci et de faciliter pareille recherche en y consacrant des deniers publics.

Comme les députés le savent, le Comité permanent de la santé a étudié soigneusement l'avant-projet de loi sur la reproduction assistée et la recherche connexe. Il a mis les bouchées doubles pour remettre son rapport à la Chambre en décembre. Le Parlement attend depuis huit ans de recevoir et de débattre un tel projet de loi. Nous l'attendons avec impatience avant trois mois parce que le ministre a assuré au comité de la santé il y a 18 mois qu'il était bien avancé.

Par cette nouvelle, les IRSC ont effectivement escamoté le débat en permettant la recherche sur les embryons humains avant même l'entrée en vigueur d'une loi à cet égard. Il est d'une importance vitale que la Chambre soit saisie de la question fondamentale que soulève le statut moral et juridique des embryons humains avant le début de la recherche afin de garantir que toute recherche future soit axée sur l'amélioration de la vie humaine.

Les IRSC ont pris une décision sur une question d'importance nationale et éthique, sachant fort bien qu'un projet de loi allait être présenté quelques mois après. Ils ont sciemment usurpé le pouvoir du Parlement et contredit les recommandations d'un comité permanent de la Chambre. Une décision sur une question fondamentale liée à la dignité humaine a été prise non pas par les représentants de la population canadienne, mais par un petit groupe dirigé par un organe non élu et non comptable du gouvernement fédéral. Les Canadiens méritent que leur voix soit entendue au Parlement avant que toute décision soit prise relativement à la recherche sur les embryons humains ou les cellules souches embryonnaires.

En conséquence, je vous demande d'ordonner la tenue d'un débat d'urgence sur cette question de vie ou de mort dès que possible.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: La présidence a écouté le point de vue du député et, bien entendu, a pu lire la lettre qu'il lui a fait parvenir pour signifier son intention de soulever cette question très importante cet après-midi.

Initiatives ministérielles

Il ne fait pas de doute que la question revêt une importance considérable. Ce qui préoccupe la présidence, c'est l'urgence de l'affaire. Je ne crois pas qu'il y ait dans ce cas-ci la dimension d'urgence exigée par le Règlement.

J'ajoute également, sans autre commentaire, qu'il y a une journée d'opposition demain et une autre jeudi. Ce sera jeudi le tour du parti du député, qui pourra sûrement proposer d'aborder la question à ce moment-là. Il est certain que le député pourrait faire bien plus, en proposant une motion pendant une journée désignée, que ce qu'il pourra jamais faire au cours d'un débat d'urgence que le Règlement m'autorise à accorder. Par conséquent, je dois rejeter la demande cette fois-ci

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1525)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que des motions du groupe n° 1.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat du projet de loi C-49. Ce dernier mérite l'appui de la Chambre des communes. Le ministre des Finances et le gouvernement ont présenté un budget le 10 décembre 2001. Le projet de loi vise à mettre en oeuvre les dispositions d'un budget présenté dans un climat d'incertitude presque sans précédent à cause du ralentissement de l'économie et des événements du 11 septembre.

Le ministre des Finances a écouté les Canadiens qui lui ont demandé, à lui et au gouvernement, de faire plusieurs choses. Je faisais partie et je fais toujours partie du Comité des finances de la Chambre des communes qui a sillonné le pays à l'occasion des consultations prébudgétaires. Nous avons entendu les Canadiens exprimer une opinion unanime sur plusieurs points essentiels. Premièrement, les Canadiens veulent que le ministre des Finances préserve la plus forte réduction d'impôt de l'histoire canadienne: la réduction de 100 milliards de dollars que le gouvernement a annoncée pendant l'année 2000.

Deuxièmement, ils veulent que le gouvernement protège les transferts de 23 milliards de dollars que le gouvernement a annoncés à l'automne 2000 au titre de la santé, de l'enseignement postsecondaire et du développement de la petite enfance.

Troisièmement, les Canadiens veulent que le gouvernement finance un programme de sécurité nationale pour réagir aux événements du 11 septembre et aller de l'avant. Le ministre des Finances a prévu des dépenses de 7 milliards de dollars pour s'occuper d'un éventail de dossiers, dont la sécurité des passages transfrontaliers, l'immigration, l'investissement dans le SCRS et la GRC, et toute une série d'autres initiatives liées aux terribles événements.

Quatrièmement, ils ne veulent pas que le gouvernement retourne à une situation déficitaire. Les Canadiens ont peiné longtemps et durement pour couper dans les programmes et réduire les dépenses afin de mettre de l'ordre dans l'économie et dans la situation budgétaire du gouvernement. Ils ne veulent donc pas qu'il fasse de nouveau des déficits.

Je suis ravi d'être ici aujourd'hui et d'affirmer que notre ministre des Finances a écouté les Canadiens et a fait exactement ce qu'ils attendaient. En stimulant l'économie, en réduisant les impôts et en investissant en recherche et en développement ainsi que dans l'infrastructure, nous avons évité un déficit, voire la récession.

Nous avons évité la récession en dépit des commentaires de certains députés d'en face qui affirment que nous en traversons une. Ce n'est pas le cas. Nous avons évité la récession parce que le gouvernement a une politique budgétaire saine, parce que la Banque du Canada a une politique monétaire saine et que ces deux entités collaborent comme elles le doivent. C'est pour cette raison que des emplois sont créés, que notre économie va de l'avant et que nous avons les taux d'intérêt les plus bas jamais vus depuis 50 ans.

J'aborde certains aspects particuliers du projet de loi. Parfois, nous nous attardons trop aux détails, bien qu'il s'agisse de détails importants, mais je souligne le contexte dans lequel le ministre a présenté son budget en décembre dernier. Il n'était pas facile d'accepter un tel budget en des temps si éprouvants. Néanmoins, le gouvernement a mis en oeuvre de saines politiques budgétaires et monétaires qui commencent à porter fruit.

Il y a eu beaucoup de discussions au sujet du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Je partage plusieurs des préoccupations qui ont été exprimées, particulièrement concernant les trajets courts et les répercussions qui risquent d'avoir cette taxe. Un droit de 12 \$ s'appliquera aux allers simples sans escale et un droit de 24 \$ s'appliquera aux allers et retours sans escale. Il a été signalé à maintes reprises que pour les petites collectivités et les trajets courts, si le prix d'un billet de 100 \$ passe à 120 \$, c'est une augmentation considérable. Le gouvernement a affirmé bien comprendre la situation et être disposé à la suivre de près. Le Comité des finances pourrait s'en charger. Si les compagnies aériennes commencent à réduire les services, nous pourrions nous trouver dans une situation difficile où ce serait trop peu trop tard.

Quoi qu'il en soit, il faut comprendre quelques vérités économiques. Les gens qui voyagent sur de courtes distances, disons par exemple de Vancouver à Kelowna, doivent payer les mêmes droits pour la sécurité du transport aérien que ceux qui voyagent de Toronto à Vancouver. Il s'agit d'un droit fixe. Les voyageurs sont soumis aux mêmes mesures de sécurité. L'argument soulevé, par ailleurs fort valable, est que les gens doivent payer le même droit peu importe la distance parcourue.

• (1530)

À défaut d'agir de la sorte, il faudrait recourir à l'interfinancement. Une personne effectuant le trajet aller-retour entre Toronto et Vancouver devrait déboursier plus qu'une personne effectuant le trajet de Vancouver à Kelowna, par exemple, et la subventionnerait. Selon moi, c'est un argument qui pourrait être invoqué, mais il n'a pas assez de poids. Il faut tester le système.

Selon ce qu'on peut lire, il y a une reprise dans le secteur aérien au Canada. J'ai analysé certaines statistiques.

En février 2002, Air Canada a parcouru 3,1 milliards de passagers-milles. C'est une hausse par rapport à février 2001, où il y a eu 3 milliards de passagers-milles payants. Ce n'est pas négligeable quand on pense à ce qui est survenu après février 2001.

En février 2002, WestJet affichait 199 millions de passagers-milles, comparativement à 126 millions l'année précédente. C'est une hausse de quelque 58 p. 100 par rapport à février 2001. Entre-temps, il y a eu le cas de Canada 3000, et je l'accepte.

Initiatives ministérielles

Bref, j'essaie de dire que les gens recommencent à prendre l'avion. WestJet a un modèle d'affaires assez robuste. Cette entreprise offre des services simples et à faible coût. À mon avis, il est trop tôt pour se prononcer.

Si un droit de 24 \$ est ajouté au tarif aller-retour entre Calgary et Edmonton, je ne suis pas convaincu que la demande soit assez forte pour que cela représente une grande différence, mais peut-être que ce sera le cas. Peut-être faut-il surveiller cette situation. Il se peut que cela fasse une différence pour les déplacements vers de petits centres, mais je suppose qu'il nous faut analyser les solutions de rechange possibles.

Personne n'aime imposer des frais supplémentaires pour aller du point A au point B. Le gouvernement a souligné qu'il est disposé à suivre la situation de très près. Si WestJet, Air Canada et d'autres sociétés venaient à souligner que la demande a anormalement fléchi, je suis convaincu que le gouvernement se pencherait sur la question et déterminerait s'il existe une solution plus raisonnable.

De plus, le projet de loi établit l'Administration canadienne de la sécurité aérienne. Cet organisme superviserait le dossier de la sécurité. À mon avis, il y a place au sein de son conseil d'administration pour un représentant des syndicats. En réalité, j'ai appuyé cette mesure en comité. J'espère qu'avec le temps le gouvernement se penchera de nouveau sur cette question.

Nous avons entendu des anecdotes de passagers qui se sont fait confisquer des ciseaux à ongles aux postes de contrôle de sécurité et qui ont pu s'en procurer d'autres une fois le contrôle passé, juste avant l'embarquement.

Les employés de première ligne pourraient apporter une contribution valable en transmettant leurs recommandations au représentant syndical membre du conseil de la nouvelle administration. J'appuie cela. J'ai appuyé cela au sein du comité. J'espère que le gouvernement réexaminera la question et fera une place à un représentant syndical au sein du conseil d'administration. De meilleures décisions s'ensuivraient.

Le projet de loi finance aussi diverses autres initiatives. Il crée un Fonds pour l'Afrique de 500 millions de dollars et un programme d'infrastructure stratégique de 2 milliards de dollars. Ces initiatives méritent l'appui de la Chambre.

Il y a aussi de petites initiatives telles que les mesures touchant les outils des mécaniciens. Il ne s'agit pas de petites initiatives pour les mécaniciens, j'en suis certain, surtout qu'elles visent les apprentis qui doivent monter leur coffre à outils. Le projet de loi leur consent une déduction fiscale pour frais exceptionnels.

Le projet de loi mérite d'obtenir la confiance de la Chambre, de sorte que l'excellent budget que le ministre des Finances et le gouvernement ont livré en décembre soit adopté.

• (1535)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, j'amorcerai mes commentaires sur le premier groupe d'amendements en parlant de la démocratie parlementaire. Au cours des quelques dernières semaines, le gouvernement a foulé ce concept aux pieds. Nous l'avons vu dans le cadre des travaux du comité de l'environnement qui se penchait sur le projet de loi sur les espèces en péril. Nous l'avons vu également dans la façon dont le gouvernement a dirigé l'élection à la présidence du comité des finances. Nous le voyons maintenant dans ce projet de loi et la motion qui porte sur la représentation des syndicats au sein de l'Administration de la sécurité aéroportuaire qui verra le jour si le projet de loi est adopté tel que proposé.

D'après ce qui s'est passé, il est clair que le comité parlementaire qui a revu la question avait des vues très définies sur les groupes qui devraient être représentés. Le comité l'a indiqué très clairement et il a dûment fait parvenir les renseignements au ministre. Par la suite le ministre, ou plus probablement le cabinet du premier ministre, a décidé de faire fi de la démocratie parlementaire et du magnifique travail réalisé par le comité et n'a pas tenu compte des recommandations proposées par tous les partis siégeant au comité.

J'aimerais également soulever l'importance de la représentation syndicale au sein de cette nouvelle Administration. Cette dernière devra se pencher sur un certain nombre de questions importantes qui auront des répercussions directes sur les travailleurs du secteur aérien, par exemple des décisions dans le domaine de la santé et de la sécurité, des normes générales de travail et des programmes de formation qui exigeront des consultations. Les représentants des syndicats pourront apporter leur expérience dans ce domaine. Selon les propos du ministre, il semble qu'il n'ait pas jugé cela suffisamment important pour les inviter à siéger à la table.

Au départ, le comité avait recommandé au ministre que deux représentants syndicaux fassent partie de l'Administration. Le gouvernement a commencé par tergiverser et dire qu'il pourrait peut-être en accepter un, et maintenant il refuse catégoriquement, soulignant que les syndicats n'ont pas leur place à la table.

Il y a une autre question que j'aimerais aborder ce soir, sur laquelle il faudra se pencher une fois la nouvelle Administration sur pied. C'est la question de savoir qui sera responsable des travailleurs du secteur et de la sécurité dans les aéroports.

À l'heure actuelle, les travailleurs sont représentés par divers syndicats. Selon les décisions de l'Administration, cette représentation pourrait disparaître totalement. La question des droits du successeur, c'est-à-dire est-ce qu'il conviendrait de transférer la responsabilité à l'égard de ces travailleurs, est cruciale pour les syndicats et les unités de négociation qui représentent maintenant ces travailleurs. Voilà une autre raison pour laquelle ils devraient être représentés au sein de l'Administration, une fois celle-ci établie.

Un autre point concernant le groupe n° 1 sur le projet de loi C-49 est le droit de 24 \$ qui, en réalité, n'est rien d'autre qu'une taxe déguisée.

Si je prends le cas de l'aéroport de ma propre ville, Windsor, je peux dire qu'il est marginal. Il fonctionne bien à l'heure actuelle. Il fait énormément d'auto-promotion pour qu'on ait plus souvent recours à ses services. Nous avons perdu Canadien, mais plusieurs petits transporteurs aériens songent maintenant à offrir des services, terriblement nécessaires par ailleurs, pas uniquement à Toronto où nous sommes confinés pour le moment, mais à divers endroits au pays.

J'ai parlé à bien des dirigeants de l'aéroport au cours des derniers jours, en prévision de mon intervention sur le groupe n° 1. Ils sont tous très préoccupés par l'impact du droit de 24 \$ sur les courts trajets.

• (1540)

C'est justement le secteur qui intéresse les nouveaux petits transporteurs. Étant donné que leurs marges sont minces, les gens craignent que le droit en question ne suffise pour les dissuader de se rendre à l'aéroport de Windsor. Les responsables ont bien fait la promotion de cet aéroport et maintenant ils se heurtent à ce droit, cette taxe, qui représente un fardeau beaucoup plus lourd pour ceux qui voyagent que pour la population en général.

Initiatives ministérielles

On reconnaît tous que, dans le passé, la sécurité à nos aéroports était insuffisante. J'ai souvent parlé aux travailleurs au cours des années. Ils seraient sans doute les premiers à dire qu'ils ne sont pas suffisamment payés ou assez bien formés et qu'ils ne disposent pas de tout l'équipement nécessaire et que celui qu'ils ont est déjà désuet.

Nous savons qu'il faudra dépenser. Tout le monde le reconnaît et cela ne pose pas problème. Cependant, faudrait-il que le passager porte à lui seul tout le fardeau de ce qu'il en coûtera pour augmenter la sécurité?

La sécurité ne se limite pas au transport aérien. Les tragédies de New York, Washington et de la Pennsylvanie ont montré que des gens de tous les secteurs ont été touchés, et ont perdu la vie dans bien des cas, comme nous le savons pertinemment.

En faisant la planification fiscale pour régler la question de la sécurité, il faut se demander où le gouvernement doit aller chercher l'argent nécessaire. Le principe de l'équité doit évidemment s'appliquer ici, comme dans tous les cas d'imposition. Comment répartir le coût de la sécurité équitablement dans la société?

La réponse évidente est que ce n'est pas en imposant la totalité du fardeau aux voyageurs. On peut accepter qu'une partie des coûts soit assumée par eux, presque selon le principe des frais d'utilisation, mais pas la totalité des coûts comme on le propose dans ce projet de loi. C'est injuste à l'endroit des voyageurs. L'ensemble de la société devrait assumer une plus grande part du fardeau par le biais des recettes fiscales générales.

En ce qui concerne l'aéroport de Windsor, on s'attend à ce qu'un nombre de nouveaux vols ne soient plus assurés par Air Canada et Air Ontario. Non seulement nous nous retrouvons dans une situation où les nouveaux transporteurs aériens n'offriront pas de nouveaux vols, mais nous pourrions perdre certains vols existants. Nous en avons déjà perdu récemment. Au lieu d'avoir une augmentation, nous pourrions perdre d'autres vols de courte distance. Le plus grand nombre de vols qui partent de Windsor sont des vols à destination de l'aéroport Pearson, à Toronto. Nous risquons de perdre ces vols avec l'augmentation du prix des billets.

Pour revenir à la question de la démocratie parlementaire, nous avons ici un exemple flagrant du gouvernement qui passe outre à cette démocratie. Il y a bien des raisons pour qu'on ait une représentation adéquate au sein de l'agence. On ne peut pas avoir cette représentation adéquate si le mouvement syndical et les travailleurs de l'industrie ne sont pas représentés à ce niveau.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de certaines motions à l'étape du rapport, soit les motions n^{os} 1, 2, 10, 17, 18 et 20. Certaines de ces motions sont issues du Comité permanent des finances.

J'ai eu le plaisir d'assister à une des réunions que ce comité a tenues lorsqu'il étudiait le projet de loi en question. Je savais à ce moment, et même avant cela, l'importance que ce projet de loi revêt pour la Chambre, le gouvernement du Canada et les Canadiens. Comme les députés le savent, les Canadiens ont désigné comme étant très importantes les questions concernant la sécurité. Les Canadiens nous ont dit qu'ils avaient deux priorités: premièrement, la sécurité économique, et deuxièmement, la sécurité personnelle.

Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget à la Chambre, celui-ci traitait expressément de ces deux questions de même que d'autres sujets importants pour les Canadiens.

Le projet de loi C-49 fait suite aux préoccupations exprimées par les Canadiens, relativement à leur sécurité personnelle. C'est une mesure législative sensée qui tente de prévoir ce qu'il faut pour que

les Canadiens se sentent à l'aise et en sécurité lorsqu'ils empruntent les transports aériens pour se rendre à la destination de leur choix.

Je vais d'abord parler de la motion n^o 1, qui a été proposée par le député de Calgary-Ouest et appuyée par le député de Yellowhead, deux députés de l'opposition. Cette motion invite le gouvernement à déposer un rapport annuellement à la Chambre. Comme les députés le savent, les comités et les organismes présentent un rapport à la Chambre tous les ans. De temps à autre, des comités permanents de la Chambre peuvent, à leur guise, décider d'examiner un aspect donné lié à certains organismes ou sociétés d'État.

La motion n^o 2, qui a été présentée par le ministre des Transports, est ainsi libellée:

Deux administrateurs sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des transporteurs aériens désignés en vertu de l'article 11 et dont le ministre estime qu'elles ont les capacités nécessaires pour être nommées à titre d'administrateurs. Deux autres sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des exploitants d'aérodrome désignés en vertu de cet article et dont le ministre estime qu'elles ont ces capacités.

Je crois qu'il s'agit d'un amendement très sensé en réponse aux besoins de l'industrie et qu'il est tout à fait opportun pour la Chambre de l'adopter.

Je sais que l'un de mes collègues de l'opposition a présenté une motion au comité demandant au gouvernement de réserver deux postes à des représentants syndicaux. Le ministre des Transports s'est engagé devant la Chambre à plusieurs reprises à ce que des chefs syndicaux, des membres éclairés du mouvement syndical, soient nommés au conseil d'administration. Je le crois sur parole. C'est un député honorable.

Si on devait commencer à réserver des postes pour diverses catégories, certains de mes collègues pourraient prétendre que chaque élément de l'industrie qui a quelque chose à voir avec le transport aérien devrait être représenté au conseil d'administration. Rien dans ce projet de loi n'empêche un membre de l'industrie, une organisation ou une association, un député à titre individuel ou un citoyen de ce pays de soumettre des noms au ministre. Par conséquent, si le gouvernement agréait la candidature et que la personne en question était qualifiée, elle serait nommée au conseil d'administration.

Quoi qu'il en soit, il arrive un moment où il faut aller de l'avant avec le projet de loi. Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement prenne des mesures immédiates.

● (1545)

Ce projet de loi n'est pas le premier dont la Chambre soit saisie qui porte sur la sécurité. Il y en a eu d'autres que la Chambre des communes a étudiés et que le gouvernement a adoptés. Celui-ci est complémentaire. Il fait partie d'un ensemble. Si on regarde ce que le gouvernement a fait, que ce soit son engagement envers les forces armées, les forces de sécurité, la GRC ou le SCRS, la sécurité dans les aéroports et à la frontière pour ce qui est de l'efficacité et du transport routier, maritime et ferroviaire, tout ça fait partie du même programme d'ensemble en vue de répondre aux besoins des Canadiens.

J'exhorte mes collègues à faire en sorte que ce projet de loi soit adopté par la Chambre des communes aussi rapidement que possible afin qu'il puisse être envoyé au Sénat et approuvé dans les plus brefs délais.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement réagit, fait preuve de leadership et passe à l'action. Je tiens à féliciter le gouvernement des mesures qu'il a prises dans ce dossier. Je crois comprendre que toute mesure législative peut faire l'objet d'un examen. Chaque projet de loi qui a été adopté par la Chambre peut être réexaminé par un comité de la Chambre, par le gouvernement ou par le ministre désigné.

Je sais que certains de mes collègues aimeraient que ce projet de loi soit réexaminé tous les ans. Cela n'est probablement pas faisable. Nous risquerions de finir par immobiliser les comités, le gouvernement et même l'Administration chargée de surveiller le processus tout entier.

Je tiens à féliciter le ministre des Transports du leadership dont il a fait preuve et le gouvernement d'aller de l'avant avec ce projet de loi. J'exhorte mes collègues à l'adopter le plus rapidement possible.

• (1550)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens ont attendu pendant deux ans que le gouvernement dépose un budget. Nous attendions qu'il prenne une mesure positive pour garantir la viabilité économique de notre pays. Après toute cette attente, en décembre 2001, il a déposé un budget qui nous a tous déçus.

Le gouvernement avait enfin l'occasion de s'attaquer aux problèmes qui nuisent directement aux Canadiens, entre autres, les impôts qu'ils doivent payer. Loin d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens, le gouvernement a décidé de l'alourdir.

La vérificatrice générale a déclaré qu'il fallait revoir les priorités pour veiller à ce que les fonds soient consacrés aux dossiers prioritaires et que, dans les faits, cet examen pouvait signifier la fin des dépenses consacrées à des dossiers ou des ministères qui n'en ont pas vraiment besoin ou qui ne sont plus prioritaires. Le gouvernement soutient que pas un seul ministère ne consent la moindre dépense inutile. Autrement dit, il n'y a pas de fonds à réaffecter à des dossiers comme celui de la sécurité nationale.

Les événements du 11 septembre nous ont tous touchés. Le sentiment d'insécurité et de crainte apparu ce jour-là persiste. La sûreté et la sécurité des Canadiens sont devenues des priorités absolues, et avec raison. Il y avait des questions de sécurité auxquelles il fallait s'attaquer sans délai. La sécurité devait régner dans les aéroports et les avions pour garantir la sûreté des Canadiens.

Il nous fallait un gouvernement capable de mettre en oeuvre un plan garantissant notre sûreté. Mais le gouvernement a reculé face à la difficulté. Les États-Unis ont élaboré une loi garantissant sans tarder la sécurité des voyages aériens. Cette loi est entrée en vigueur dans les dix jours qui ont suivi le 11 septembre. Leur plan était rapide et immédiat.

Les Canadiens ont dû faire preuve de patience. Quand un plan leur a enfin été présenté, ils ont constaté que la responsabilité leur incombait. En effet, selon le projet de loi, ce sont les voyageurs canadiens qui vont payer les mesures visant la sécurité des aéroports et des lignes aériennes.

Le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales a formulé des recommandations définissant comment ces nouvelles mesures devraient être payées. La méthode recommandée serait équitable envers tous les intéressés. À cet égard, le comité a fait la recommandation suivante:

Que toutes les parties concernées—aéroport, transporteurs aériens, passagers des lignes aériennes et résidents du Canada—assument ensemble le coût de l'amélioration de la sécurité aérienne. En particulier, les aéroports et les compagnies aériennes doivent conserver le même niveau de dépenses à ce chapitre, avec correction pour tenir compte de l'inflation. On pourrait aussi imposer une surtaxe sur les billets d'avion et puiser dans le Trésor le reste des fonds nécessaires.

Cette recommandation semble juste et raisonnable.

Au lieu de mettre en place un programme rationnel, juste et faisable au plan financier, le gouvernement a choisi d'ignorer les recommandations du comité. C'est une tendance qui semble se dessiner au sein du gouvernement libéral. Celui-ci est d'une arrogance incroyable. Les comités sont établis pour apporter des points de vue et des solutions justes et raisonnables devant profiter aux Canadiens. Le gouvernement décide d'ignorer leurs recommandations et d'agir comme bon lui semble.

La taxe pour la sécurité aérienne que devront payer uniquement les passagers aériens n'est ni juste ni équitable. Il doit y avoir un certain équilibre dans le projet de loi, un équilibre entre les besoins des Canadiens, les exigences en matière de sécurité des aéroports et des transporteurs aériens, la capacité de payer des voyageurs et les obligations du gouvernement à l'égard des Canadiens.

En cette période difficile que traversent bon nombre de transporteurs aériens, le gouvernement choisit de menacer encore davantage la viabilité de ce secteur. En ajoutant des taxes au prix des billets, il réduira en effet le nombre de voyages en avion effectués par les Canadiens.

Nous avons entendu auparavant l'analogie qui suit, mais il vaut la peine de la répéter. Les taxes élevées sur les paquets de cigarettes visent à dissuader les gens de fumer. Par conséquent, il tombe sous le sens qu'en ajoutant une taxe au coût des billets d'avion, on dissuadera les gens de prendre l'avion. Il ne s'agit pas d'une affirmation destinée à répandre la crainte inutilement, mais d'une simple déduction logique. Lorsqu'on augmente le prix d'un produit, moins de gens sont intéressés à l'acheter. Si cette théorie n'était pas vraie, je conduirais une décapotable au lieu d'une compacte.

S'il n'y avait que les passagers qui profitaient de ces nouvelles mesures, il serait un peu plus logique qu'ils payent la facture, mais ce n'est pas le cas. Ces nouvelles mesures de sécurité profiteront également aux transporteurs aériens et à leur personnel, aux employés des aéroports, y compris aux boutiques et aux services que l'on trouve dans les aéroports, de même qu'au grand public.

• (1555)

Il est injuste et déraisonnable d'obliger un seul groupe à payer pour assurer la sécurité.

Le montant de cette nouvelle taxe, 24 \$ pour un aller-retour, est excessif. Dans certains cas, il représente 58 p. 100 du prix total du billet. Si le gouvernement ne voit pas l'effet dévastateur que cela pourrait avoir sur l'industrie du transport aérien, c'est qu'il ne cherche pas assez fort.

Aux États-Unis, les passagers paient 2,50 \$. Même avec le taux de change, c'est encore beaucoup moins que le montant exigé des Canadiens. Dans certains aéroports, comme à Saskatoon, dans une circonscription, les taxes perçues auprès des voyageurs dépasseraient le budget annuel d'exploitation de l'aéroport. Ce projet de loi doit être amendé avant d'être adopté. L'Alliance canadienne propose que le montant maximal de taxes prélevées par un aéroport ne dépasse pas 50 p. 100 du budget annuel d'exploitation de l'aéroport.

Initiatives ministérielles

Il faut amender le projet de loi en tenant compte de la réalité dans divers aéroports du Canada. Certains petits aéroports régionaux ne peuvent pas supporter le fardeau que leur imposerait cette nouvelle taxe. Il faudrait modifier la mesure législative pour imposer une taxe progressive, ainsi le montant de la taxe représenterait un pourcentage du prix du billet. Je ne vois pas pourquoi il faudrait percevoir le même montant pour un court vol de Saskatoon à Regina que pour un long vol de Vancouver à Toronto.

L'Autorité aéroportuaire de Saskatoon m'a fait parvenir une lettre dans laquelle elle explique ses réserves quant à la taxe proposée. Elle dit:

Nous sommes entièrement autosuffisants et tous les gains de l'Autorité sont réinvestis dans les opérations aéroportuaires et la rénovation de l'infrastructure pour le bénéfice des intervenants, y compris la communauté de Saskatoon et le secteur du transport aérien en général.

Les événements du 11 septembre 2001 ont bouleversé le monde et ont eu des effets dévastateurs sans précédent. La crise financière qui frappe l'aviation civile est particulièrement sévère; elle fait augmenter en flèche les coûts et chuter les recettes au moment même où la conjoncture avant le 11 septembre menaçait déjà la stabilité financière de l'industrie.

L'Autorité aéroportuaire de Saskatoon s'inquiète particulièrement des effets négatifs que pourrait avoir la taxe proposée sur ses opérations. Nos activités reposent sur les vols de fret de courte distance. La taxe supplémentaire que percevra le gouvernement du Canada aura un impact négatif sur notre aéroport. Nous croyons que de nombreux passagers pourraient choisir un autre mode de transport.

L'Autorité aéroportuaire de Saskatoon poursuit en décrivant certains aspects de la nouvelle taxe qui la préoccupent. Cela comprend la reddition de comptes de ceux chargés de percevoir la taxe, l'application injuste du concept de l'utilisateur payeur, les répercussions néfastes sur les vols de fret de courte distance et l'absence d'un lien clair entre les frais perçus et le niveau de sécurité offert.

Le gouvernement se doit de réexaminer le droit pour la sécurité du transport aérien qu'il se propose d'imposer. Les Canadiens réclament et méritent un financement juste et équitable des mesures de sécurité supplémentaires désormais nécessaires.

● (1600)

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-49, portant exécution du budget de 2001.

Aujourd'hui, il y a six mois que sont survenues les attaques tragiques du 11 septembre contre New York et Washington, D. C. Le monde a beaucoup changé en seulement six mois. Ces attaques sauvages ont changé notre façon d'envisager notre sécurité et nos relations avec les autres pays du monde civilisé.

Après l'horreur et la douleur, nos pensées se sont dirigées vers des préoccupations plus vastes. Les Canadiens posaient des questions, tout naturellement, sur notre sécurité nationale, dans le sillage de ces terribles événements. Ils s'inquiétaient également de la possibilité de répercussions sur l'économie canadienne. Nous n'étions pas une cible des attentats, mais nous avons vu avec quelle facilité ils pouvaient se produire et à quel point nous étions tous très vulnérables. Les attentats pourraient survenir de n'importe où, être lancés de n'importe où, et nous prendre entièrement par surprise.

Il aurait été facile de céder à la peur et de fermer nos frontières. En raison de la terreur vécue le 11 septembre, nous savions qu'il était essentiel de ramener un sentiment de sécurité personnelle chez les Canadiens. Nous savions qu'il fallait agir, sans pour autant fermer nos frontières. Nos frontières sont indispensables à notre économie et à notre prospérité.

Je crois que le gouvernement libéral a agi rapidement, mais pas de manière impulsive ou irrationnelle.

Le budget, qu'on a appelé un budget de la sécurité, ne visait ni à bâtir des ponts sur le monde extérieur ni à nous isoler des autres pays du monde civilisé. Il visait à nous permettre de mieux déterminer la source des menaces et à tenter d'y contrer avant qu'elles n'entraînent la douleur et la destruction qu'ont connues nos voisins.

Le renforcement de la sécurité ne voulait pas dire qu'il fallait dépenser de l'argent pour ériger des murs, mais plutôt qu'il fallait investir judicieusement pour déterminer qui étaient nos amis et qui étaient nos ennemis. Le budget de 2001 affectait 1,2 milliard de dollars aux mesures de sécurité à la frontière. Avec plus de 600 millions de dollars, le Canada achèterait du nouveau matériel pour aider les douaniers à détecter des explosifs et d'autres matières dangereuses, tout en permettant la circulation sans entrave des personnes et des biens.

Les fonds supplémentaires nous rendraient plus aptes à réagir à toute attaque non conventionnelle, à améliorer la protection civile et à accroître le soutien apporté aux forces armées. Des fonds supplémentaires seraient affectés au Service canadien du renseignement de sécurité et à la GRC pour qu'ils assurent les services de renseignement et de maintien de l'ordre. Le processus d'examen des nouveaux arrivants serait renforcé. En outre, les fonds attribués permettraient d'acheter de nouvelles technologies de communication de l'information, qui aiderait les autorités à la frontière canado-américaine à examiner les voyageurs dans les aéroports et à d'autres points d'entrée qui bordent notre frontière de 4 000 milles de longueur.

Ma circonscription de Niagara Falls est limitrophe de la frontière et voit transiter tous les jours d'énormes quantités de marchandises entre le Canada et les États-Unis. Un grand nombre de mes électeurs sont tributaires d'un transport sûr, sécuritaire et rapide des personnes et des marchandises. Pour un grand nombre de ces électeurs, la satisfaction des besoins des leurs, leur maison et leurs rêves dépendent de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, notre grand allié.

En décembre 2001, j'ai accompagné le ministre du Revenu national à Washington où j'ai pu m'entretenir avec le grand responsable des douanes américaines pour m'assurer que l'angoisse et la colère engendrées par les attentats kamikazes du 11 septembre n'entraînent pas la fermeture de nos frontières respectives. Une telle initiative ne pourrait qu'être désastreuse pour nous tous.

Les Canadiens souhaitent la modernisation de nos installations frontalières de façon à ce que nous puissions conserver notre prospérité et remettre la population en confiance, et de façon à faire comprendre à notre plus grand partenaire commercial que nous constituons sa meilleure défense. L'amélioration de la sécurité aux frontières passe par l'amélioration des routes et des ponts.

Dans le budget à l'étude aujourd'hui, le gouvernement a créé un programme financé à hauteur de 600 millions de dollars pour moderniser l'infrastructure aux principaux postes frontaliers.

● (1605)

Mais le budget ne concerne pas que la sécurité. Il concerne également le bien-être des Canadiens. Depuis quelque temps, on entend dire que le gouvernement fédéral ne fait pas suffisamment pour assurer aux Canadiens les soins de santé qui leur sont nécessaires. Le budget de 2001 confirme que le système de soins de santé financé par l'État témoigne plus que jamais des valeurs fondamentales communes à tous les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Ce budget confirme que les 23,4 milliards de dollars mobilisés pour financer les ententes sur les soins de santé et le développement de la petite enfance conclues avec les premiers ministres provinciaux en septembre 2000 seront entièrement protégés en dépit du ralentissement économique observé à l'époque du dépôt du budget. Réinvestir dans les soins de santé, telle a été la principale priorité de notre gouvernement depuis que nous avons équilibré le budget. Les provinces reçoivent 2,8 milliards de plus au titre des transferts pour les programmes sociaux. L'année prochaine, les fonds transférés seront majorés de 3,6 milliards de dollars et les montants ne cesseront de croître.

Je profite de l'occasion pour rappeler à ceux qui insistent pour dire que le gouvernement du Canada ne fait pas sa part dans le domaine de la santé que, d'ici à 2005-2006, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux aura été augmenté de 5,5 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 35 p. 100 par rapport aux niveaux de 2000-2001. D'ici à 2005-2006, les transferts aux provinces et aux territoires au titre du TCSPS atteindront 40 milliards de dollars. La participation du gouvernement fédéral au financement des soins de santé ne se limite pas aux services de santé; il y a aussi les services d'information sanitaire et la recherche et l'innovation en santé.

Ce budget renforcera la contribution fédérale au système canadien de soins de santé et de programmes sociaux en accordant 95 millions de dollars à l'Institut canadien d'information sur la santé. Les personnes qui prétendent que le gouvernement fédéral n'en fait pas préfèrent l'oublier. Elles oublient que le budget de 2001 prévoit une hausse de 75 millions de dollars du budget annuel des Instituts de recherche en santé du Canada.

Le budget 2001 assurera que l'environnement demeure une priorité. Le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert voient tous deux doubler leur financement, le voient augmenter de 25 et de 150 millions de dollars respectivement. Notre engagement et notre détermination à équilibrer les budgets n'ont pas changé. Le budget de 2001 est un budget équilibré et nous prévoyons équilibrer aussi les budgets des deux prochaines années.

Ce budget préservera les baisses d'impôt de même que les accords que les provinces ont conclus au sujet du renouvellement des soins de santé et du développement de la petite enfance. La saine gestion financière du gouvernement se traduira par la diminution du rapport entre la dette et le PIB. L'an prochain, pour la première fois en 17 ans, il tombera en-deçà de 50 p. 100. C'est tout un accomplissement.

En même temps, le gouvernement augmentera ses dépenses de programme pour l'année 2001-2002. Soixante-quinze pour cent de ces dépenses de programme seront réservées aux soins de santé, à la sécurité, à l'emploi, aux prestations d'assurance et aux personnes âgées. Le budget de 2001 montre à quel point notre pays est engagé dans la campagne mondiale contre le terrorisme. Avec les mesures annoncées dans ce budget, le Canada montre sa solidarité envers les États-Unis et leur promet son soutien. Toutefois, le gouvernement continuera de travailler fort à gérer notre économie, à créer une société sûre et à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Le Canada a été transformé au plan économique depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en 1993. Nous sommes maintenant aux prises avec des pressions financières imprévues et énormes. La bonne nouvelle, c'est que, grâce aux efforts des Canadiens, notre pays est vraiment en mesure de résister à ces pressions et de connaître une croissance renouvelée au cours de la prochaine année.

● (1610)

Nous nous proposons de faire cela en gardant le Canada sûr, les terroristes, loin, et notre frontière, ouverte.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, bien que nous soyons d'accord avec les amendements proposés, je veux profiter du temps qui m'est alloué pour dénoncer une fois de plus les effets pervers qu'aura, sur l'industrie du transport aérien et l'industrie touristique, la mise en place de la nouvelle taxe sur la sécurité.

En effet, le 1^{er} avril 2002, une nouvelle taxe sera imposée aux utilisateurs du transport aérien. Cette taxe, à tarif fixe de 24 \$ pour un voyage aller-retour, aura des incidences sur l'industrie. Quand nous avons demandé au ministre des Finances de nous présenter les études d'impact menées sur le sujet, il nous a candidement avoué ne pas en avoir commandé. C'est inimaginable!

La sécurité, c'est avant tout une question nationale. Le 11 septembre dernier, quand les tours du World Trade Center se sont écroulées, les victimes n'étaient pas toutes à bord des avions. Bon nombre d'entre elles étaient dans leur bureau, à leur travail. Il est possible d'imaginer qu'un avion cargo aurait pu avoir les mêmes conséquences.

Le gouvernement semble pressé de vouloir imposer sa taxe. L'Association du transport aérien du Canada, représentant les principales compagnies aériennes, agences de voyage, les aéroports et les systèmes de réservation, a demandé du temps pour pouvoir étudier la nouvelle taxe. L'Association fonde sa demande sur le besoin d'évaluer avec précision les répercussions sur les prix des billets. Ce sont les escales et les correspondances qui, semble-t-il, posent problème.

Des responsables du transport aérien auraient découvert que le calcul de la taxe pourrait entraîner des hausses du prix des billets, tant il semble compliqué, sans compter que le temps alloué pour une escale dans un aéroport n'est pas clair. Des voyageurs pourraient peut-être être taxés deux fois dans le cas où une correspondance ou une escale durerait plusieurs heures.

Il y a aussi la demande de période de grâce. Inévitablement, le prélèvement de la nouvelle taxe comptera des erreurs. Le gouvernement répondra-t-il positivement aux demandes qui lui seront adressées?

Au moment où le gouvernement crée sa nouvelle agence de sécurité, qui sera financée par la nouvelle taxe, le mandat qui lui sera confié n'est pas encore clairement défini. Nous savons qu'elle s'occupera entre autres de la sécurité auprès des passagers. Mais qu'est-ce que le ministre des Transports entend lui confier comme autres responsabilités?

Le secrétaire d'État rappelait ce matin l'urgence d'agir à la suite des événements du 11 septembre dernier. Oui, il faut assurer la sécurité des gens, mais cela ne doit pas se faire à la va-comme-je-te-pousse.

Puis-je rappeler au secrétaire d'État que le dernier acte de terrorisme impliquant un avion au Canada a eu lieu en 1985: l'avion de la compagnie Air India explosait à Toronto, causant la mort de 329 personnes. La bombe se trouvait dans une valise dans la soute à bagages. Pourtant, aujourd'hui encore, il semble que les compagnies aériennes ne soient pas obligées d'effectuer des contrôles de sécurité sur tous les bagages qu'elles transportent. Chaque jour, des bagages sont montés à bord d'appareils, sans inspection adéquate.

Initiatives ministérielles

Certes, les gens qui fréquentent les aéroports ont constaté qu'un certain nombre de choses ont changé aux points d'embarquement. Mais qu'en est-il de ce qui se passe derrière le comptoir des billets ou encore sur les carrousels à bagages? L'Association des pilotes de ligne dénonce le manque de mesures de sécurité adéquates dans certains secteurs des aéroports. Les seuls changements notables et visibles sont du côté des employés de bord à qui s'appliquent des mesures de contrôle plus rigoureuses.

Dans son budget de décembre dernier, le gouvernement allouait un montant d'un milliard de dollars pour l'achat d'un système de détection de bombes. Le problème, c'est que cet appareil de détection, qui coûte 1,6 million de dollars, n'est fabriqué que par deux entreprises dans le monde qui ne suffisent plus à la demande mondiale. Quand aurons-nous ces appareils dans nos aéroports? Et combien de temps faudra-t-il pour que toutes les mesures de sécurité et les équipements requis soient en place et fonctionnels?

Parlons maintenant de l'impact financier de cette taxe. Le secrétaire d'État devrait nous préciser la règle de calcul qu'il a utilisée pour arriver à établir sa taxe. Pas plus tard que la semaine dernière, le *Toronto Star* divulguait que la nouvelle taxe sur la sécurité aérienne rapporterait 130 millions de dollars plus que nécessaire. Le surplus généré atteindrait 250 millions de dollars d'ici 2006.

• (1615)

Ce que nous savons actuellement, c'est que ce gouvernement a l'intention de collecter 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il a le devoir de nous dire précisément comment cet argent sera dépensé pour notre sécurité.

En faisant un calcul rapide, on constate que des surplus sont à prévoir. Je sais que le ministre des Finances n'est pas très habile à calculer les surplus; je comprends qu'il soit incapable de le prévoir.

La première année de la mise en vigueur de la nouvelle taxe, nous estimons le premier surplus à environ 223 millions de dollars. Comme c'est la triste habitude de ce gouvernement, va-t-il détourner ce surplus? Le gouvernement nous annonce-t-il qu'il a l'intention de piger à même les surplus de cette taxe, comme il l'a fait dans le dossier de l'assurance-emploi?

Le gouvernement a beau se plaire à dire que sa nouvelle taxe servira à payer les nouvelles mesures de sécurité dans les aéroports et qu'elle aura peu d'impact ou des effets minimes, il est incapable de nous en faire la démonstration de façon évidente. Où sont les études d'impact liées à l'introduction de cette nouvelle taxe?

On ne peut passer sous silence un autre point pour le moins inquiétant, la création de l'Agence fédérale de sécurité. Avant le 11 septembre, la sécurité dans les aéroports était assurée par des compagnies agissant en sous-traitance. Nous n'avions pas d'exigences particulières quant à la sélection des employés.

La création de l'agence fédérale laissait entrevoir la possibilité d'avoir des employés plus instruits, et surtout mieux payés. Or, on apprend que l'agence est autorisée à accorder des contrats aux mêmes compagnies que celles qui travaillent présentement pour le compte des compagnies aériennes. Il est vrai que les compagnies auront à rencontrer les exigences de Transports Canada, mais nous ne savons pas quels seront ces nouveaux standards.

En conclusion, il y a encore beaucoup à faire. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement veut agir aussi rapidement.

Le ministre des Finances a dit en cette Chambre qu'il reverrait l'application de sa taxe l'automne venu. Cette déclaration me laisse bien perplexe. C'est ce même gouvernement qui s'est fait élire en promettant d'éliminer la taxe sur les produits et services, la TPS.

L'élection est passée et la taxe demeure. Une fois la taxe en place, il y a fort à parier qu'elle demeurera.

Pourquoi faire payer aux Québécoises et aux Québécois, aux Canadiennes et aux Canadiens, une taxe de 24 \$, quand nos voisins américains ne paient que 10 \$?

Cette taxe s'ajoute à la TPS sur certains vols, à la surcharge de carburant imposée, à la prime pour la sécurité, les frais de navigation aérienne et les frais d'amélioration aéroportuaire. Ainsi, pour un trajet Edmonton-Calgary, le prix du billet passera, une fois la nouvelle taxe en application, de 100 \$ avant le 11 septembre, à 180 \$ après le 1^{er} avril 2002.

Que se passera-t-il si les voyageurs abandonnent le transport aérien à cause du coût trop élevé? Les compagnies aériennes abandonneront certains liens moins profitables et ce sont les petites communautés qui écoperont.

Quelles seront les conséquences économiques? Quelles seront les conséquences pour le développement des régions, en particulier les régions éloignées? Les gens du Québec et la population des autres provinces n'ont qu'à bien se tenir et à délier les cordons de la bourse. Nous n'en sommes pas à un surplus près avec les libéraux et l'imposition de cette taxe, sans égard aux conséquences, ne viendra que gonfler le surplus budgétaire du gouvernement.

Nous prévenons ce gouvernement: il doit entendre nos appels et revoir rapidement sa position. Il a le devoir de faire des études d'impact économique et nous les présenter, le faire maintenant, pendant qu'il en est encore temps, plutôt que de promettre une révision après que le mal aura été fait.

• (1620)

[Traduction]

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, le débat sur le budget correspond traditionnellement à une période où les députés peuvent aborder à la Chambre des questions ayant des liens avec des mesures fiscales et financières. Je suis particulièrement ravi de constater que le député d'Elk Island est aujourd'hui à la Chambre au moment où je prends la parole, car c'est un des deux seuls députés à avoir soulevé à la Chambre la question des jeux d'argent et à avoir souligné que c'est un problème qui afflige la société canadienne. Il l'avait mentionné en 1998 au cours d'un débat sur les substances réglementées.

Il s'agissait du projet de loi C-51, dans lequel le gouvernement proposait également la modification du Code criminel afin que l'on puisse tenir des casinos à bord des navires. Le député a profité de l'occasion pour faire valoir ses préoccupations devant le fait que les jeux d'argent en général étaient devenus un problème aux États-Unis et aussi au Canada.

Le député de Winnipeg—Transcona a aussi soulevé la question pendant ce débat et il y attache un intérêt particulier parce qu'il y a deux casinos à Winnipeg et que le secteur des jeux d'argent en général au Manitoba en est un où les gens souffrent vraiment.

Le problème, c'est que plus personne ne veut en parler. Personne n'a abordé la question, sauf en ces deux occasions à la Chambre, mais les jeux d'argent sont devenus un fléau, une calamité provoquant toutes sortes de maux sociaux chez les Canadiens de tous les niveaux économiques de la société.

De six cent milles à un million de Canadiens sont des joueurs à problèmes. Il y a des cas où des personnes perdent leur maison. Elles perdent tous leurs biens matériels. Elles fréquentent le casino ou parfois la salle de bingo, mais ce sont habituellement les casinos ou, pire encore, les loteries vidéo, et elles perdent des centaines, voire des milliers de dollars en une seule fois. Il existe un lien entre cette situation et une augmentation de la criminalité dans certains secteurs car, évidemment, ces personnes ont besoin d'argent pour alimenter leurs habitudes.

Monsieur le Président, je me permets de vous rappeler que, jusqu'en 1969, le Code criminel interdisait les jeux d'argent. Sous la pression des provinces, le gouvernement fédéral a modifié le Code pour autoriser les loteries, et vous vous rappellerez que Loto Canada avait débuté ses activités en 1969. Seulement un an plus tard, les provinces ont persuadé le gouvernement fédéral de leur céder la responsabilité ou le droit de recueillir de l'argent dans le cadre de loteries. Cette mesure fut adoptée en échange de quelque 30 millions de dollars. C'était les recettes que le gouvernement fédéral devait toucher en échange du droit qu'il accordait aux provinces.

Cela n'a jamais changé si ce n'est du fait de l'inflation. Les sommes tirées du jeu par le gouvernement fédéral dans tout le pays à la suite de l'adoption de ces modifications au Code criminel ne sont que de 43 millions de dollars, alors que les provinces, qui administrent la majeure partie des jeux et des loteries, retirent du jeu 9 milliards de dollars. Ce n'est pas le chiffre qui devrait vraiment nous inquiéter. Le montant total dépensé par les gens dans les casinos, aux machines à vidéo-poker et aux hippodromes est de 27 milliards de dollars.

Ce qui s'est produit, c'est que les gouvernements provinciaux et les organismes de bienfaisance sont devenus dépendants des revenus tirés du jeu. Ils se fichent des coûts sociaux. Je vous invite à m'imiter. Je me rends dans tout le pays. Je ne suis pas un joueur, mais je me rends dans tous les casinos où je peux aller et il est incroyable de voir les différences sociales dans les casinos. Au casino de Montréal, par exemple, il est surtout question des tables de jeu où la mise est élevée, alors qu'au casino de Winnipeg, ce sont les machines à sous à 5c.

On peut voir la clientèle du casino de Winnipeg. Il s'agit d'assistés sociaux et de personnes âgées. Ce qu'on ne peut voir et ce que les quelques rares études qui ont été effectuées montrent, c'est que ce fléau du jeu touche la classe moyenne également. Ce qui se produit, c'est que des gens qui sont bien instruits, avec des diplômes universitaires et de bons emplois, se rendent maintenant dans ces casinos ou jouent à ces machines à vidéo-poker et dépensent leur argent.

• (1625)

L'ironie, c'est que nous détruisons la vie de gens par l'entremise de ces établissements de jeu que toutes les provinces soutiennent maintenant, à l'instar de la plupart des organismes de bienfaisance. Nous détruisons des vies et nous ne donnons rien en retour. On ne dépense pratiquement pas d'argent pour essayer de sauver les gens victimes du jeu.

Tout le monde sait que nous n'avons pas besoin de grandes études pour voir dans nos collectivités des gens dont la vie a été détruite par le jeu. L'ironie, c'est que, si le gouvernement fédéral n'avait pas modifié le Code criminel et si les provinces n'avaient pas établi des casinos et des machines à vidéo-poker là où elles le pouvaient, ces gens ne seraient pas victimes de cette maladie qui les frappe. Nous savons que le jeu ressemble beaucoup à l'alcoolisme. C'est une faiblesse avec laquelle nous naissons fondamentalement et, lorsque

Initiatives ministérielles

la tentation se présente, malgré leurs meilleures intentions, certaines personnes vont devenir des victimes.

Nous ne faisons rien à ce sujet. Nous ne faisons qu'empocher l'argent et ce sont essentiellement les provinces qui empochent cet argent.

Je vous donne un exemple, monsieur le Président. Au niveau fédéral, nous dépensons 90 millions de dollars par année au titre de la stratégie de lutte contre le tabac. Mais, d'un océan à l'autre au Canada, aucun fonds n'est accordé pour venir en aide aux gens qui ont un problème de jeu. Nous consentons de temps à autre un financement de 100 000 \$ à des organismes sociaux qui se penchent sur cette question dans le cadre de leur mandat, mais il n'y a pas de plan en tant que tel, pas de stratégie, à l'échelon fédéral et rien à l'échelon provincial pour vraiment s'attaquer au problème des joueurs compulsifs.

Nous parlons d'une proportion de 4 à 6 p. 100 de la population qui a accès aux lieux de jeu. Ce sont les joueurs qui ne peuvent contrôler leur habitude qui sont des joueurs pathologiques. Ce sont ces joueurs qui jouent, qui continuent à jouer, qui sont prêts à voler des banques et à faire n'importe quoi pour satisfaire leur besoin de jouer. C'est un problème très sérieux.

J'estime vraiment que la Chambre doit s'attaquer au problème du jeu compulsif, parce que ce ne sont pas les provinces qui vont prendre l'initiative. Je donne l'exemple de l'Ontario. Cette province réalise des profits de 2 milliards de dollars grâce aux jeux de hasard. Évidemment, la province dit que cet argent va servir à financer des oeuvres caritatives, mais elle ne donne que 5 p. 100 de ce 2 milliards de dollars à la Fondation Trillium. Quelle belle contribution. Le reste de cet argent permet au gouvernement provincial de ne pas augmenter les impôts.

Monsieur le Président, j'affirme que si les jeux de hasard sont une source de recettes qui permet d'éviter d'augmenter les impôts, dans les faits, le gouvernement prélève des impôts aux dépens des faibles et des démunis et tire profit de la faiblesse des citoyens. Je n'ai que du mépris pour les organisations caritatives qui prennent cet argent, ces 100 millions de dollars du gouvernement ontarien, et qui prétendent les utiliser dans l'intérêt public alors que dans les faits, si cet argent vient des jeux de hasard des casinos ou des appareils de loterie vidéo, c'est de l'argent sale dans tous les sens du terme.

Le Parlement se doit d'intervenir dans ce dossier.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, en tant que porte-parole de la coalition en matière de transports, j'aborderai ce projet de loi en insistant sur le droit pour la sécurité du transport aérien qu'il crée.

Comme bien d'autres députés l'ont mentionné, ce droit pour la sécurité du transport aérien n'est pas une mesure bien réfléchie. Le Comité des transports a passé trois mois à étudier l'industrie du transport aérien, la sécurité dans les aéroports et la façon d'améliorer la situation. Le ministre a toujours maintenu que la sécurité aux aéroports canadiens était de loin supérieure à la sécurité dans les aéroports américains au moment des événements du 11 septembre, et je partage son opinion. Le Canada avait besoin de cette sécurité accrue, car il avait été l'objet d'une attaque terroriste en 1985. Le gouvernement canadien et les aéroports du Canada avaient dû accroître les mesures de sécurité.

Initiatives ministérielles

Puisque nous avons déjà une longueur d'avance en matière de sécurité par rapport aux Américains, il faut se demander pourquoi nous avons senti le besoin d'imposer une taxe si élevée. Pour un simple aller, les Américains perçoivent 2,50 \$, tandis que nous percevons 12 \$. Le Canada et les aéroports canadiens sont déjà dotés d'une bonne partie du matériel nécessaire, tandis que les Américains doivent acheter beaucoup plus de matériel et accroître bien davantage leurs mesures de sécurité que nous. Puisque nous avons une longueur d'avance sur les Américains, pourquoi le droit est-il si élevé ici au Canada?

La façon dont ce droit pour la sécurité du transport aérien a été créé et établi soulève de nombreuses inquiétudes. Le Comité des transports qui s'est penché sur cette question a recommandé au gouvernement d'en faire une responsabilité que se partageraient l'industrie, les contribuables et les voyageurs. La raison en est simple: dans une très grande mesure, les victimes du 11 septembre ne voyageaient pas à bord d'un avion et n'avaient pas fait l'objet d'un contrôle sécuritaire à l'aéroport.

La situation ne touche pas simplement ceux qui voyagent par avion. Elle touche tous ceux qui convergent vers un lieu de rassemblement, qui participent à un événement ou qui utilisent le réseau de distribution d'eau. Elle touche tous les Canadiens. Alors, il semble quelque peu injuste que seuls les voyageurs canadiens paient le prix d'une attaque terroriste ou de la menace d'une attaque terroriste.

Le fait est que le gouvernement n'a pas tenu compte de la variété des aéroports et de la variété des mesures de sécurité requises. Les pirates de l'air n'ont pas jeté leur dévolu sur un petit bimoteur volant entre Edmonton et Calgary ni même entre Las Vegas et Los Angeles. Ils ont ciblé un grand aéronef transcontinental rempli de carburant parce que cela causerait bien des dommages. Un petit avion monomoteur n'est pas susceptible de détruire quoi ce soit sauf lui-même en venant en collision avec un immeuble.

Il y a divers besoins de sécurité et ce ne sont pas tous les aéroports qui ont la capacité d'assurer ce genre de sécurité, mais cela ne faisait pas partie du plan. Aucune étude d'impact n'a été faite pour déterminer quel serait l'effet sur les petits aéroports, sur les aéroports ruraux, sur les aéroports n'accueillant que des hydravions ou, au maximum, de petits bimoteurs comme les Dash 8 ou Dash 7.

Aucune étude d'impact n'a été faite pour déterminer quels effets ce genre de droits de sécurité aurait sur les petits aéroports ou sur les lignes aériennes qui exploitent ces petits avions. Que la ligne aérienne Hawkair de la Colombie-Britannique doive prélever des droits de sécurité aérienne est absolument insensé. Cette société n'a que des Dash 8 ou des Dash 7 assurant la liaison entre Vancouver et de petites localités. Une étude d'impact aurait dû être faite. On aurait dû se pencher sur les exigences de sécurité qui varient des grandes lignes aériennes aux plus petites, et une étude d'impact aurait dû être faite sur ce que cela signifierait pour le public voyageur.

Voici ce qui arrivera pour un vol de la WestJet entre Edmonton et Calgary qui coûte 100 \$. Avec l'imposition de ces droits, les voyageurs paieront 89 \$ en taxes en plus des 100 \$, ce qui donne 189 \$. En conséquence, les gens vont troquer l'avion pour la voiture, ce qui aggravera la congestion routière. Je n'ai pas besoin de parler à la Chambre du nombre d'accidents qui se produisent quand il y a plus de voitures et de camions sur les routes. J'estime que plus de gens meurent sur les routes tous les ans en Amérique du Nord qu'il n'en est mort dans les avions utilisés comme bombes volantes dans les attentats du 11 septembre.

● (1630)

Cela nous amène à nous demander si le gouvernement veut vraiment imposer ce droit pour améliorer la sécurité ou s'il a d'autres intentions. Sur la somme de 2,2 milliards de dollars réservée à la sécurité dans le budget, on constate qu'un milliard de dollars sera consacré au matériel.

Le gouvernement a donné le matériel qu'on trouve maintenant dans les aéroports à une entreprise sans but lucratif, une entreprise dérivée de l'Association du transport aérien. Il a donc donné le matériel à cette association de sorte que la question qui se pose est la suivante: le gouvernement va-t-il recouvrer sans frais tout ce matériel qu'il a donné ou devra-t-il payer cette entreprise sans but lucratif pour tout ce matériel qu'il lui a remis?

La somme de 1 milliard de dollars sera-t-elle entièrement radiée en un an? Il s'agit d'une entreprise canadienne ordinaire. Elle doit amortir sur une certaine période les coûts de ses dépenses en immobilisations. Bien des entreprises de transport, surtout dans le domaine ferroviaire, ont soutenu qu'elles devraient pouvoir amortir les coûts sur de plus courtes périodes parce que le matériel s'use, mais elles n'ont pas été autorisées à le faire.

Voilà que le gouvernement investit un milliard de dollars dans du matériel, qu'il radie cette somme en un an et qu'il prélève ce droit de 24 \$ soi-disant destiné à la sécurité aérienne dans le but de payer pour le matériel en question. Par ailleurs, on entend dire que ce droit pourrait causer de si grandes difficultés aux petits transporteurs que ceux-ci vont perdre des passagers et peut-être même faire faillite. D'autres disent que le grand nombre de passagers payant le droit en question va permettre au gouvernement d'accumuler bien plus que 2,2 milliards de dollars et de créer ainsi un fonds considérable. Voilà pourquoi je me demande quel est l'objectif de cette taxe et quel est le véritable programme du gouvernement.

Je dirais qu'il est possible que le gouvernement ait pensé faire un peu d'argent qu'il pourrait utiliser pour des projets autres que la sécurité aéroportuaire. Je reprendrai à ce sujet l'exemple de la caisse de l'assurance-emploi. Les gens qui savent comment ces choses-là fonctionnent affirment qu'une somme de 15 milliards de dollars serait plus que suffisante comme réserve pour éventualités pour faire face à toute crise grave de chômage qui pourrait survenir. À leur avis, une somme de 15 milliards de dollars serait plus que suffisante. Le gouvernement d'en face a accumulé près de 40 milliards de dollars dans cette caisse. Utilise-t-il cet argent pour l'assurance-emploi? Non.

Nous verrons avec le temps si cette nouvelle caisse va grossir et si l'argent servira à des fins autres que la sécurité aéroportuaire. Si c'est le cas, ce sera déloyal envers les voyageurs à qui on a demandé de défrayer les coûts de la sécurité aéroportuaire.

Décision de la présidence

Le gouvernement a souligné qu'il reverrait la question des droits relatifs à la sécurité aéroportuaire dans six mois pour voir si cela répond aux besoins. C'est intéressant parce que plus tôt aujourd'hui, on nous a également dit que le gouvernement comptait commencer à recueillir ces fonds dès maintenant, mais que l'équipement nécessaire ne serait probablement pas disponible avant au moins six mois. Comment le gouvernement saura-t-il si l'argent qu'il recueille répond aux besoins de ce nouveau programme si celui-ci ne sera pas encore opérationnel au moment où il fera son évaluation?

• (1635)

Le gouvernement n'a pas fait d'étude d'impact. Il n'a aucune idée si cela fonctionnera. Il s'acharne sur les voyageurs et ne partage pas les frais entre tous les Canadiens qui tireront profit de cette sécurité accrue. Cela démontre bien le manque de planification dans ce dossier et prouve qu'on devrait se pencher de nouveau sur la question dans les prochains mois plutôt que d'attendre six mois. Ces droits devraient probablement être annulés si on n'apporte pas de modifications permettant de rendre les choses plus justes pour les petites compagnies et les voyageurs.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**MOTION DE L'OPPOSITION—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

Le Président: Avant que nous ne reprenions le débat, je veux rendre ma décision concernant le rappel au Règlement soulevé ce matin par le chef de l'opposition au sujet du statut de la motion devant être débattue durant la journée de l'opposition demain.

Le député de Langley—Abbotsford soutient que la motion ne devrait pas faire l'objet d'un vote. J'ai examiné la question, et il semble qu'il y ait désaccord au sujet de la répartition des motions pouvant faire l'objet d'un vote entre les divers partis de l'opposition.

Je renvoie tous les députés au paragraphe 81(16) du Règlement, qui dit notamment ceci:

Au plus quatorze motions de l'opposition au total peuvent être des motions à mettre aux voix durant les trois périodes des subsides prévues conformément au paragraphe (10) du présent article.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je lise le reste du paragraphe. Je renvoie aussi les députés à l'ouvrage de Marleau et Montpetit, qui est très clair au sujet du rôle de la présidence à cet égard en disant ce qui suit, à la page 726:

Les partis de l'opposition s'entendent de manière informelle pour se diviser les 14 motions votables.

En l'absence d'une telle entente, l'ouvrage de Marleau et Montpetit ne dit pas que la présidence doit trancher la question.

• (1640)

[Français]

Je vous réfère à la page 726, et je cite:

La présidence ne peut déterminer si une motion devrait être votable ou non sauf lorsqu'on a atteint la limite des motions votables autorisées pour une période de subsides ou une année donnée.

[Traduction]

J'invite donc les leaders parlementaires de l'opposition à discuter de la question le plus tôt possible étant donné que la motion en question sera mise en délibération demain. J'espère qu'ils arriveront à s'entendre et qu'ils informeront la présidence du résultat de leurs discussions. S'ils n'arrivent pas à s'entendre, je propose que la motion de demain demeure telle qu'elle est actuellement, c'est-à-dire une motion pouvant faire l'objet d'un vote.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ne venez-vous pas de rendre une décision? Vous venez essentiellement de dire que, si nous n'arrivons pas à trouver une solution qui soit satisfaisante pour tous les partis, vous allez déclarer la motion comme pouvant faire l'objet d'un vote.

Le fait est qu'il y a 14 motions pouvant faire l'objet d'un vote. Si vous en donnez une de plus aux conservateurs, pour souci d'équité, vous devrez en donner une de plus aux néo-démocrates. Si vous faites cela, vous devrez en donner deux de plus à l'Alliance canadienne.

Conformément à l'entente conclue par les leaders parlementaires...

Le Président: Je crains que l'affirmation du député ne soit erronée.

J'ai reçu une lettre d'un leader parlementaire disant qu'il y avait accord et j'ai promptement reçu une lettre d'un autre leader parlementaire disant qu'il n'y avait pas accord. C'était il y a un an.

Comme je l'ai dit, j'espère que les parties en cause parviendront à une entente. Je leur suggère de se rencontrer et d'y travailler.

D'après les sources que j'ai citées plus tôt, la présidence a le pouvoir de refuser une motion pouvant faire l'objet d'un vote seulement après que la limite de 14 ait été atteinte. Nous n'avons pas encore atteint cette limite. Par conséquent, je refuse d'intervenir.

Les leaders parlementaires sont libres de décider entre eux à qui est attribué quel jour et quel jour de la semaine, et autre chose du genre. Je les invite à se rencontrer et à en discuter davantage. Je suis sûr qu'ils parviendront à une solution raisonnable.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je vous félicite de votre décision.

J'allais parler des lettres. Vous avez déjà dit qu'il n'y avait pas d'accord entre les leaders parlementaires.

Le leader parlementaire par intérim du parti de l'Alliance canadienne a saisi la Chambre de cette affaire de manière plutôt clandestine. Il n'a pas donné de préavis, mais il fallait s'y attendre. Les commentaires plutôt acerbes qu'il a faits ne sont pas de bonne augure quant à la possibilité d'un accord.

Cette question se rattache à une autre question plus générale dont vous connaissez l'existence et sur laquelle vous vous êtes déjà prononcé. C'est le fait que la coalition compte maintenant 19 membres, des membres du caucus de la représentation démocratique et des membres du caucus conservateur. C'était différent lorsque l'entente originale était...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne prendra pas la moindre décision à ce sujet. La présidence a dit que les députés devraient se réunir et en parler. Je ne pense pas qu'en parler ici à la Chambre va contribuer à parvenir à une entente.

Je souhaite que le député de Langley—Abbotsford et le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, aussi désireux qu'ils soient d'être utiles à la présidence, mettent le holà à leurs propos car vraiment, ils sont en train de commenter une décision. ce qui, comme ils le savent pertinemment, est contraire au Règlement.

La décision a été rendue. Nous avons tous plaisir à écouter ces commentaires, mais ils ne sont pas d'un grand secours à la présidence une fois qu'elle a rendu sa décision.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1645)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport (avec une proposition d'amendements), et des motions du Groupe n°1.

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-49 concernant l'exécution du budget.

Nous avons discuté assez amplement de l'idée de la taxe de sécurité dans les aéroports. En réalité, la députée qui est intervenue avant moi avait déjà tenu les mêmes propos au Comité des transports dont je suis également membre.

Il est intéressant de souligner que le programme de ce comité nous a menés jusqu'à Washington pour discuter avec les autorités américaines de la mise en oeuvre de leur nouvelle taxe de sécurité dans les aéroports.

On a beaucoup insisté à la Chambre sur le fait que la taxe canadienne est de 12 \$ et que la taxe américaine n'est que de 5 \$. Certains prétendent que nous cherchons à escroquer le public voyageur au Canada.

Nous avons eu l'occasion de parler au directeur de l'aviation aux États-Unis. Ces discussions avec lui ont fait ressortir clairement que les Américains estiment que la taxe de 5 \$ est insuffisante pour régler les coûts du programme de mise en oeuvre des mesures de sécurité et que la taxe devra être haussée dans un proche avenir.

Il est malheureux que l'opposition ait mis l'accent sur cette différence car, en réalité, nous tirons sur une cible mobile. Nous avons au Canada un gouvernement beaucoup plus responsable, car nous nous rendons compte des véritables coûts et nous en faisons part au grand public. Il se peut fort bien qu'après l'examen de la mesure législative, cette taxe puisse être réduite. Il est préférable d'avoir une réduction plutôt qu'une augmentation. Nous verrons comment la situation évoluera aux États-Unis.

Selon l'intervenante précédente, nous profitons de cette occasion pour hausser les taxes que doit verser le public voyageur au Canada. À mon avis, nul remarque ne saurait être plus absurde. Il y a aujourd'hui six mois qu'ont eu lieu les événements tragiques du 11 septembre. Il est absurde qu'une personne puisse intervenir à la Chambre et dire que nous cherchons à profiter d'une situation aussi catastrophique pour tout simplement accroître les taxes.

Le débat au comité a surtout porté sur la question de savoir qui devrait payer le droit, à combien ce droit serait fixé et quelle serait sa justification. J'ai parlé à mes électeurs. Probablement moins de 20 p. 100 d'entre eux sont des passagers réguliers à bord d'avions. Ils m'ont demandé pourquoi ils devraient payer cette taxe, alors qu'ils n'utilisent pas ces services, que ce sont les passagers qui le font. J'ai beaucoup d'empathie pour cela. C'est un processus juste et raisonnable.

Les utilisateurs devraient payer. Les gens qui vont au cinéma paient leurs billets. Il en va de même de ceux qui vont assister à des matchs de hockey. Il est surprenant pour moi que l'Alliance canadienne, un parti qui croit dans les tickets modérateurs, veuille faire payer toute la population canadienne pour les gens d'affaires qui

voyagent à bord d'avions entre Toronto et Montréal. C'est là une des choses étranges venant de ce côté-là de la Chambre.

Un certain nombre de députés ont parlé des hydravions et le reste. Je remarque que les aéronefs qui, au décollage, ne pèsent pas plus de 2 700 kilos vont être exemptés du droit. En d'autres termes, les aéronefs plus petits ne sont pas visés par le droit. De même, l'annexe de la loi précise que le droit va être imposé à environ 90 aéroports. Cela signifie que les aéroports qui ne figurent pas sur la liste n'auront pas à payer ce droit. On veut ainsi tenir compte du cas des petits aéroports et des petits aéronefs.

Il y a un débat en cours au Canada et dans cette enceinte quant à savoir si les vols sur courte distance et le reste devraient être assujettis au même droit que les vols de longue durée. Cela ne fait aucune différence lorsque les gens doivent passer par des contrôles de sécurité.

● (1650)

Que ce soit à Vancouver ou Kelowna et peu importe la distance de leur vol, ils doivent quand même passer par des contrôles de sécurité. Le gouvernement doit supporter des coûts pour administrer ce système. Il est clair que certains disent que si les gens veulent voyager, il est probable alors qu'ils devront payer.

Certaines personnes dans nos collectivités du Nord et le reste vont être fâchées de cela. Elles vont nous dire qu'elles doivent voyager. Si elles ont besoin de traitements médicaux par exemple, elles sont forcées de voyager. Ce n'est pas toujours un luxe. Il y a peut-être d'autres façons de régler cette question que d'essayer d'exempter certains du paiement de ce droit pour la sécurité du transport aérien et d'en faire payer à d'autres.

C'est un problème qui ne se pose pas qu'au Canada. Lorsque nous avons parlé au directeur de l'aviation aux États-Unis, il a dit exactement la même chose. Il y a beaucoup d'endroits aux États-Unis où il est impossible de desservir les régions éloignées avec la tarification actuelle.

Pour utiliser ce terrible mot, « subventionner », nous devrions peut-être subventionner certains types de transport dans certaines régions du pays pour remédier à cela. Je pense que nous faisons cela en réalité de toute façon.

Pas besoin d'être un génie pour comprendre qu'il en coûte 700 \$ pour un aller-retour Toronto-Ottawa. Beaucoup d'entre nous ne pourrions pas faire la moitié du trajet vers l'Europe pour cette somme.

Il y a une façon de faire circuler l'argent. Je suis convaincu que beaucoup de liaisons aériennes ne sont pas viables au Canada, mais nous les défendons parce que nous croyons que notre pays ne se limite pas à quelques petites régions densément peuplées où se concentre notre population.

La taxe pour la sécurité dans les aéroports est équitable. Certains se préoccupent de la méthode de calcul. En réalité, le gouvernement du Canada a eu à injecter 90 millions de dollars pour lancer ce programme d'amélioration. Les sociétés aériennes qui étaient directement ou indirectement responsables de la sécurité aérienne n'avaient pas été à la hauteur.

Initiatives ministérielles

Le matériel dont la société chargée de la sécurité dans les aéroports a hérité du gouvernement lors de sa mise sur pied n'avait jamais été mis à jour, d'après ce que je crois comprendre. Quand il est apparu noir sur blanc qu'il nous fallait plus de matériel et du matériel plus moderne, le gouvernement fédéral a dû déboursier 90 millions de dollars pour faire fonctionner le système. On peut raisonnablement penser que le gouvernement cherche maintenant à récupérer cet argent. Voilà essentiellement ce que vise à faire cette taxe pour la sécurité dans les aéroports.

Certains ont fait des remarques désobligeantes à propos des méthodes comptables en disant que nous devrions peut-être amortir le coût du matériel et le reste sur une plus longue période. C'est bien beau, mais en réalité, la comptabilité pour le gouvernement fédéral s'est toujours pratiquée selon la méthode de comptabilité par fonds. Cela veut dire que lorsque des fonds sont sortis de nos livres, ils sont vraiment sortis de nos livres.

Nous nous engageons dans un débat plus vaste si les gens veulent trouver des moyens d'amortir le coût sur de plus longues périodes. Nous parlons alors de changer les principes fondamentaux de la comptabilité du gouvernement du Canada, mais je ne pense pas que cela entre vraiment dans le débat sur la taxe pour la sécurité dans les aéroports.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations positives à propos du budget. Je publie toujours une petite circulaire pour mes électeurs, une habitude qui, chose étonnante, remonte à 1993. Le total de nos dépenses par rapport à notre PIB est passé de 16 p. 100 à seulement 12 p. 100, mais la dette par rapport à notre PIB a dégringolé de 70 p. 100 à moins de 50 p. 100. Voilà une excellente réalisation de la part de notre gouvernement, et je l'appuie. Je suis convaincu que nous allons continuer d'avancer dans cette voie.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous en sommes là une fois de plus. C'est la 83^e fois que le gouvernement impose la clôture ou l'attribution de temps. C'est un nouveau record. Le Parti libéral a reproché au gouvernement Mulroney d'avoir utilisé le bâillon et l'attribution de temps plus que tout autre gouvernement avant lui. Nous avons maintenant en face de nous les détenteurs du nouveau record. Les libéraux le détiennent depuis un certain temps déjà.

Comment la Chambre travaille-t-elle? Habituellement, l'opposition a trois ou quatre fois plus de députés présents aux débats que n'en a le gouvernement. Autant fermer boutique. Personne ne semble intéressé par le point de vue des opposants. Dommage pour la démocratie. Le gouvernement pourrait avoir des représentants présents ici pour discuter sérieusement des dossiers, mais cela n'arrive jamais.

Lorsque le secrétaire parlementaire répondait aux questions tout à l'heure, on l'a interrogé au sujet des amendements qui avaient été acceptés par les deux députés ministériels et ceux de l'opposition. Après avoir entendu une foule de témoignages dénonçant la razzia fiscale, les membres du comité ont reconnu à l'unanimité que les amendements étaient essentiels. Nous pourrions aussi bien envoyer aux comités une série de marteaux et les distribuer tout autour de la table, parce que, lorsqu'ils font rapport à la Chambre, rien ne se passe.

Avec ce gouvernement et sa façon de gérer les choses, peu importe ce que les comités recommandent et ce que disent les témoins. Le gouvernement agit à sa guise, que cela nous plaise ou non, à nous, aux témoins ou à l'ensemble des Canadiens. Nous en arrivons là parce que le cabinet du premier ministre et tous ses proches collaborateurs ont fait leur idée. Toutes les marionnettes sont prêtes à bondir de leur siège pour appuyer le gouvernement en place, même

si les comités, les témoins et les Canadiens ne sont pas d'accord. Bienvenue à la démocratie, surtout au Canada.

Je me détendais à bord du vol vers Ottawa. Je lisais le journal, comme la plupart d'entre nous le faisons dans l'avion. C'est ainsi que je suis tombé sur un petit article intéressant. Selon cet article, le ministre du Solliciteur général consacrerait 500 millions de dollars pour bâtir des installations de genre bungalow dans nos pénitenciers.

J'ai lu les gros titres sur le droit imposé aux voyageurs aériens. En voici quelques-uns: «L'escroquerie d'un milliard de dollars des libéraux commence: le gouvernement sous-estime le nombre des passagers en calculant la surcharge, ce qui donnera un énorme excédent.» Un autre dit essentiellement la même chose: «La rage contre la taxe sur les voyages aériens est dénoncée par ceux qu'elle touche le plus». Un autre encore parle de «flairer un tas de dollars de recettes fiscales.»

Le gouvernement est expert en la matière. Depuis neuf ans que je siège à la Chambre, je sais que les députés du gouvernement sont comme des limiers à flairer toute occasion de lever encore plus d'impôts. C'est peut-être pour cela que le Canada se classe au premier rang des pays du G-8 au chapitre des impôts. C'est que le gouvernement a conclu tous ces petits marchés douteux, comme celui portant sur la construction de bungalows dans nos pénitenciers à un coût de 500 millions de dollars. Où ira-t-il chercher l'argent? Il usera de son flair. Il ira peut-être les chercher dans la poche des voyageurs aériens.

J'ai le plaisir d'avoir des employés de WestJet dans ma circonscription, en Alberta. Ils sont venus me voir à quelques reprises pour me demander de lutter avec acharnement contre ce genre de choses. Beaucoup de gens font l'aller-retour en avion entre Edmonton et Calgary. Par beau temps, le trajet en auto prend environ deux heures et demie, peut-être trois si l'on respecte la limite de vitesse. Aux termes du projet de loi C-49, le vol aller-retour coûterait 24 \$ de plus à ceux qui prennent l'avion dans le cadre de leur travail. Ils ne prendront plus l'avion. Ils ne pourront plus le faire. L'avion coûtera trop cher. Ils prendront la route.

Qui sera touché? Certains ministériels seraient peut-être contents si WestJet faisait comme Canada 3000 et les cinq ou six petites compagnies aériennes qui ont fait faillite. Ils souriraient peut-être parce qu'ils en auraient détruit une autre.

● (1655)

Dieu merci WestJet est déterminée à demeurer forte et à être concurrentielle. Le peu de concurrence qu'elle a existé en dépit du gouvernement libéral et non grâce à lui. La mesure proposée par le gouvernement aurait un impact important sur la situation de WestJet, et les libéraux le savent. Ils devraient avoir honte de permettre cela. Néanmoins, selon leur processus démocratique habituel, ils se lèveront un après l'autre comme une bande de moutons et de marionnettes et feront ce que le premier ministre et ses acolytes leur disent de faire. C'est comme cela que les choses se passent au Canada. Que Dieu nous protège!

Initiatives ministérielles

Entre-temps, nous avons une situation sérieuse d'un bout à l'autre du pays, non seulement dans les provinces de l'Ouest, mais aussi en Ontario, au Québec et dans bien d'autres régions. Encore une fois, le budget ne prévoit pas un cent pour l'aide agricole malgré les graves sécheresses que nous avons connues au cours des trois dernières années. Si nous en avons une autre cette année, la situation serait pire que nous ne pourrions l'imaginer. Qu'est-ce que cela ferait à la principale industrie de notre pays, celle qui fournit plus d'emplois et plus de possibilités aux petites localités que n'importe quelle autre industrie? Le gouvernement dit qu'il ne donnera pas un cent pour de l'aide supplémentaire. Quel genre d'organisation peut penser de cette façon?

Pourtant, le gouvernement se permet d'investir 500 millions de dollars dans la construction de luxueuses résidences pour les braqueurs de banque, les voleurs, les prédateurs sexuels et les meurtriers. C'est la philosophie des libéraux. J'ignore combien de temps encore les contribuables canadiens vont endurer un tel illogisme. Je ne sais pas pourquoi ils continuent de mettre des gens comme cela dans des postes de commande, des gens dont les priorités n'ont rien à voir avec les préoccupations du Canadien ordinaire qui travaille chaque jour pour maintenir son niveau de vie dans le plus taxé de tous les pays membres du G-8. Il n'y a vraiment pas de quoi être fiers.

Nous sommes dirigés par des gens qui dépensent notre argent à droite et à gauche. Une somme d'environ 500 000 \$ a été versée à une entreprise pour préparer un rapport. Personne ne sait de quel rapport il s'agit, où se trouve ce rapport ni de quoi il traite. L'entreprise choisie pour préparer le rapport avait fait don de 70 000 \$ au Parti libéral. Drôle de coïncidence, n'est-ce pas?

On ne devrait pas s'inquiéter. Il s'agit seulement de l'argent des contribuables. Si on en manque un peu, on taxera les compagnies aériennes en prétextant que c'est pour accroître les mesures de sécurité. Les Américains peuvent se débrouiller avec une taxe de 2,50 \$ par passager, ce qui est nettement moins qu'ici. Pour avoir droit à la même protection, nous devons déboursier 24 \$ par passager. Il ne faut pas oublier, cependant, que nous avons un gouvernement qui ne s'inquiète pas du fait que le peso canadien ne vaut presque rien.

Qu'est-ce qui préoccupe le plus les libéraux? N'est-ce pas de se faire élire? Quand vont-ils commencer à se soucier des victimes de crimes et à faire des choses pour elles au lieu de construire de belles résidences à ceux qui ont commis ces crimes? Quand feront-ils quelque chose pour les personnes qui travaillent au salaire minimum ou pour un peu plus et qui n'ont pas les moyens de se louer un logement convenable? Ces personnes vivent entassées comme des sardines et essaient de survivre sous un gouvernement taxeur et dépensier.

J'ai un souhait que je voudrais voir exaucé avant de mourir. Je me fais pas mal vieux et je pourrais partir à tout moment. Et tant que nous serons aux prises avec des gens comme cela, il se pourrait que cela arrive plus vite que je ne l'aurais souhaité. J'espère qu'un jour viendra où les Canadiens se réveilleront et diront aux libéraux qu'ils en ont assez. J'espère qu'ils leur diront qu'ils répandent l'argent aux quatre vents pour des choses accessoires ou imprécises, en ne faisant aucun cas des agriculteurs, qui forment notre principale industrie, des victimes, des sans-abri et de toutes ces personnes qui vivent dans la pauvreté dans les grandes villes. Je trouve cela insensé. Un jour, les libéraux vont payer pour ce qu'ils font.

• (1700)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, comme nous débattons des mesures de sécurité prévues dans le budget, il

convenait que nous respections aujourd'hui une minute de silence en souvenir des événements du 11 septembre. Samedi dernier, j'ai participé, à Anchorage, à un gala célébrant les relations entre le Canada et les États-Unis. Un plein avion de Canadiens du Yukon, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest est allé à l'événement. Les 500 places disponibles ont été toutes vendues des semaines à l'avance. L'événement a surtout attiré des Américains et des Alaskiens qui voulaient célébrer leurs relations avec le Canada et l'aide que nous leur avons apportée après le 11 septembre. Je le signale à l'intention des personnes qui pourraient remettre en doute ce que nous avons fait.

Je vais commencer par parler des amendements dont nous débattons cet après-midi. Le premier amendement concerne un rapport au gouvernement sur les effets des mesures de sécurité. J'ai le plaisir de dire que c'est déjà réglé. Le ministre des Finances s'est engagé à ce qu'il y ait un tel rapport à l'automne. C'est la promesse que la question serait examinée qui a convaincu les membres du Comité des finances d'appuyer la disposition. Le coût exact des mesures de sécurité et de l'équipement nécessaire et les recettes que rapportera le droit ne peuvent pas encore être déterminés. Toutefois, il seront tous examinés.

Le deuxième amendement dont nous sommes saisis concerne la composition du conseil d'administration. Deux administrateurs seront proposés par les représentants des transporteurs aériens et deux seront proposés par les représentants des exploitants d'aérodrome. Il est éminemment logique que le gouvernement ne soit pas seul à nommer les administrateurs et que les gens les plus immédiatement intéressés aient la chance de formuler leur opinion. Voilà pourquoi j'appuie les étapes prudentes et réfléchies qui ont été prises de même que le temps que le ministre des Transports a accordé à cela. Il s'agit d'une autre étape en ce sens.

Les deux prochains amendements concernent la question de savoir à qui s'appliquera le droit. J'ai constaté avec plaisir que la loyale opposition appuie le droit, mais demande certaines exemptions. Je suis ravi que le ministre des Finances ait exempté les petits aéroports des territoires où il n'y a aucun contrôle de sécurité et où le droit ne serait pas nécessaire. Je suis ravi qu'il ait écouté les députés des territoires et ait pensé à cela.

Le cinquième et dernier amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne ce qui semble être une procédure administrative normale, à savoir qu'un employé qui perçoit un droit ou une taxe par accident ne devrait pas être blâmé. Cela s'applique normalement aux situations administratives en général et n'a pas besoin d'être précisé dans ce cas-ci.

Je vais répondre à quelques commentaires qui ont été faits par des députés pendant le débat. Tout d'abord, je suis ravi que les députés du Bloc aient souligné que la sécurité est une chose nécessaire. Nous ne débattons donc que de la nature et de la portée de la sécurité ainsi que des droits que cela implique.

Je suis également heureux que le Bloc et la Coalition conservatrice aient rappelé l'attentat terroriste contre Air India qui s'est produit il y a de nombreuses années. Il y a des gens qui nous disent que le terrorisme n'existe pas au Canada. Comme le savent les députés, nous avons été témoins d'actes de ce genre depuis de nombreuses années. Il faut être plus vigilant au Canada comme partout ailleurs.

Au sujet de l'incident impliquant Air India, un député du Bloc a dit qu'il était important que les bagages enregistrés soient inspectés. Il semblait suggérer que rien n'avait été fait. Je puis lui assurer que les bagages enregistrés sont soigneusement examinés et que des dispositions supplémentaires sont en place. Le député lui-même a mentionné que nous avons des machines très chères qui détectent les explosifs. Il m'est arrivé plusieurs fois que l'avion à bord duquel je me trouvais ne décolle pas tant qu'on n'avait pas trouvé le propriétaire de chaque bagage. Il arrive souvent que les passagers descendent et attendent jusqu'à ce que leurs bagages soient déchargés. Cela ne se passait jamais aussi fréquemment auparavant.

•(1705)

On a mentionné l'absence d'étude à plusieurs reprises au cours du débat et, comme je l'ai déjà dit, on fera une étude. Les députés du Bloc ont également mentionné pendant tout le débat qu'il y avait des excédents énormes. Je pense que c'est la description exacte du débat de cet après-midi qui paraîtra dans le *hansard*. Ils n'ont pas dû lire les documents budgétaires car, comme le budget est équilibré, il n'y a pas d'excédent.

Ensuite ils ont suggéré qu'on élimine le droit et toutes sortes de dépenses. Il faudrait bien trouver l'argent quelque part mais, bien entendu, ils n'ont pas dit où. Cela ne cadre pas avec un budget équilibré dans lequel les recettes correspondent aux dépenses.

Un député de la Coalition conservatrice a mentionné les petits avions comme s'ils ne pouvaient pas causer de dégât dans le cadre d'un attentat terroriste ou qu'ils ne pourraient pas être utilisés dans une situation de ce genre. Comme l'a dit mon collègue, les petits avions sont exonérés. Toutefois, nous savons tous qu'il y a déjà eu plusieurs incidents où des petits avions ont été utilisés pour perpétrer des attentats contre des êtres humains. Un petit avion rempli d'explosifs pourrait s'écraser au milieu d'une foule. Que 3 000 personnes ou une seule personne soient tuées, si la victime était membre de notre famille, ce serait tout aussi important. Nous devons assurer la sécurité dans tous les secteurs dont nous sommes responsables.

Dans les opinions que j'ai recueillies, beaucoup plus de gens se sont dits satisfaits de ces dispositions de sécurité. Ils n'opéraient pas pour le transport routier, contrairement à ce qu'a dit le député de la coalition.

À ce propos, les alliancistes disent qu'aucune taxe n'est imposée pour assurer la sécurité dans le transport routier. Tout le monde sait qu'une lourde taxe est imposée sur l'essence. Un droit est également imposé pour maintenir la sécurité de cette infrastructure et de ce mode de transport.

En terminant, je voudrais commenter les propos de l'intervenant précédent. Il a dit que personne ne l'écoutait jamais. Je voudrais qu'il sache que j'ai écouté attentivement toutes ses observations. Je suis heureux qu'il ait soulevé la question des impôts et des taxes au Canada. Mais il a omis de mentionner que ce budget a maintenu la plus grande réduction d'impôts et de taxes dans l'histoire du Canada. Je présume qu'il nous appuie dans cette réduction.

Il a également préconisé vigoureusement que nous réduisions un droit, une recette du gouvernement. Les alliancistes ont présenté une longue liste de secteurs où, selon eux, le gouvernement pourrait dépenser davantage. Ils font cela très souvent. Encore une fois, leur proposition ne tient pas debout. Nous ne pouvons pas réduire les droits, les impôts et les taxes, puis dépenser.

Dans sa dernière observation, il a dit que les libéraux se plaisaient à dépenser ici et là, à leur guise. Je pensais que l'Alliance était également d'accord pour que nous consacrons des fonds aux

mesures de sécurité et au renforcement de ces mesures dans l'intérêt des Canadiens, à la suite des attentats du 11 septembre. Nous en avons entendu parler constamment dans les jours et les semaines qui ont suivi les attentats. Affirmer, dans un contexte différent, qu'il ne faut pas agir ainsi aujourd'hui, je le répète, cela ne tient pas debout. Nous devons faire preuve de bon sens et de logique et regarder le tableau en entier, et pas seulement un débat pris isolément.

•(1710)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-49, Loi d'exécution du budget de 2001. Ce projet de loi touche nombre de domaines dont nous pourrions parler. Je tenterai de limiter mes commentaires à certains de ces domaines.

Le député qui a parlé avant moi a dit que ce gouvernement avait mis de l'avant la plus grande réduction fiscale de l'histoire du Canada. C'est le moment de l'année où les contribuables font leur déclaration de revenus. La semaine dernière, dans ma circonscription, des gens sont venus me voir pour me dire qu'ils trouvaient la situation ironique. Ils avaient appris que le gouvernement actuel avait consenti la plus grande réduction fiscale de l'histoire du Canada, et ils me demandaient comment il se faisait qu'ils avaient moins d'argent à rapporter à la maison. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient jamais rapporté plus d'argent à la maison et qu'ils en rapportaient, en fait, encore moins qu'avant.

Le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Il prend une pièce de dix cents, en redonne deux d'un cent et s'attend à ce que les Canadiens le remercient. Nous devrions nous mettre à genoux et remercier le gouvernement de nous avoir rendu deux cents.

Il y a beaucoup de hausses de taxes, mais les ministériels n'aiment pas en parler. Ils parlent des réductions fiscales alors que nous ne les voyons même pas. J'invite les gens à vérifier leur talon de chèque de paye. C'est le meilleur moyen de voir s'ils obtiennent 100 \$ ou 50 \$ de plus par mois. La réponse est claire comme de l'eau de roche, c'est non. Il y a peut-être l'exception qui confirme la règle pour un certain nombre de raisons, mais en réalité presque tous les contribuables rapportent moins d'argent à la maison. Cela est indéniable.

Notre dollar, ou comme certains le disent, notre peso, a atteint un creux sans précédent de 62 cents cette année. En novembre, il a atteint cinq planchers records. Avec leur dollar à 62 cents, les Canadiens ont encore un taux d'imposition 40 p. 100 plus élevé que leurs voisins du Sud. Les frères et soeurs de mon épouse ont grandi au Canada. Ils sont tous partis s'installer aux États-Unis, non pas parce que cela leur plaisait particulièrement, mais en raison des occasions d'emploi. Les gens disent que je parle toujours des États-Unis et que je tiens à comparer notre dollar au dollar américain. Regardons les faits.

Depuis que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir en 1993, notre dollar a chuté de 20 p. 100 comparativement à la devise américaine. Il a baissé de 15 p. 100 par rapport à la livre britannique. Il a accusé un recul de 9 p. 100 comparativement au yen japonais. Les gens se demandent pourquoi notre dollar fait aussi piètre figure. C'est le gouvernement qui en est responsable. Le PIB et la productivité de notre pays ont connu une faible croissance comparativement à ceux des pays dont je viens de parler.

Initiatives ministérielles

C'est à cause des politiques économiques du gouvernement et du statu quo qu'il privilégie. Le gouvernement ne veut pas offrir aux Canadiens, aux entrepreneurs et aux jeunes le cadre législatif dont ils ont besoin ni leur permettre de réussir. Il existe dans notre pays une mentalité selon laquelle il faut punir ceux qui réussissent. Si les gens réussissent, ils sont davantage imposés. Ce n'est pas la bonne façon de faire. S'il y a une chose que nous pouvons faire, c'est permettre aux gens de réussir. Nous pouvons les encourager en ce sens.

• (1715)

On parle souvent de l'exode des cerveaux au Canada. Certains avancent différents chiffres et prétendent qu'il y a au contraire une importation de travailleurs intellectuels. Ils font certains calculs qui incluent le nombre d'immigrants et de personnes qui viennent dans notre pays. Ce qui importe, ce n'est pas le nombre, mais la qualité des personnes que notre pays perd. Il s'agit d'entrepreneurs, de ceux qui seront le moteur de notre économie dans 15 ans. Ce sont eux qui créeront la richesse dans notre pays et qui créeront des emplois durables et rémunérateurs. Or, ce sont eux qui quittent notre pays. Une fois partis, ils ne reviendront pas.

Si notre pays n'a pas une économie forte et que ceux qui constituent son moteur économique, ceux qui, dans 15 ans, pourraient créer de tels emplois nous quittent, nous ne pourrions pas offrir un filet de sécurité sociale adéquat. Nous n'aurons pas les moyens d'avoir un système de soins de santé public comme celui qui existe actuellement. Il est essentiel que le gouvernement agisse, qu'il agisse dès maintenant, mais ce n'est pas ce qu'il fait.

Je donne aux députés un autre exemple. Nous avons beaucoup entendu parler d'une autre nouvelle taxe, qui vient d'être annoncée. Évidemment, il s'agit de la nouvelle taxe de sécurité dans les aéroports. Le député libéral a déclaré qu'il s'agit d'une bonne initiative, que le gouvernement a réagi et a resserré la sécurité dans les aéroports.

Or, le député a omis de dire que le gouvernement s'apprête à prendre 24 \$ dans les poches des contribuables pour chaque billet aller retour pour offrir ce service. Aux États-Unis, il doit en coûter environ 5 \$ pour assurer la sécurité dans les aéroports. Voilà ce que j'avais à dire.

Les députés devraient consulter les préposés à la sécurité dans les aéroports. L'aéroport de Victoria se trouve dans ma circonscription. J'y suis passé hier. Lorsque je suis arrivé au poste de sécurité, les préposés voulaient me parler. Ils voulaient savoir ce qui se passe. Ils n'avaient entendu parler de rien. Ils se demandaient s'il y avait un organisme central responsable. Il n'y a eu ni formation ni communication de normes. C'est la pure vérité. On m'a dit que du nouveau matériel devait arriver, mais les agents de la sécurité n'avaient reçu qu'un exemplaire du manuel pour consultation. Voilà la sécurité dans les aéroports.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens veulent que ces agents de sécurité fassent du bon boulot. La taxe pour la sécurité dans les aéroports sera de 24 \$ pour un billet aller-retour. Elle paralysera les transporteurs aériens nouvellement arrivés sur le marché, notamment WestJet qui offre un service véritablement excellent tout en étant rentable. C'est extraordinaire; on peut prendre l'avion de Victoria à Calgary pour 100 \$. Avec Air Canada, ce n'est pas possible. WestJet a ciblé un marché différent, mais son plan d'entreprise a du succès et lui permet de réaliser des bénéfices. Que vise le gouvernement?

Si le gouvernement impose cette nouvelle taxe pour la sécurité, WestJet ira aux États-Unis. À quoi joue le gouvernement? Cherche-t-il à faire fuir une autre entreprise rentable? Voilà ce que doit surveiller la Chambre. Comment pouvons-nous aider les Canadiens à réussir? Comment pouvons-nous les aider à conserver une plus

grande partie de leurs propres richesses? C'est ce que veulent les Canadiens.

Ils ne voient pas d'inconvénient à payer des impôts, mais ils en veulent pour leur argent. Ils veulent savoir ce que l'on fait de leur argent. Si les députés se donnaient aujourd'hui la peine d'en discuter avec leurs concitoyens, ils tomberaient des nues. Les Canadiens n'ont pas la moindre idée de ce que l'on fait avec cet argent. Ils ne voient qu'un manque de transparence, des dépenses et encore des dépenses, et cela ne leur plaît pas.

Je pourrais parler plus longuement de cette taxe pour la sécurité dans les aéroports. Mais il y a aussi le problème du bois d'oeuvre, qui est une autre paire de manches. S'il faut indiquer au gouvernement la première priorité à laquelle il devrait s'attaquer, je lui dirai d'abandonner son idée fixe qui est de pénaliser ceux qui ont du succès. Nous devrions plutôt les récompenser car cela les encouragera à créer encore plus de richesses et plus d'emplois et cela encouragera d'autres à les imiter. Et notre pays ne s'en portera que mieux.

Notre ressource première, ce sont nos concitoyens. Nos concitoyens veulent être des chefs de file. Nous devons les libérer de leurs entraves et récompenser leur réussite au Canada, au lieu de les pénaliser.

• (1720)

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'en face avec un grand intérêt mais aussi avec une profonde tristesse. Il est membre d'un parti qui aspire au pouvoir. Il pense que le seul outil dont dispose un gouvernement est la structure fiscale et que la seule façon d'aider les Canadiens consiste à réduire les taxes et impôts.

Tout comme vous, monsieur le Président, j'habite dans la province d'Ontario. Nous savons que nous avons un gouvernement qui a réduit les impôts mais qui a tout simplement laissé la province dans une situation déficitaire. Les Ontariens règlent une dette de plus en plus importante.

Le député a parlé d'exode des cerveaux et d'emplois durables pour les Canadiens. Son parti veut réduire les impôts afin que cet exode des cerveaux prenne fin et que ces emplois apparaissent comme par magie. À mon avis, ce n'est pas là ce qu'est le Canada, et ce n'est certes pas le rôle du gouvernement fédéral au sein de cette remarquable confédération dans laquelle nous vivons.

Je vais vous parler d'emplois durables. Je vais vous parler du volet des dépenses non seulement du présent budget, mais aussi de budgets antérieurs. Je tiens à souligner que nous avons aussi réduit les impôts mais que nous avons parallèlement augmenté les dépenses dans des secteurs pertinents, ceux qui réduisent l'exode des cerveaux et créent les emplois durables dont la députée d'en face parlait.

J'étais renversé il y a deux semaines d'entendre un de ses collègues prendre à partie le soutien que nous accordons au CRSH qui est le principal conseil chargé du financement de la recherche dans les domaines des sciences sociales, des lettres et des sciences humaines au Canada. Son collègue a lu une liste des subventions à la recherche de mesures canadiennes auxquelles il s'opposait. C'est le genre de chose que nous devons enseigner aux Canadiens. Nous devons leur faire comprendre vraiment ce qu'est le pays.

Initiatives ministérielles

Je me reporte à quelques budgets passés, au moment où nous avons pris le pouvoir. Nous avons hérité d'une situation financière où le gouvernement au pouvoir, celui qui nous a précédés, empruntait près d'un milliard de dollars par semaine pour continuer à aller de l'avant et ajoutait tout simplement près d'un milliard de dollars par semaine à la dette que nous remboursions encore. C'est à peu près comme si l'on empruntait chaque année un montant correspondant au budget de la province de l'Ontario et que nous l'ajoutions à la dette des futurs Canadiens.

Nous avons pris le pouvoir et nous avons mis de l'ordre dans cette situation; nous avons réduit la taille du gouvernement. Toutefois, au moment même où nous réduisions cette taille, nous avons commencé à dépenser de l'argent dans des domaines qui, à long terme, et je comprends qu'il n'est pas facile pour les gouvernements de penser à long terme, donneraient une économie plus vigoureuse et un Canada plus fort.

Par exemple, nous avons commencé à accroître les fonds de recherche à la disposition du conseil que je viens de mentionner, du CRSNG, qui est le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, et de ce qui était auparavant le Conseil de recherches médicales. Nous avons augmenté régulièrement les fonds affectés à ces conseils. Cet argent est allé à des chercheurs, à des étudiants de deuxième et troisième cycles, de même qu'à des universités et des collèges afin d'améliorer la qualité du travail qui s'y faisait.

Un autre exemple est le Conseil de recherches médicales, qui a été remplacé par les Instituts de recherche en santé du Canada. L'an dernier, nous avons doublé le financement de la recherche en santé au Canada.

L'effet est double. Premièrement, cela améliore la santé et les soins de santé pour l'avenir. Cela nous aide aussi à garder chez nous nos chercheurs en santé les plus brillants. Ce n'est pas une décision prise à la légère. Les fonds affectés à la recherche en santé ont augmenté encore de façon considérable dans ce budget. Nous avons vu une croissance graduelle et régulière dans ce secteur, ce qui a renforcé le Canada. Cela a créé plus d'emplois intéressants et réduit l'exode des cerveaux dont le député a parlé.

Sur cette période, nous avons établi la Fondation canadienne pour l'innovation. Un des problèmes auxquels nos établissements étaient confrontés, en grande partie à cause de la réduction des fonds provinciaux, était l'absence de l'infrastructure nécessaire pour les laboratoires de recherche. Nos hôpitaux n'avaient pas cette infrastructure. La Fondation canadienne pour l'innovation a été établie dans le but de financer ce genre de chose et, depuis un certain nombre d'années déjà, y compris cette année, elle fournit des fonds destinés au renforcement de l'infrastructure de recherche dans nos hôpitaux, dans nos universités et, je dois insister sur ce point, dans nos collèges aussi.

• (1725)

Nous savons qu'il se fait de la recherche appliquée dans des collèges communautaires partout au Canada. Elle se trouve à la base même de certains aspects de la technologie. Une portion du financement de la Fondation canadienne pour l'innovation a sciemment été réservée aux collèges de toutes les régions du pays. Une partie a aussi été réservée à de plus petites institutions, aux universités canadiennes plus petites.

Lorsqu'une petite institution constate qu'elle abrite de jeunes et brillants chercheurs, elle a parfois bien du mal à leur fournir l'infrastructure dont ils ont besoin. Un des rôles d'un gouvernement national est de chercher dans les régions où se trouve ce genre de talent et de venir en aide à ces gens pour mettre à profit leur talent. Parfois, il s'agit d'une petite province qui ne peut appuyer la

recherche. Parfois, il s'agit, dans une grande province, d'une région qui ne reçoit pas sa part du financement destiné à la recherche. Voilà à quoi sert la Fondation canadienne pour l'innovation.

Je parle maintenant de la politique globale qui traite des questions soulevées par notre collègue d'en face. Le gouvernement a investi dans 2 000 chaires de recherche entièrement capitalisées pour les universités du pays. Cette mesure visait aussi à financer les infrastructures de ces chaires afin que, si une petite université obtenait une de ces chaires, elle puisse ramener au Canada un chercheur qui avait quitté le pays ou retenir un jeune chercheur qui autrement serait parti. Non seulement cette mesure a assuré le salaire du chercheur, mais aussi un certain soutien des infrastructures pour retenir la personne qui avait obtenu la chaire de recherche. Il y a donc 2 000 chaires de la sorte au pays.

Dans le budget dont nous sommes saisis aujourd'hui, on remarque une autre étape importante. J'ai déjà parlé de l'infrastructure de la recherche, mais il y a un autre aspect qui a trait aux coûts généraux indirects de la recherche.

Par exemple, disons qu'une université ou un collège dans le Nord de l'Ontario reçoit une subvention de 100 000 \$ pour faire quelque merveilleuse recherche ayant trait à l'industrie forestière, aux mines, peu importe. Les fonds ne seront pas tous consacrés au matériel. Il faudra payer les adjoints de recherche, voire des étudiants pour des emplois d'été. La petite université ou le petit collège pourrait ne pas disposer de ressources suffisantes et ne pas avoir les moyens d'assumer les coûts indirects. Il pourrait peut-être payer l'adjoint de recherche, mais n'aurait pas les moyens de mettre une pièce ou un ordinateur à sa disposition. C'est ce qu'on appelle les coûts indirects.

Pour la première fois, et il est le premier à le faire, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer les coûts indirects de la recherche selon une formule en vertu de laquelle les plus petits établissements auront droit à une plus grande proportion des fonds consacrés aux coûts indirects de la recherche que les grands établissements. La raison en est que les grandes universités disposent toujours de plus de locaux pour loger les adjoints.

Il y a une progression de cinq ou six années dans le budget. Celui-ci culminerait en nous permettant de garder au Canada les meilleurs et plus brillants chercheurs, et de tirer profit de leurs connaissances et de leurs recherches. La vraie richesse du pays, c'est évidemment sa matière grise.

J'ai été estomaqué d'entendre le député allianciste affirmer qu'il suffisait de diminuer les impôts pour que, par magie, l'état du pays tout entier s'en trouve amélioré. Certes, il faut supprimer toute imposition inutile, mais si ce parti aspire au pouvoir, il doit apprendre qu'il y a une structure fiscale et que les impôts servent à quelque chose.

Nous devons assurer le bien-être du pays à l'aide de dépenses créatives et bien pensées que les contribuables paieront avec joie, sachant que leur pays en sortira plus fort.

• (1730)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-49, projet de loi de mise en oeuvre du budget de décembre 2001.

Initiatives ministérielles

En tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de transports, je me permettrai, dans mon exposé, de parler de la fameuse taxe sur la sécurité aérienne. Mais je m'en voudrais de ne pas saisir au vol les propos du député libéral qui m'a précédé en ce qui concerne les investissements du gouvernement, de ce bon gouvernement libéral, dans la recherche en santé, entre autres.

On dit que le gouvernement a doublé les sommes investies dans la recherche en santé. C'est beau cela, sauf que pour trouver de nouvelles technologies pour guérir les malades et trouver de nouveaux médicaments pour les soigner, il faut être capable de l'offrir dans ce régime universel qu'est le système de santé à travers le Canada.

Quand vient le temps de payer les factures de ces recherches pour justement aider à guérir les malades avec le produit de la recherche, ce sont les provinces qui paient la note. Le fédéral ne paie que 14 p. 100 des coûts des soins de santé dans les provinces du Canada. C'est ça, la réalité.

C'est beau de doubler les investissements dans la recherche, mais pour être logiques avec eux-mêmes, ils devraient doubler les investissements dans le réseau de la santé à travers le Canada et le Québec. C'est cela qui serait une juste réalité. Mais non, on double les services de recherche en santé. Et cela, j'en suis bien aise, sauf que dans un régime universel, c'est le programme social du Québec qui paie pour être en mesure de soigner les malades, les Québécoises et les Québécois qui ont des problèmes de santé, avec le produit de la recherche.

Le gouvernement fédéral ne fait pas suivre les investissements. Il double les investissements en recherche, mais ne double pas leurs montants, leurs proportions, dans l'élaboration ou les dépenses des coûts de la santé à travers le Canada et le Québec en particulier. Cela fait dire, encore une fois, à toutes les provinces du Canada, et c'est unanime: «Le fédéral ne paie que 14 p. 100 des dépenses en santé à travers tout le Canada.»

Pourtant, la demande des provinces est bien simple: il faut que la contribution fédérale soit augmentée jusqu'à 18 p. 100 au cours des prochaines années. Mais il n'y a rien dans ce budget à cet égard. N'essayez pas de trouver de nouveaux sous dans tout ce qui est présenté, dans tous les crédits contenus dans le projet de loi C-49, qui se veut la Loi d'exécution des dispositions du budget, il n'y a rien là-dedans pour les coûts reliés à la santé. Rien n'augmente, rien n'indique qu'on pourrait doubler les investissements dans le réseau de la santé à travers le Canada. C'est cela, la réalité du gouvernement libéral.

Je continuerai plus précisément avec la mesure qui concerne une taxe, encore une fois. Le gouvernement, pour régler les problèmes de sécurité—c'est bien beau—a décidé de les régler en créant une administration canadienne de la sûreté du transport aérien. On a décidé de lui allouer un budget de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer la sécurité dans les aéroports de tout le Canada. Évidemment, malgré des surplus estimés à plus de neuf milliards de dollars—on le verra bien dans quelques semaines—on a décidé de créer une taxe sur le transport aérien de 12 \$ pour l'aller et de 12 \$ pour le retour, pour un total de 24 \$, la fameuse taxe de 12-24.

Je prends les journaux de la fin de semaine—je me sens bien à l'aise—plus particulièrement un article de la Presse Canadienne paru le samedi 9 mars, qui a été repris par le journal *Le Droit*, dans lequel on dit: «La taxe sur la sécurité aérienne rapporterait plus que nécessaire.»

On a donc décidé de créer une taxe qui va rapporter plus que nécessaire. On n'a même pas fait d'études. Cela a été prouvé à la

Chambre, car des questions ont été posées au ministre des Finances qui a répondu: «À cause de l'urgence de la situation, on n'a pas eu le temps de faire une étude exhaustive.»

Aujourd'hui, on impose une taxe de 24 \$ qui va rapporter plus que nécessaire. De plus, le ministre des Transports, dans un article paru le dimanche 10 mars et repris par le *Journal de Montréal*, affirmait: «Les transporteurs devraient baisser le prix des billets d'avion.» Les compagnies aériennes avaient la responsabilité de s'occuper d'une partie de la sécurité—elles y dépensaient 120 millions de dollars—mais maintenant, c'est à la charge de l'État. Je cite encore l'article en question: «Le ministre a toutefois ajouté que toute décision à cet égard devrait être laissée à la discrétion de chaque transporteur.» On ne s'immiscera évidemment pas dans l'administration des compagnies aériennes, mais il reste quand même qu'on impose une taxe en disant: «Ce sont les compagnies qui devraient baisser le prix des billets.»

Cette industrie a subi des coupures draconiennes dans son achalandage à cause des tristes événements du 11 septembre. Mais le gouvernement fédéral n'est jamais venu à la rescousse de cette industrie. Oubliez cela, il n'y a jamais eu d'aide.

● (1735)

On a remboursé les compagnies pour les six jours où on a fermé l'espace aérien, ce qui est bien normal. Par la suite, on a offert une petite compensation pour l'augmentation des primes d'assurance. Pour le reste, rien, néant.

On a laissé aller le libre marché, on a décidé de laisser aller la libre entreprise. On a donc, évidemment, assisté à la fermeture de Canada 3000 et on a assisté à une concurrence très féroce d'Air Canada qui a créé des filiales, comme Tango, pour essayer de fermer à peu près toutes les autres entreprises de transport aérien à travers le Canada.

On a tout simplement laissé aller le libre marché, en ajoutant au triste sort de l'aéronautisme et du transport aérien au Canada une taxe qui ne s'appliquera pas à tous les aéroports du Canada; on en a fait la liste. Par contre, 20 aéroports du Québec seront touchés, comparativement à 15 en Ontario.

Je voudrais lire la liste des aéroports du Québec qui sont concernés: Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Chibougamau/Chapais, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Kuujuaq, Kuujuarapik, La Grande Rivière, La Grande-3, La Grande-4, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Mont-Joli, Montréal (aéroport international de Dorval), Montréal (aéroport international de Mirabel), Québec (aéroport international Jean-Lesage), Roberval, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Val-d'Or.

Toutes ces villes de régions se verront affligées d'une nouvelle taxe. Je ne le répéterai jamais assez: quand on veut décourager les gens de fumer, on augmente la taxe sur le tabac. On a augmenté la taxe sur le transport aérien, on a créé une nouvelle taxe et on pense que cela va encourager les gens. On se plaît même à dire aux entreprises aériennes: «Vous devriez baisser le prix des billets. On ne vous a pas aidé quand vous aviez besoin d'aide, on a laissé aller le libre marché, mais aujourd'hui, on va vous dire quoi faire. On va vous dire que vous devriez baisser le coût du billet de 24 \$ pour que le passager ne se rende pas compte qu'il doit déboursier 24 \$.»

Initiatives ministérielles

Je le répète, on va toujours de surprise en surprise en cette Chambre, devant les réactions du gouvernement. Le gouvernement libéral n'arrêtera jamais de me surprendre. Un jour, les citoyens et les citoyennes, les Québécois, les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes s'en apercevront.

Il faudra un jour rendre compte de cette gestion. Ce n'est pas vrai qu'on peut toujours imposer à une entreprise un diktat, la façon de conduire comme gouvernement quand on n'investit pas un sou, comme par exemple, dans le transport aérien. C'est un problème vivant.

Le gouvernement fédéral n'est jamais venu en aide à l'industrie qui a subi en si peu de temps les plus lourdes pertes de toute l'histoire du Canada et du Québec. On a décidé d'imposer une taxe aux usagers pour essayer de relancer l'entreprise. Encore une fois, on ose dire à la Chambre qu'on a doublé les recherches en santé, tout en n'investissant pas plus dans le réseau de la santé, dans le traitement dont les malades ont besoin. Lorsqu'on a trouvé un médicament pour soigner une maladie, il faut pouvoir acheter le médicament, acheter la technologie et former le personnel. Non, il n'y a rien là-dedans. On a décidé de doubler la recherche mais on n'investit pas plus dans le réseau de la santé. On laisse cela aux provinces.

C'est la même chose dans le secteur du transport aérien. On a décidé de créer une taxe. Aujourd'hui, pour que les usagers puissent avaler un peu mieux la pilule de la taxe sur le transport aérien, le ministre des Transports a dit, et je cite: «Les transporteurs devraient baisser le prix des billets d'avion.»

Donc, chaque fois que le gouvernement invente une taxe, c'est l'industrie en question qui doit trouver le moyen d'absorber les coûts des bonnes décisions du gouvernement libéral.

Je le répète, ce qui s'est passé dans l'industrie du transport aérien, c'est grave, c'est une situation unique dans l'histoire. Du fait qu'un gouvernement puisse s'en sortir d'une façon aussi effrontée, en n'investissant pas, en laissant des compagnies comme Canada 3000 faire faillite et en laissant les travailleurs et les travailleuses à la rue, je pense qu'un jour, et j'espère que ce sera le plus tôt possible, les citoyens jugeront le gouvernement pour ses actes.

• (1740)

[Traduction]

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, six mois ont passé depuis le 11 septembre, depuis que le monde a changé et que la protection de la sécurité humaine s'est imposée comme un thème central dans la planification budgétaire et le processus qui a trouvé son expression dans le projet de loi C-49.

La protection de la sécurité, comme je l'ai dit à la Chambre, ne se résume pas à financer les mesures prévues par la loi et la politique de lutte contre le terrorisme. Il faut aussi investir dans le capital humain, dans la création et le maintien d'un milieu sain et holistique, dans l'amélioration de la santé des Canadiens par l'assainissement de l'environnement.

L'investissement dans un environnement sain, comme le prévoit le projet de loi C-49, peut avoir des retombées économiques, par la création d'emplois et la promotion de l'innovation technologique, des retombées sur le plan des ressources et de l'énergie, par les économies d'énergie, des retombées sur le plan de la santé, par l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et la réduction de la toxicité de notre environnement.

On estime que la pollution atmosphérique serait la cause de 16 000 décès prématurés et de centaines de milliers de cas de maladie. Il existe un peu partout au Canada au moins 10 000 sites

toxiques orphelins, dont quelque 5 000 relèvent de la compétence fédérale.

L'action environnementale peut présenter de l'intérêt pour notre patrimoine, en protégeant et en préservant notre patrimoine naturel, et de l'intérêt des points de vue politique et juridique, puisque nous pouvons prendre nos responsabilités comme habitants de la planète.

On ne peut donc que se féliciter des initiatives fiscales prévues par le projet de loi C-49 pour promouvoir et protéger un environnement plus propre et plus salubre et un partenariat avec les collectivités pour protéger l'environnement et soutenir les efforts des villes et localités rurales en vue d'assainir l'environnement.

Faisant partie de ce partenariat lancé l'an dernier et administré par la Fédération canadienne des municipalités, le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert ont été efficaces comme moyens de stimuler des travaux et des investissements locaux dans plus d'une centaine de projets visant à assainir l'environnement. Ces projets ont porté sur des domaines aussi divers que les économies d'énergie et d'eau, les systèmes énergétiques communautaires, le transport urbain, la réduction du volume des déchets envoyés à la décharge et l'énergie renouvelable.

Le budget double le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert, au coût de 25 millions et de 100 millions de dollars respectivement pendant l'exercice en cours. Ces fonds, en plus du nouveau Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et du fonds d'infrastructure existant, aideront à protéger notre patrimoine naturel tout en créant des emplois, en favorisant l'information technologique et en procurant des logements à prix abordable.

Nous protégerons ainsi la qualité de l'air et favoriserons l'efficacité énergétique au moyen d'encouragement à l'utilisation d'une énergie propre et à l'efficacité énergétique. Les énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie sont des éléments essentiels de la stratégie du gouvernement visant à lutter contre les changements climatiques et à améliorer la qualité de l'air.

Le budget de 2001 appuie cet objectif grâce à un investissement de 260 millions de dollars dans un programme d'une durée de 15 ans qui fournira des mesures d'incitation à la production d'énergie éolienne et favorisera les investissements dans ces projets énergétiques.

Le budget de 2001 prévoit également l'investissement de 5 millions de dollars par année pour élargir l'admissibilité aux incitatifs fiscaux portant sur l'énergie renouvelable et certains projets d'efficacité énergétique.

Le budget favorisera la gestion forestière durable. Il consacrera une somme de dix millions de dollars par année à l'élimination d'une disposition portant sur les transferts entre générations de biens agricoles en franchise d'impôt qui menaient parfois à des coupes prématurées de terrains boisés. Cela permettra une meilleure gestion de la ressource.

Initiatives ministérielles

Je parlerai ensuite de la toxicité des terres contaminées. On trouve au Canada, comme dans la plupart des pays, des terres contaminées qui demeurent de ce fait inexploitées et improductives. De tels sites ou terrains abandonnés peuvent être assainis et contribuer par la suite à la santé et à la prospérité économique des collectivités locales.

Ainsi, un article peu publicisé mais tout de même très important du budget souligne que, pour répondre au gouvernement, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a accepté d'élaborer une stratégie nationale sur le réaménagement des terrains abandonnés pour que le Canada puisse continuer à jouer un rôle de leadership à l'échelle internationale en matière de mesures curatives.

Il existe toute une série d'initiatives fédérales dans le domaine de l'environnement comme un investissement initial de 100 millions de dollars pour le Fonds d'appui technologique au développement durable dans le but de stimuler le développement et la démonstration de nouvelles techniques expérimentales prometteuses, une contribution de 60 millions de dollars à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère pour appuyer la recherche dans le dossier des changements climatiques et de la pollution de l'air, une somme de 150 millions de dollars pour renouveler le Fonds d'action pour le changement climatique, 60 millions de dollars pour les programmes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable pour jeter les bases des réductions futures des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux dispositions du protocole de Kyoto, en facilitant le développement de techniques et en appuyant les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, et une somme de 90 millions de dollars pour la stratégie nationale portant sur les espèces en péril en vue d'appuyer les programmes d'intendance de l'habitat et d'autres activités de protection des espèces.

• (1745)

En guise de conclusion, je voudrais parler de trois initiatives importantes qui concernent la promotion et la protection d'un environnement sain. La première porte sur le protocole de Kyoto. Comme nous pouvons nous en rendre compte, le climat de la planète change à un rythme sans précédent. À défaut de mesures gouvernementales, les conséquences à long terme seront terribles. Comme le ministre de l'Environnement l'a montré, dans le nord du Canada, le pergélisol et les glaces marines sont en train de se retirer ou de fondre. Ainsi, les ours polaires de la baie d'Hudson risquent de plus en plus la famine, en raison d'une plus brève saison de chasse aux phoques.

Le coût du transport d'approvisionnements aux localités qui mènent des projets de mise en valeur des ressources augmente, car la saison où les routes sont glacées est plus courte et le mode de vie traditionnel des autochtones est menacé. Nous en ressentons également les effets dans le sud, où des sécheresses touchent les secteurs agricoles et forestiers et les faibles niveaux d'eau dans les Grands Lacs perturbent nos voies maritimes intérieures.

Bref, le changement climatique, au Canada et dans le monde, constitue un important problème environnemental qui touche notre qualité de vie à tous. Heureusement, l'été dernier, 178 pays se sont enfin entendus sur les principales règles d'application du protocole de Kyoto. En novembre dernier, à Marrakech, au Maroc, nous sommes parvenus à un accord définitif sur les détails juridiques et techniques cruciaux de l'application du protocole.

Le Canada a joué un rôle clé au cours des quatre années qui ont mené à un accord sur les règles internationales d'application du protocole de Kyoto. Nous disposons aujourd'hui d'un accord solide qui est bon pour le Canada, pour l'économie et pour l'environnement. Nous avons un accord qui permettra au Canada et à d'autres pays industrialisés d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le

protocole de Kyoto à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de façon saine sur les plans environnemental et économique, à court et à long termes.

J'admets qu'il y a des défis à surmonter pour réduire les émissions au Canada, mais il y a également des possibilités. Les Canadiens possèdent beaucoup de savoir-faire dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique, et ce savoir-faire nous offrira de vastes débouchés.

Après la révolution industrielle et la révolution de la technologie de l'information, nous sommes aujourd'hui au sommet de la révolution de l'énergie propre. Une énergie propre et durable peut faire beaucoup plus que tout simplement réduire le risque de changements climatiques et assurer une meilleure salubrité de l'air. Elle peut également créer des emplois, rapporter des revenus de placement et assurer un avantage concurrentiel.

Dans le même ordre d'idées, nous reconnaissons que les mesures que nous devons prendre pour respecter nos engagements à l'égard des changements climatiques seront assorties de coûts, mais que des avantages importants en résulteront aussi: par exemple, des coûts moins élevés au chapitre des soins de santé du fait d'un air plus pur, des emplois créés dans le cadre de projets de modernisation d'immeubles rentables, des coûts moins élevés pour les secteurs de la foresterie et de l'agriculture grâce à l'adoption de méthodes de production durable, des coûts d'exploitation et de production moins élevés résultant de l'efficacité énergétique, et des sources de revenus pour les municipalités provenant, par exemple, de l'utilisation des gaz d'enfouissement pour produire de l'électricité et du potentiel d'exportation de notre technologie et de nos compétences.

Ceux qui expriment leurs craintes par rapport aux coûts économiques devraient examiner la situation dans son contexte global, dans l'optique non seulement des coûts économiques, mais aussi des avantages pour l'économie et l'environnement, la santé, la création d'emplois et ainsi de suite.

Voilà qui m'amène à parler de la deuxième initiative importante. Il s'agit du projet de loi sur les espèces en péril. J'appuie les amendements que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a proposés à trois égards. Il y a tout d'abord les propositions visant à renforcer la protection de l'habitat dans les secteurs relevant de la compétence fédérale. Cela règle le problème le plus grave que les témoins ont soulevé par rapport au projet de loi C-5, c'est-à-dire le fait qu'il ne rend pas obligatoire la protection de l'habitat essentiel, même dans les secteurs relevant de la compétence fédérale.

Bien que le comité ait amendé le projet de loi afin de rendre la protection de l'habitat obligatoire dans les secteurs relevant de la compétence fédérale, la protection est retardée d'au moins deux ans entre le moment de l'inscription et celui de la mise en oeuvre du plan d'action. Cela laissera amplement de temps pour recueillir les opinions des provinces, des territoires et des groupes concernés et pour négocier des accords d'intendance volontaire avec les propriétaires fonciers ou les entreprises.

Le deuxième amendement que j'appuie vise à garantir que la décision d'inscrire une espèce sur la liste est fondée sur des considérations scientifiques et qu'elle peut être justifiée. Le projet de loi C-5 accorde au Cabinet un pouvoir discrétionnaire absolu lorsqu'il s'agit de décider quelles espèces inscrire sur la liste des espèces en péril. Le projet de loi n'exige pas que les décisions soient fondées sur des considérations scientifiques, il ne prévoit aucune limite de temps et n'oblige personne à expliquer les raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas inscrire une espèce sur la liste. Il importe de souligner que la décision de ne pas inscrire une espèce sur la liste peut entraîner la disparition de celle-ci.

Le comité a proposé trois changements au processus d'établissement de la liste des espèces en péril. Le Cabinet aura six mois pour décider d'accepter une recommandation du comité scientifique. La recommandation entre alors en vigueur si elle n'est ni modifiée ni rejetée par le Cabinet et, si les recommandations ne sont pas suivies, le ministre doit expliquer pourquoi.

• (1750)

Ces modifications étaient elles-mêmes un compromis.

La troisième recommandation que je voudrais...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé d'interrompre le député, mais les 10 minutes qui lui étaient allouées sont écoulées.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, il n'y a que les libéraux pour rendre ce budget aussi idyllique. Il est malheureux de voir qu'ils ont tendance à oublier beaucoup des choses qui se sont produites avant et depuis ce budget. Je pense notamment à deux comités, celui de l'environnement et celui des transports.

Mon collègue de Windsor—St. Clair a travaillé très fort au sein du Comité de l'environnement. Les membres de ce comité ont donné leur appui unanime à divers amendements et renvoyé le projet de loi à la Chambre des communes pour voir le gouvernement libéral éviscérer ces amendements et faire à son gré. Les travaux du Comité de l'environnement n'ont été qu'une façade.

Le comité n'a pas à consulter de nouveau les Canadiens afin d'obtenir leur opinion puisqu'il l'a déjà fait. Le comité a écouté des témoignages de l'industrie, de groupes écologistes, de groupes autochtones, des provinces et ainsi de suite. Étirer ce processus pendant encore deux années revient à dire que les travaux du comité n'ont été qu'une façade, et cela est très malheureux.

Les membres du Comité des transports ont recommandé à l'unanimité qu'il y ait un représentant syndical au sein du conseil d'administration. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a tapé sur la tête des députés libéraux en leur disant qu'il se fichait pas mal de ce qu'ils pensaient. Il leur a dit qu'il agirait unilatéralement. Cela augure mal de l'avenir de la démocratie au Canada.

Permettez-moi de parler de la taxe aéroportuaire de 24 \$. Au lieu d'entendre raison et de réduire la taxe, qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a imposé des frais de 24 \$ sur les tarifs passagers, soit 12 \$ pour un aller et 24 \$ pour un aller-retour. Je ne pouvais pas croire que le ministre des Transports aurait le culot de faire ça. Afin de compenser les effets de la nouvelle taxe libérale, le gouvernement a demandé aux transporteurs de réduire leurs tarifs de sorte que les passagers ne subissent pas la taxe. Je ne pense pas avoir déjà entendu un ministre dire une chose pareille. C'est drôle de penser que je n'ai jamais entendu les libéraux dire une chose pareille lors de l'adoption de la TPS. Je ne les ai jamais entendus dire une chose pareille lors de l'adoption de n'importe quelle autre taxe. Je ne les ai jamais entendus

Initiatives ministérielles

dire à la communauté des affaires d'abaisser ses prix afin qu'ils puissent taxer davantage. C'est incroyable.

Si cette taxe de 24 \$ est adoptée, le gouvernement effectuera une ponction annuelle de 60 millions de dollars environ dans l'économie locale du Canada atlantique. Combien d'argent les libéraux rendront-ils au Canada atlantique pour des raisons sécuritaires? J'ai bien l'impression qu'ils vont remettre une grande part de ces recettes à la GRC, à la garde côtière ou aux administrations portuaires en prenant bien soin d'inviter tout le monde à regarder ce qu'ils font.

M. Peter MacKay: La police portuaire.

M. Peter Stoffer: Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough soulève un bon argument. Mon ancien collègue, Peter Mancini, préconisait ardemment le rétablissement de la police des ports, et je l'appuyais. Il faut qu'il revienne à la Chambre.

Toutefois, je devine que la surtaxe imposée dans les aéroports servira à payer les mesures de sécurité adoptées dans d'autres secteurs. Le gouvernement fait payer les voyageurs aériens.

Les députés libéraux ne dépenseront pas 60 millions de dollars pour améliorer la sécurité des aéroports du Canada atlantique, mais c'est ce qu'ils vont aller y chercher. Ils détourneront cet argent vers d'autres domaines et c'est ce qui scandalise la population du Canada atlantique, surtout ceux de ma région. Comme l'aéroport de Halifax est situé dans ma circonscription, je trouve cela absolument criminel de la part du gouvernement.

Le gouvernement parle de budgets équilibrés. Si ce n'était des travailleurs et des employeurs canadiens, il n'y aurait pas de budget équilibré. Depuis longtemps, le gouvernement utilise l'argent de la caisse de l'assurance-emploi pour régler d'autres postes budgétaires. Il est tout à fait inacceptable que les travailleurs et les petits entrepreneurs fassent les frais de la fantaisie des doreurs d'image que les libéraux engagent aux fins de sa comptabilité. La surtaxe de 24 \$ est totalement inacceptable. Le gouvernement ne réinvestira pas l'argent au Canada atlantique. Nous lui demandons de réduire ce montant.

Personne ne nie qu'il est nécessaire d'investir davantage dans la sécurité et que les aéroports sont une bonne place pour le faire. Compte tenu de tous les autres montants que les voyageurs aériens du Canada doivent verser, il est complètement inacceptable de leur imposer ce droit additionnel. Il est tout aussi inacceptable que le gouvernement demande aux lignes aériennes de réduire leurs tarifs au moment où elles font face à tant de difficultés.

• (1755)

Il y a un autre élément dans le budget dont les libéraux ne parlent jamais. Mon collègue de la Nouvelle-Écosse et moi, et d'autres probablement, avons reçu plus de 106 000 appels téléphoniques de Canadiens qui ont reçu la lettre la plus choquante jamais vue de qui que ce soit dans l'administration fédérale. Cet élément apparaît vers la moitié de la première page du nouveau formulaire qu'ils ont reçu à propos du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il ne s'agit pas d'une révision, ni de voir si quelqu'un fraude le fisc. La lettre dit de façon éhontée que, si une personne peut parcourir 50 mètres sur un terrain plat à l'aide d'un appareil, elle n'est plus admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Voilà bien une des choses les plus révoltantes que les députés du Parti libéral ont faites depuis qu'ils sont au pouvoir.

Initiatives ministérielles

Peut-on imaginer pareille chose? À cause du nouveau libellé de ce formulaire, nos amputés, nos personnes âgées et nos anciens combattants ne sont plus admissibles à ce maigre crédit d'impôt. Le maximum admissible s'établissait à 1 000 \$ seulement. Dans ma circonscription, dans la plupart des cas, et j'ai reçu plus de 200 appels à ce sujet, le remboursement moyen auquel donnait droit le crédit d'impôt pour personnes handicapées se chiffrait à environ 450 \$. Le gouvernement enlève cet argent aux amputés, aux personnes ayant une déficience intellectuelle et aux personnes ayant une incapacité physique. Voilà une des choses les plus révoltantes que j'aie jamais vues de la part d'un gouvernement, encore moins du gouvernement libéral actuel.

J'invite le gouvernement à retirer ce formulaire de la circulation, je l'invite à y renoncer, à mettre un moratoire sur son utilisation, à permettre aux Canadiens concernés de demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées, et à collaborer par la suite avec les associations diverses.

Ma collègue de Dartmouth a tout mis en oeuvre pour amener le comité et le gouvernement à cesser de harceler les plus vulnérables dans notre société qu'ils voulaient priver de cet argent pour le consacrer à d'autres secteurs.

Le gouvernement est très fort pour ce qui est de gaspiller nos impôts. Il a dépensé plus de 1 milliard de dollars en remboursements de frais de chauffage. Aux États-Unis, 7 000 personnes ont reçu cette indemnité. Des détenus dans pratiquement toutes les prisons canadiennes ont reçu cette indemnité. Et même qu'on a indemnisé des personnes qui n'avaient pas eu à acheter du mazout de chauffage et d'autres qui étaient décédées. Nous savons aujourd'hui que ce n'a été là qu'une initiative typique du gouvernement qui dépense les fonds publics en espérant que l'électorat abondera dans son sens. Je trouve cela inadmissible.

Les libéraux ont dépensé 1,6 milliard de dollars au titre des programmes de transfert de technologie. Là encore, il n'y a pas eu de reddition de comptes. Seulement 2,5 p. 100 de ces fonds ont été rendus. Le ministre de l'Industrie a parlé d'investissement, mais il n'a pas donné de précisions sur l'utilisation qui a été réellement faite de ces fonds.

Le ministre des Travaux publics a payé 500 000 \$ pour une étude dont personne n'a vu la couleur et dont personne ne sait à quoi elle peut bien servir. Cet argent aurait pu faire beaucoup de bien aux habitants de Canso, en Nouvelle-Écosse, par exemple. Mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough se démène beaucoup pour le compte des habitants de Canso. Mais non, cet argent doit servir à payer les partisans libéraux du gouvernement, pour un rapport dont on ne sait rien et qui est introuvable. C'est incroyable!

La situation des militaires est préoccupante. Tout le monde a conseillé au gouvernement de donner davantage aux militaires: le Comité permanent de la défense et des anciens combattants, la vérificatrice générale, la Conférence des associations de la défense, tout le monde, quoi. S'il y a bien eu un moment indiqué pour investir davantage dans les forces armées, c'était bien celui-là. Le gouvernement s'est contenté d'accorder 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, alors que nous lui disions tous qu'il fallait au moins 1 milliard de dollars pour commencer. L'opération Apollo à elle seule a déjà nécessité la dépense de la moitié de cette somme. La dotation budgétaire des forces armées est lamentable.

Je ne peux que renouveler mon opposition et celle de mon parti à l'égard de ce budget. Le droit de 24 \$ est beaucoup trop élevé. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un affront fait aux personnes les plus vulnérables dans notre société et nos militaires méritent bien mieux que ce que le gouvernement leur a donné.

● (1800)

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment très intéressant d'entendre les hauts cris d'indignation des députés d'en face. Les plus à gauche ne proposent aucun débat constructif sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Ils ne font que critiquer sans proposer de réelles mesures de rechange. Je n'ai entendu personne proposer une solution de rechange.

Nous savons tous que nous sommes ici ce soir pour débattre d'amendements à apporter au projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget. Et voici que nous devons nous prononcer sur des amendements qui ne font que bloquer et retarder la mesure en permettant aux députés d'en face de prendre la parole pour parler de questions qui n'ont absolument rien à voir avec le projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget.

Voulons-nous que l'adoption de la mesure soit retardée? Un débat parlementaire est intéressant si l'on s'en tient à la question et si l'on ne s'arrange pas pour que le gouvernement, pour mettre en oeuvre les modifications apportées au budget, les économies pour les contribuables et la réduction des impôts des Canadiens, n'ait d'autre choix que de recourir à l'attribution de temps.

Pourquoi cela? On croirait que les députés d'en face voudraient que le gouvernement aille de l'avant avec un projet de loi qui fera réaliser d'importantes économies aux contribuables. Par exemple, une famille de quatre personnes qui compte deux salaires totalisant 60 000 \$ épargnera cette année 1 000 \$ d'impôt fédéral. Il s'agit d'une baisse de 18 p. 100.

Est-on en train de me dire que les gens d'en face ne veulent pas que les contribuables bénéficient de ces économies? Une famille de quatre personnes qui compte un salaire de 40 000 \$ paierait environ 1 100 \$ de moins d'impôt cette année et, d'ici 2004, la réduction d'impôt dont bénéficieraient ces vaillants Canadiens atteindrait presque 2 000 \$, ou 59 p. 100.

Nos collègues d'en face ne font que critiquer sans cesse au lieu de mettre en oeuvre un projet de loi budgétaire qui remettrait de l'argent directement dans les poches des Canadiens.

À propos de réductions d'impôt, je dois dire qu'il y a plus d'une façon de réduire le fardeau fiscal ou le fardeau des dépenses des vaillants Canadiens.

Par exemple, les taux d'intérêt ont été réduits d'environ 3,5 p. 100 au cours de la dernière année. Une telle baisse est importante pour une famille ayant contracté une hypothèque de 100 000 \$. On n'achète pas grand-chose dans ma circonscription pour 100 000 \$, mais cela représente une somme importante dans bien d'autres parties du pays. Cette famille versera ainsi 2 200 \$ de moins qu'il y a un an en paiements hypothécaires durant l'année, ce qui est attribuable sans l'ombre d'un doute aux saines politiques fiscales mises en oeuvre dans les dernières années par le ministre des Finances et le gouvernement.

S'agit-il là d'une réduction d'impôt? Non, pas directement, mais cela fait toute une différence pour un couple qui élève une famille et qui tente de s'acheter une maison. Un emprunt de 250 000 \$ coûtera à une petite entreprise 9 000 \$ de moins par année qu'il y a un an. Est-ce une réduction directe d'impôt? Non, manifestement pas. Cependant, quand on regarde la trésorerie et le bénéfice net de cette petite entreprise ou le budget mensuel de cette famille qui essaie d'acheter sa première maison, on s'aperçoit qu'elles réalisent ainsi des économies appréciables. C'est de l'argent dans leurs poches.

Initiatives ministérielles

•(1805)

Nous sommes en train de discuter de la nécessité d'imposer des frais de sécurité aérienne, au lieu de rendre aux Canadiens qui travaillent d'arrache-pied l'argent qu'ils ont durement gagné et qu'ils doivent dépenser en raison de taux d'intérêt et de coûts ou de taxes de transport élevés. Comme je l'ai dit, il y a plus d'une façon de considérer cette question.

J'entends les députés de l'opposition dire que seuls les libéraux peuvent bien faire paraître ce budget draconien, pour reprendre leur qualificatif. Qu'on me permette de décrire quelques-uns des avantages découlant de ce budget.

Une somme de 24 millions de dollars est investie sur une période de deux ans pour appuyer les conseils sectoriels. Un conseil sectoriel est un groupe de personnes représentant les employeurs et les travailleurs qui a été formé pour offrir des programmes de formation sur le terrain à des gens qui travaillent et qui cherchent à parfaire leurs compétences ou qui tentent d'entrer dans le marché du travail, par l'entremise soit d'un programme d'apprentissage, soit d'un mouvement syndical, soit d'un collègue communautaire.

Des conseils sectoriels ont été créés en Ontario, par exemple, parce que le gouvernement fédéral a été incapable de conclure une entente sur le développement du marché du travail avec cette province. Même s'il s'agit, de toute évidence, de la plus importante des provinces, de celle qui a le plus besoin de programmes de formation et de perfectionnement, nous avons été incapables de conclure une entente avec le gouvernement ontarien. Il a donc fallu trouver une solution de rechange pour veiller à ce que les fonds réservés à la formation soient acheminés vers les hommes et les femmes qui en avaient besoin. Les conseils sectoriels nous offraient une excellente solution à notre problème.

Certains craignent que ces conseils sectoriels ne dirigent pas vraiment les ressources au titre de la formation vers les bureaux de placement syndical ou d'autres lieux où se donne la formation. C'est un sujet de préoccupation qui n'est toutefois pas lié au budget ou au débat d'aujourd'hui. Il s'agit d'un problème qui doit être réglé par le ministère du Développement des ressources humaines, l'Ontario et les conseils sectoriels.

Le budget prévoit également une somme de 10 millions de dollars par année pour soutenir davantage les personnes handicapées qui poursuivent des études supérieures. Un député de l'opposition critique la façon dont le gouvernement traite les personnes handicapées. Nous avons pris un engagement très clair envers les personnes handicapées en leur offrant des allègements fiscaux. Il faudrait adopter ce projet de loi afin que l'argent soit remis aux personnes qui en ont besoin.

Il y a aussi 15 millions de dollars par an pour encourager l'acquisition de compétences spécialisées. Comme mon fils cadet étudie actuellement pour devenir un charpentier et qu'il travaille auprès du syndicat des charpentiers dans la région du Grand Toronto, je crois qu'il s'agit d'une mesure extrêmement importante.

Le Comité de l'immigration examine les catégories de personnes que nous voulons accueillir comme nouveaux immigrants. Je lui ai proposé de traiter un ouvrier spécialisé comme un diplômé d'université. Quand vient le moment de déterminer leur admissibilité, les ouvriers titulaires d'un certificat en bonne et due forme qui sont des tuyauteurs, des tuyauteurs de conduites de vapeur, des charpentiers, des électriciens et ainsi de suite devraient obtenir le même nombre de points que les titulaires d'un baccalauréat en arts. Cela viendra, j'en suis sûr.

On a très peu parlé de la somme de 13,5 millions de dollars prévue dans le budget pour donner un coup de pouce aux jeunes entrepreneurs. Le programme de Shad Valley à l'intention des enfants se dirigeant vers l'université et la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs investiraient une somme identique, ce qui portera la mise de fonds initiale à 26 millions. Nous aiderons ainsi de jeunes entrepreneurs canadiens à réaliser leurs rêves de lancer leur propre entreprise.

Tout compte fait, le budget trace une voie très claire pour l'économie et très positive pour l'ensemble des Canadiens. Les députés d'en face le savent mais refusent de l'admettre.

•(1810)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je parle aujourd'hui d'une préoccupation que suscite la nouvelle taxe sur la sécurité dans les aéroports. Le projet de loi C-49 des libéraux propose l'introduction d'un droit de 24 \$ pour la sécurité dans les aéroports qui doit entrer en vigueur le 1er avril. En tant que grand voyageur, je trouve l'imposition de cette taxe scandaleuse. En tant que parlementaire, je la trouve inutile.

Six mois après les attaques contre l'Amérique et le World Trade Center, il est évident que le monde entier est toujours en deuil. Néanmoins, nous constatons que ce qui s'est produit il y a six mois est encore frais dans notre mémoire. Ce sont ces attaques qui ont amené le gouvernement, mes collègues et moi-même à examiner plus attentivement les mesures de sécurité que nous prenons au Canada.

Lorsque nous voyons que notre voisin est une cible si vulnérable pour les terroristes, nous devons nous demander jusqu'à quel point nous sommes en sécurité. Je crois, à l'instar de mes collègues de l'Alliance canadienne, qu'il faut resserrer la sécurité dans les aéroports, mais que l'imposition de cette nouvelle taxe aux voyageurs canadiens n'est que tirer avantage des craintes et du deuil du public.

Cette taxe, dans son état actuel, ne fera que nuire aux voyageurs canadiens et en définitive aux compagnies qui offrent les services de transport aérien aux Canadiens. Évidemment, le gouvernement sera assez judicieux pour ne pas mettre en oeuvre une taxe qui anéantira les petits transporteurs aériens et limitera le choix des voyageurs canadiens. Je suis convaincu que le bon sens prévaut.

J'imagine que ceux qui ont le courage de se lever pour critiquer les idées des autres, doivent être préparés à proposer une meilleure formule. L'Alliance canadienne, et plus précisément mon collègue représentant la circonscription de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, a proposé plusieurs solutions de rechange et plusieurs améliorations à cette taxe.

La première suggestion, et vraisemblablement la plus importante, propose que les voyageurs contribuent à l'amélioration de la sécurité dans les aéroports mais qu'ils n'aient pas à porter tout le poids de ces améliorations.

L'approche des États-Unis à ce chapitre est d'exiger que les voyageurs paient pour une partie, non pour la totalité de la sécurité du transport aérien. Un droit de 2,50 \$ par vol, jusqu'à concurrence de 5 \$, constitue une solution plus raisonnable et plus facile à mettre en application.

Le Comité permanent des transports et le Comité permanent des opérations gouvernementales ont convenu à l'unanimité qu'il serait injuste d'imputer au public la totalité du coût de l'amélioration de la sécurité du transport aérien et que ce coût s'avèrerait par surcroît exorbitant. Pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit.

Initiatives ministérielles

Mark Hill, vice-président de la société WestJet, a déclaré que «lorsque la taxe sera appliquée, les transporteurs s'attendent à voir la fréquentation chuter sur les courts trajets. Si c'est le cas, ils devront abandonner certaines de leurs liaisons courtes. Une fois que ce cycle sera enclenché, il sera très difficile de reprendre la situation en main. Si on laisse sortir le génie de la lampe, il est ensuite bien difficile de l'y faire rentrer.»

Ces déclarations me font peur. Elles m'inquiètent parce qu'elles touchent directement mes électeurs.

L'aéroport de Saskatoon dessert la plupart de mes électeurs. Les vols emmènent les passagers surtout vers Winnipeg, Calgary, Prince Albert et Regina. Tous ces vols sont courts. Si cette taxe décourage les vols sur courte distance, elle détruira une activité fondamentale pour l'aéroport de Saskatoon. Cela se traduira par la perte de ressources précieuses pour mes électeurs, et la perte d'emplois et d'un élément important de l'économie de la Saskatchewan.

Doug Schmidt, pilote de WestJet qui vient de ma région, est venu à Ottawa récemment. À titre de pilote préoccupé par le problème, il a présenté une pétition au porte-parole allianciste de l'opposition pour les transports afin qu'il la dépose aux Communes au nom des pilotes, agents de bord et autres employés de WestJet.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à renoncer au système proposé et à le remplacer par une solution juste et équitable. Selon eux, une formule selon laquelle le droit correspondrait à un pourcentage du billet serait bien plus juste pour tous les transporteurs aériens et les voyageurs, et elle serait plus favorable pour les localités ayant un aéroport.

La pétition donne également des exemples frappants qui illustrent ce qui cloche ici. Sur un aller simple de 57 \$ entre Edmonton et Calgary, un droit uniforme de 12 \$ représentera pour les voyageurs une hausse de prix de 20 p. 100. Cette augmentation pourrait fort bien aboutir à la suppression de cette liaison de courte distance. Cependant, le même droit de 12 \$ sur le passage de Moncton à Vancouver, qui est de 319 \$, ne représentera qu'une augmentation de 4 p. 100. Pour les vols sur de longues distances, l'augmentation est raisonnable. Cet exemple illustre clairement l'écart entre les deux situations et le caractère injuste de ce nouveau droit.

• (1815)

M. Schmidt et ses collègues de travail ont lancé cette pétition parce que l'entreprise où ils travaillent leur tient à cœur. Ils ont foi en leur entreprise. Ils craignent aussi que cette taxe ne la détruise car elle fait principalement des vols court-courrier.

J'ai été abasourdi de voir tous les efforts qu'ont faits les employés de WestJet pour sauver leur entreprise. J'ai été encore plus abasourdi lorsque, lors d'une récente activité communautaire, les électeurs se sont ralliés pour signer la pétition et montrer à quel point les vols de court-courrier importaient pour eux. Ces gens voulaient témoigner personnellement de la valeur de ces vols dans leur vie.

Les Canadiens se sont habitués au service fourni par WestJet et d'autres entreprises semblables, aux taux abordables qu'elles offrent. C'est ce qu'ils méritent. Le projet de loi C-49 fera certainement disparaître ce genre de service. Comment pouvons-nous laisser une telle chose se produire?

Le gouvernement de la Saskatchewan a aussi remis en question cette nouvelle taxe. Le ministre responsable des autoroutes et du transport en Saskatchewan a déclaré que le gouvernement de cette province appuie entièrement l'idée d'améliorer la sécurité, mais qu'il se joint au nombre croissant d'autres intervenants qui doutent de la décision du gouvernement fédéral d'intensifier la sécurité des

transporteurs aériens nationaux et internationaux aux dépens des aéroports locaux et des passagers sur les courtes distances.

Je suis entièrement d'accord avec cette façon de penser de mon gouvernement provincial. Il est clair que le gouvernement n'était pas disposé à aider les agriculteurs de la Saskatchewan dans ce budget, mais je suis surpris de voir qu'il ajoute l'insulte à l'injure en voulant détruire notre industrie du transport aérien.

David Eckmire, président du Groupe des services aériens, a déclaré que les voyageurs utilisant l'aéroport de Saskatoon verseront 5 millions de dollars par année en droits pour la sécurité, ce qui équivaut presque au budget de fonctionnement total de l'aéroport.

Dans le secteur du transport aérien, bien des gens considèrent ce nouveau droit pour la sécurité du transport aérien comme une taxe déguisée. Le fait que les sommes recueillies seront intégrées aux recettes générales et ne serviront pas à créer un fonds spécial pour la sécurité n'est pas passé inaperçu. Mon aéroport à Saskatoon, en Saskatchewan, payera en taxes l'équivalent de son budget de fonctionnement et les sommes iront s'ajouter à une réserve fédérale qui ne profitera à personne. Où est donc la logique dans tout cela?

Cette taxe sera extrêmement nuisible pour les petites collectivités, les petites communautés de ma circonscription, Blackstrap.

J'ai mentionné plus tôt que le gouvernement devrait faire preuve de gros bon sens à l'égard de la taxe pour la sécurité du transport aérien. Je vais maintenant vous faire part d'observations très sensées faites lors de plusieurs témoignages aux comités des transports et des finances.

Mark Hill, vice-président de WestJet, a dit qu'un droit à taux uniforme serait plus simple à administrer. Le montant de ce droit se fonderait sur un pourcentage et non sur un taux per capita. Un tel système nuirait beaucoup aux vols sur courtes distances. M. Hill a dit aussi au comité des finances que ce droit sera un cauchemar pour les vérificateurs des compagnies aériennes lorsqu'ils feront les comptes.

M. J. Clifford Mackay de l'Association du transport aérien du Canada a déclaré : «La mise en oeuvre de cette nouvelle taxe ou de ce nouveau droit sera franchement extrêmement complexe. Nous avons travaillé pendant des centaines d'heures pour tenter de déterminer comment le faire. Cela ne va pas être facile.»

Randy Williams, président-directeur général de l'Association de l'industrie touristique du Canada, a dit que cette taxe allait nuire à l'industrie, qui se remet à peine des activités terroristes du 11 septembre et du ralentissement économique. Il a ajouté que le public voyageur n'est pas en faveur de cette taxe.

Ce sont des points fort importants. Ils montrent assez clairement que le gouvernement n'a tenu aucun compte du travail du comité, de l'industrie aérienne et du public voyageur en présentant le projet de loi C-49.

Initiatives ministérielles

Ce genre de fossé entre la population et le gouvernement est ce qui a jeté le discrédit sur le processus politique. Pour convaincre de nouveau les Canadiens que le gouvernement est à leur service et non contre eux, il va falloir que nous commençons à écouter la voix du bon sens.

Le gouvernement ne l'a pas fait. Je demande aux députés de tous les partis de réfléchir sérieusement à ce qu'ils font ici. Je veux qu'ils songent à ce qui vaut mieux pour leurs électeurs et à ce qui est nécessaire pour que le Canada puisse compter sur une industrie aérienne en bonne santé. S'ils font cela, je ne doute pas que tous les députés voteront contre la mise en oeuvre de cette taxe et qu'ils le feront la conscience claire.

• (1820)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, hier soir j'ai écouté avec ma famille l'émission spéciale de deux heures commémorant les tragiques événements du 11 septembre dernier. Pour tous les Canadiens et en fait pour tous ceux qui apprécient et respectent le système démocratique et la sécurité dont nous jouissons dans nos pays, cette émission a servi à nous rappeler pourquoi la sécurité est si importante pour notre pays et pour tous les pays démocratiques.

C'est pourquoi le budget actuel porte essentiellement sur la sécurité. Si les événements du 11 septembre ne s'étaient pas produits, il y aurait évidemment eu suffisamment de ressources disponibles pour consacrer des fonds à bon nombre des dossiers sur lesquels les députés voudraient que le gouvernement se penche au nom des Canadiens, mais le programme était dès lors en grande partie établi.

J'ai souvent parlé de la famille à la Chambre. Il y a un adage auquel je fais souvent référence qui veut que la force des familles soit un gage de la force du pays. J'aimerais parler un peu de ce qui fait la force des familles. À mon avis, la mesure de la force d'un pays correspond en fait à la mesure de la santé et du bien-être de son peuple.

J'aimerais me pencher sur le budget et voir comment il permet d'assurer la santé et le bien-être des Canadiens. Tout d'abord, au chapitre de la sécurité, qui constitue le thème principal du budget actuel, il était essentiel que nous comblions les lacunes en matière de sécurité qui étaient devenues évidentes par suite des événements du 11 septembre. Le budget actuel prévoit une somme de 2,2 milliards de dollars pour la sécurité du transport aérien. Nous savons combien cela est important.

À titre de membre du comité des transports, j'ai eu l'occasion, avec d'autres collègues députés, de rendre visite à nos homologues américains et de jeter un coup d'oeil à ce qu'ils faisaient. Nous avons préparé un rapport. Une bonne partie des conclusions de ce rapport se retrouvent dans les dispositions contenues dans le budget proposé, ce qui me fait grand plaisir. Nous avons fait notre travail et le ministre des Transports a tenu compte de notre rapport. Nous avons proposé des mesures importantes pour assurer la sécurité des aéroports et des compagnies aériennes.

Juste pour donner aux députés une idée des répercussions des événements du 11 septembre, je souligne que les États-Unis ont adopté une mesure législative dans ce sens en novembre. Ils voulaient qu'elle soit adoptée avant l'Action de grâce. Cette période est la plus occupée de l'année au chapitre des déplacements aux États-Unis. Nos homologues américains ont adopté une mesure législative qui incorporait toutes les initiatives imaginables, y compris la formation des agents de bord aux arts martiaux pour leur permettre de se défendre au besoin.

La mesure a bel et bien été adoptée et promulguée et la population a été assurée que les dispositions étaient en place pour assurer leur sécurité. Le gouvernement voulait que les gens recommencent à prendre l'avion. Qu'est-il arrivé? Seulement 80 p. 100 des avions ont volé au cours de la fin de semaine de l'Action de grâce, et ces avions n'étaient occupés qu'à 80 p. 100. Cela signifie que seulement les deux tiers environ des sièges d'avion disponibles aux États-Unis étaient occupés au cours de la fin de semaine où les Américains voyagent le plus. Cela a eu une incidence énorme sur leur économie. Cela a montré aux Américains comme aux Canadiens à quel point il importe de mettre en place un ensemble de mesures de sécurité qui aide à redonner confiance au public voyageur, car nous comptons tellement là-dessus non seulement pour nos déplacements privés mais aussi pour le commerce.

En fait, 75 p. 100 de nos exportations sont à destination des États-Unis. Il importait de régler les problèmes de sécurité à la frontière. Il était important de régler les problèmes de sécurité aux aéroports et auprès des compagnies aériennes. Il était important de s'occuper du renseignement de sécurité, des mesures de police et des mesures d'urgence. Le fait est qu'il ne saurait y avoir de souveraineté sans sécurité pour un pays. C'est ce qu'il y a de plus important. Il nous faut un pays souverain et il nous faut un système pour assurer la sécurité des familles canadiennes qui font la force de notre pays.

• (1825)

Qu'est-ce que le budget fait d'autre pour les familles? L'impôt sur le revenu nous offre évidemment une possibilité. Comme ne l'ignorent pas les députés, le gouvernement se propose de réduire les impôts de 100 milliards de dollars. Ce projet est entièrement préservé et nous allons l'appliquer de telle sorte que les Canadiens voient, au moment de préparer leur déclaration de revenu, que leurs crédits remboursables et non remboursables ont été indexés et que toutes les autres dispositions de la déclaration de revenu ont été indexées. En outre, les taux d'imposition réels ont baissé. Il s'ensuit que les Canadiens ont plus d'argent, en fait, par suite d'une baisse des impôts, et cela va continuer.

Nous avons aussi notre programme de 23,4 milliards de dollars de soutien de la santé et du développement de la petite enfance. Le gouvernement a collaboré vite et bien avec les provinces et les territoires pour que nos enfants, qui sont l'avenir de notre pays, aient tout ce qu'il leur faut. Nous devons avoir des programmes qui tiennent compte du fait que, aussi incroyable que cela puisse être, 25 p. 100 des enfants entrent dans la vie adulte avec d'importants problèmes mentaux, sociaux et de comportement. C'est beaucoup. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a tellement investi pendant toutes ces années dans la solution des problèmes de santé et de développement de la petite enfance: pour s'assurer que nos enfants aient la chance de grandir et de devenir des citoyens sains, biens adaptés et utiles. C'est là un autre aspect de ce que nous faisons pour la famille.

Il est clair que, lorsqu'un individu exerce une activité rémunérée, sa famille ne peut que s'en porter mieux. Mais pour que cet individu puisse obtenir du travail, l'économie doit être prospère. Pour cela, nous devons investir dans des secteurs qui stimuleront l'activité économique, des secteurs comme le programme d'infrastructures. Dans le budget déposé en 2000, le programme des infrastructures stratégiques a bénéficié de 2 milliards de dollars, auxquels se sont ajoutés 600 millions de dollars pour les autoroutes. Les initiatives de ce genre sont importantes et le budget en est truffé.

Initiatives ministérielles

Nous avons également apporté dans le budget des changements nous permettant d'accorder des incitatifs fiscaux aux petites entreprises, auxquelles, je le rappelle, nous devons la plupart des emplois créés au Canada, pour nous assurer qu'elles recevront toute l'aide et tout le soutien dont elles ont besoin, en matière de trésorerie par exemple. Grâce à cette initiative, elles demeureront viables et continueront de créer des emplois pour les familles canadiennes.

Sur le plan de la santé, une entente est intervenue entre le gouvernement du Canada et les provinces pour apporter un financement approprié aux soins de santé. Il est primordial de préserver le système de soins de santé pour que nous puissions y faire appel si besoin est. Ce système de soins de santé ne s'adresse qu'aux personnes qui en ont besoin. Peu importe que ces personnes aient ou non de l'argent. Si ces personnes ont besoin du système de soins de santé, nous mettons tout en oeuvre pour qu'elles y aient accès.

Le budget prévoit aussi des initiatives visant l'acquisition de nouvelles compétences, en particulier la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants handicapés et des programmes pour les jeunes entrepreneurs, initiatives que le député de Mississauga-Ouest a préconisées partout au Canada, en consultant les jeunes et les gens d'affaires pour voir comment le gouvernement pouvait aider les jeunes entrepreneurs à se lancer en affaires et occuper ce genre d'emploi. Encore une fois, il s'agit là d'une autre manière de renforcer la famille.

Il y a aussi les fonds investis dans la recherche. Le dossier de la recherche et de l'innovation compte pour une grande partie des initiatives qui sont prises pour garantir que nous avons la technologie de pointe, que nous faisons les investissements nécessaires dans les technologies de pointe, de sorte que le Canada puisse vraiment être un chef de file. Ce sont des aspects importants. Dans la mesure où le Canada possède ces nouvelles technologies et les connaissances spécialisées, tout cela nous aidera à créer de nouveaux emplois et de nouvelles industries, et à ouvrir de nouvelles possibilités pour les Canadiens. Encore une fois, tout cela aidera les Canadiens à décrocher des emplois dans une économie vigoureuse.

De plus, je signale que le gouvernement entend voir à ce que nous fassions tout ce que nous pouvons pour que les Canadiens vivent dans un environnement sain. Mes électeurs m'ont dit attacher beaucoup d'importance aux questions concernant la qualité de l'air et de l'eau. Ils veulent que le gouvernement prenne des mesures importantes pour que nous protégions nos ressources naturelles, notre air et notre eau, pour que nos famille vivent dans un environnement sûr et sain.

• (1830)

Voilà certains des éléments que nous avons incorporés dans le budget, pas seulement dans celui-ci, mais aussi dans les budgets précédents, de manière à constituer un héritage important sur lequel le gouvernement continuera de miser.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, il y a tellement de domaines où le gouvernement s'attire des critiques à l'heure actuelle relativement à son orientation budgétaire. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre le recul de 20 p. 100 du dollar canadien sous ce gouvernement, qui s'est montré incapable d'adapter et d'élaborer des politiques reflétant les besoins du Canada au XXI^e siècle, particulièrement à la lumière de ce que d'autres pays ont fait. En effet, alors que d'autres pays se sont concentrés sur la productivité et sur le type de réforme fiscale et réglementaire qui donneraient un élan à leur économie, le gouvernement canadien a tergiversé, tremblé et misé sur une politique économique à court terme appuyée sur l'avis de groupes de discussion et sur l'opinion des

sondages hebdomadaires plutôt que d'affronter les défis et de saisir les possibilités du nouveau siècle.

Je ne m'attarderai pas au manque de vision. Les Canadiens en sont bien conscients. Les Canadiens savent bien que le gouvernement n'a rien fait depuis neuf ans si ce n'est profiter des retombées des politiques mises en place par le précédent gouvernement, notamment le libre-échange, la TPS et la déréglementation des secteurs des services financiers, des transports et de l'énergie, autant de politiques auxquelles ce gouvernement s'est opposé lorsqu'il était dans l'opposition alors qu'il s'est dépêché de les accepter, de les vénérer et d'en toucher les dividendes dès qu'il a pris le pouvoir.

Je ne me montrerai ni cinglant ni partisan, aujourd'hui, dans cette enceinte. Je m'attarderai plutôt sur certaines lacunes particulières du projet de loi que nous examinons.

Premièrement, le gouvernement a imposé une taxe de 2,2 milliards de dollars. Il ne s'agit pas seulement de frais, comme le ministre des Finances le dit à la Chambre des communes. Il s'agit d'une taxe sur l'industrie canadienne la plus vulnérable, l'industrie aérienne, dans une période où la concurrence, qui fait tristement défaut, est vivement nécessaire dans l'espace aérien canadien. Il s'agit d'une taxe qui vise de façon disproportionnée les transporteurs à rabais et court-courrier, les concurrents mêmes dont nous avons besoin d'un bout à l'autre du Canada, particulièrement dans le Canada atlantique et en Colombie-Britannique, régions dont le sort dépend de l'accès abordable au transport aérien.

Le gouvernement, par l'entremise du ministère des Finances ou du ministère des Transports, n'a fait absolument aucune analyse des répercussions qu'aura cette nouvelle taxe de 2,2 millions de dollars sur la concurrence dans l'espace aérien canadien, sur les régions du Canada et sur les aéroports en difficulté. Il est consternant en soi que le gouvernement ne prenne pas la peine d'examiner d'une façon ou d'une autre les conséquences d'une politique aussi importante.

Nous avons aussi appris cette semaine que le ministère des Finances se fondait sur des données trompeuses pour établir sa taxe de 2,2 milliards de dollars, soit 12 \$ par vol et 24 \$ pour un voyage aller-retour. En effet, les bureaucrates du ministère des Finances ont calculé ces frais à partir d'informations totalement inexacts et de prévisions qui diminuaient, en fait, le nombre prévu de voyageurs aériens et ce, dans le but de gonfler les revenus du gouvernement au cours des prochaines années. Le gouvernement vient de créer, au moyen de cette nouvelle taxe sur la sécurité aérienne, un excédent d'un milliard de dollars qui s'ajoutera aux recettes générales.

Le ministre des Finances dit que l'on reverra tout cela. Le gouvernement assure qu'il reverra cette taxe plus tard et que, si elle s'avérait trop élevée, il la réduirait. Pourquoi devrait-on croire le même parti qui a promis de supprimer la TPS quand il était dans l'opposition et qui a jugé bon de la conserver une fois rendu au pouvoir? Le premier ministre s'enorgueillit maintenant de la TPS et s'en attribue le mérite dans ses voyages à l'étranger.

Initiatives ministérielles

Il est choquant que le gouvernement tente de faire des profits sur le dos de l'industrie la plus vulnérable au Canada, celle du transport aérien, exploitant de bien des façons la compréhension bien légitime des Canadiens dans la foulée des événements du 11 septembre pour créer une autre vache à lait lui permettant de financer des dépenses dans d'autres secteurs. C'est certainement très mal.

J'ai été déçu que le gouvernement n'ait pas agi de façon plus dynamique dans un secteur précis, dans un autre secteur, pour supprimer les impôts sur les gains en capital pour les dons de certaines valeurs. Dans le projet de loi, le gouvernement ne rend pas permanente la réduction de 50 p. 100, effectuée en 1997, de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de certaines valeurs. Il s'agit d'un petit pas dans la bonne direction, mais le fait est que, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les universités, les fondations hospitalières et les organismes de bienfaisance en général bénéficient tous d'une politique gouvernementale prévoyant qu'absolument aucun impôt ne sera prélevé sur les gains en capital pour les dons de certaines valeurs. Ainsi, au Canada, nos universités, nos fondations hospitalières et nos organismes de bienfaisance, qui vont des grands organismes comme Centraide, à Toronto, aux petits organismes dans tout le pays, sont victimes d'un désavantage concurrentiel par rapport aux organismes caritatifs et aux intérêts philanthropiques des États-Unis et du Royaume-Uni.

• (1835)

De toute évidence, il s'agit là d'une mauvaise politique gouvernementale. À une période où le gouvernement a réduit considérablement les dépenses sociales et les transferts aux provinces, nous devons assurer une plus grande participation de nos secteurs bénévoles et philanthropiques. Au Comité des finances, j'ai demandé aux représentants de ces secteurs ce que nous devrions faire pour accroître les dons et la participation, afin de répondre aux besoins des collectivités canadiennes. Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit que nous devrions supprimer l'impôt sur les gains en capital pour les dons de certaines valeurs.

Le gouvernement ne l'a pas fait. Avec la réduction précédente de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de certaines valeurs, des particuliers ont versé plus de 1 milliard de dollars à des organismes de bienfaisance au Canada, ces quatre dernières années. La suppression complète de cet impôt aurait un effet remarquable sur la croissance des contributions à des organismes caritatifs au Canada, à une période où les besoins sociaux ont augmenté dans tout le pays et où les gouvernements sont de moins en moins présents. Nous devons déployer tous les efforts pour que le secteur du bénévolat ait tous les avantages possibles et tous les moyens à sa disposition pour réussir.

Le coût de l'élimination complète de l'impôt sur les gains en capital frappant les dons de titres cotés en bourse aujourd'hui équivaudrait à peu près aux recettes fiscales perdues en 1997 lorsque le gouvernement a réduit cet impôt de 50 p.100. Cependant, l'impact serait beaucoup plus important. Centraide du Grand Toronto a reçu des dons d'actions excédant 10 millions de dollars depuis 1997. Dans chaque province d'un bout à l'autre du Canada, des universités de la Nouvelle-Écosse aux fondations hospitalières de Toronto et de la Colombie-Britannique, on peut voir de nombreux exemples d'organismes de bienfaisance et de fondations communautaires qui ont bénéficié de cette politique.

Ce serait là une façon simple pour le gouvernement de montrer qu'il se soucie des organismes communautaires qui essaient de répondre aux besoins auxquels les gouvernements sont de moins en moins capables de répondre depuis quelques années. Le gouvernement n'a pas agi de façon plus énergique. Certains députés libéraux

membres du Comité des finances ont appuyé une motion de la Coalition visant à modifier le projet de loi C-49 de façon à éliminer complètement l'impôt sur les gains en capital frappant les dons de titres cotés en bourse. La motion fait partie du groupe aujourd'hui parce que nous avons eu du succès au Comité des finances. Le gouvernement doit maintenant présenter de nouveau une motion pour rétablir la politique antérieure.

Nous voterons en faveur de l'idée de conférer un caractère permanent à la réduction de 50 p. 100 de l'impôt sur les gains en capital. Nous appuyons cette mesure comme étant un pas menu dans la bonne direction. Cependant, nous sommes profondément déçus que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion d'éliminer l'impôt sur les gains en capital frappant les titres cotés en bourse. Il devrait changer sa politique et éliminer de façon permanente l'impôt sur les gains en capital dans ce cas.

Nous n'avions pas d'impôt sur les gains en capital au Canada jusqu'en 1971. Aucun impôt n'a un effet aussi pernicieux et négatif sur la croissance du capital, des investissements, de la productivité et des emplois d'un bout à l'autre du Canada que l'impôt sur les gains en capital. Il est bien souvent comme une forme de cancer qui s'attaque aux genres d'investissements qui conduiraient à la productivité et à la croissance dont l'économie canadienne a tant besoin. Notre faible dollar canadien montre que cette croissance n'est pas là. Une des raisons qui font que notre dollar est si faible, c'est que nos taux de productivité accusent un retard depuis 1993 par rapport à ceux de nos partenaires commerciaux, particulièrement les États-Unis.

• (1840)

Il y a plusieurs faiblesses dans l'orientation financière globale du gouvernement. L'incapacité de voir la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur axée sur la productivité, la croissance et les occasions d'affaires s'avère vraisemblablement le plus lourd déficit que les Canadiens doivent affronter en matière de leadership. Le gouvernement peut déclarer un excédent budgétaire, mais il accuse un déficit sur toute la ligne au chapitre du leadership.

Les Canadiens paient un prix très élevé parce que le gouvernement n'a ni saisi les occasions d'affaires ni relevé les défis. La faiblesse de notre dollar est vraisemblablement le prix que nous devons payer pour un gouvernement en mode de pilotage automatique depuis huit ans. Notre grand pays risque de partir à la dérive, à moins que le gouvernement ne commence à saisir les occasions au lieu d'esquiver tous les défis qui se présentent en cette période cruciale.

• (1845)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion n^o 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion n° 1 est différé.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote suivant porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): En conséquence, le vote par appel nominal sur la motion n° 2 est reporté.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le prochain vote porte sur la motion n° 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion est donc reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion est donc reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion est donc reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 20. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion est donc reporté.

● (1850)

[Français]

L'hon. David Collette (au nom du ministre des Finances) propose:

Motion n° 22

Que le projet de loi C-49 soit modifié par adjonction, après la ligne 6, page 85, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«22. (1) Le passage de l'alinéa 38a.1) de la même loi précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit:

a.1) le gain en capital imposable d'un contribuable pour une année d'imposition, tiré de la disposition d'un bien, est égal au quart du gain en capital qu'il a réalisé pour l'année à la disposition du bien si, selon le cas:

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux dispositions effectuées après 2001.»

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur la motion n° 22. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote par appel nominal sur la motion n° 22 est différé.

[Traduction]

La Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi. Le vote porte sur la motion n° 1.

● (1910)

[Français]

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 237)

POUR

Députés

Abbott	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Blaikie
Brison	Burton
Cardin	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Fournier	Gagnon (Québec)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Grewal
Guimond	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Jaffier	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lancôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Mackay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Mark
Mayfield	Ménard
Meredith	Moore
Nystrom	Picard (Drummond)
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 71	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Assad
Assadourian	Bagnell
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Ianno
Jackson	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Manley	Marcil
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Peric
Peschisolido	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Reed (Halton)
Regan	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
St-Jacques	St. Denis
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wilfert
Wood — 131	

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
---------------------	---------

Initiatives ministérielles

Augustine	Baker
Beaumier	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Bulte
Caccia	Cauchon
Comuzzi	Desrochers
Gagnon (Champlain)	Guay
Harvard	Hubbard
Jennings	Lalonde
Lavigne	McCormick
Nault	Paquette
Perron	Plamondon
St-Hilaire	Steckle
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 30

● (1915)

[Traduction]

Le Président: Je déclare la motion n° 1 rejetée.

Le prochain vote porte sur la question n° 2.

● (1920)

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne présents ce soir voteront contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non sur cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent sûrement non sur cette motion.

[Traduction]

M. Jay Hill: Monsieur le Président, les députés de la Coalition PC/RD présents ce soir voteront contre la motion.

[Français]

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 238)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allard	Assad
Assadourian	Bagnell
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Godfrey
Goodale	Guarnieri

Harb	Harvard
Harvey	Ianno
Jackson	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Manley	Marcil
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Peric
Peschisolido	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Reed (Halton)
Regan	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
St-Jacques	St. Denis
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wilfert
Wood— 131	

CONTRE

Députés

Abbott	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Blaikie
Brison	Burton
Cardin	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Fournier	Gagnon (Québec)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Grewal
Guimond	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lauctôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Mark
Mayfield	Ménard
Meredith	Moore
Nystrom	Picard (Drummond)
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)

Wayne
White (North Vancouver)
Yelich — 71

White (Langley—Abbotsford)
Williams

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Augustine	Baker
Beaumier	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Bulte
Caccia	Cauchon
Comuzzi	Desrochers
Gagnon (Champlain)	Guay
Harvard	Hubbard
Jennings	Lalonde
Lavigne	McCormick
Nault	Paquette
Perron	Plamondon
St-Hilaire	Steckle
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 30

Le Président: Je déclare la motion n° 2 adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 10.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur cette motion-ci, les députés libéraux votant non.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront en faveur de la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui sur cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD voteront en faveur de la motion.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, les députés de la Coalition appuient la motion.

[Français]

(La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 239)

POUR

Députés

Abbott	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Blaikie
Brisson	Burton
Cardin	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Fourmier	Gagnon (Québec)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Grewal
Guimond	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lanctôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Mark
Mayfield	Ménard

Meredith
Nystrom
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Sauvageau
Skelton
Sorenson
Stinson
Strahl
Wayne
White (North Vancouver)
Yelich — 71

Moore
Picard (Drummond)
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Schmidt
Solberg
Spencer
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
White (Langley—Abbotsford)
Williams

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Assadourian
Assadourian	Bagnell
Bakopanos	Barnes
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Ianno
Jackson	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Manley	Marcil
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Peric
Peschisolido	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Reed (Halton)
Regan	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
St-Jacques	St. Denis

Initiatives ministérielles

Initiatives ministérielles

Stewart
Telegdi
Tirabassi
Torsney
Vanclief
Wappel
Wood— 131

Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Valeri
Volpe
Wilfert

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)
Augustine
Beaumier
Bigras
Brien
Caccia
Comuzzi
Gagnon (Champlain)
Harvard
Jennings
Lavigne
Nault
Perron
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)

Asselin
Baker
Bergeron
Bourgeois
Bulte
Cauchon
Desrochers
Guay
Hubbard
Lalonde
McCormick
Paquette
Plamondon
Steckle
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 30

Le Président: Je déclare la motion n° 10 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 17.

● (1930)

[Français]

(La motion n° 17, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 240)

POUR

Députés

Abbott
Bailey
Benoit
Brisson
Cardin
Clark
Crête
Dalphond-Guiral
Dubé
Duncan
Epp
Fournier
Gauthier
Godin
Guimond
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffér
Laframboise
Lebel
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Mayfield
Meredith
Nystrom
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Sauvageau
Skelton
Sorenson
Stinson
Strahl
Wayne
White (North Vancouver)
Yelich — 71

Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Blaikie
Burton
Chatters
Comartin
Cummins
Doyle
Duceppe
Elley
Forseth
Gagnon (Québec)
Girard-Bujold
Grewal
Hearn
Hinton
Kenney (Calgary Southeast)
Lancôt
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Ménard
Moore
Picard (Drummond)
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Schmidt
Solberg
Spencer
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
White (Langley—Abbotsford)
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Allard
Assadourian
Bakopoulos
Bélanger

Alcock
Assad
Bagnell
Barnes
Bellemare

Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Byrne
Cannis
Carroll
Catterall
Charbonneau
Collenette
Cotler
Cuzner
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Harb
Ianno
Jordan
Karygiannis
Knutson
Laliberte
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Matthews
McGuire
McLellan
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Reed (Halton)
Richardson
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
St. Denis
Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Valeri
Volpe
Wilfert

Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Copps
Cullen
DeVillers
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Fry
Godfrey
Guarnieri
Harvey
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
McTeague
Minna
Murphy
Neville
Owen
Paradis
Peschisolido
Phinney
Pillitteri
Price
Provenzano
Regan
Robillard
Saada
Scherrer
Sgro
St-Jacques
Stewart
Telegdi
Tirabassi
Torsney
Vanclief
Wappel
Wood — 130

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)
Augustine
Beaumier
Bigras
Brien
Caccia
Comuzzi
Gagnon (Champlain)
Harvard

Asselin
Baker
Bergeron
Bourgeois
Bulte
Cauchon
Desrochers
Guay
Hubbard

Initiatives ministérielles

Jennings
Lavigne
Nault
Perron
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)

Lalonde
McCormick
Paquette
Plamondon
Steckle
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 30

Le Président: Je déclare la motion n° 17 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 18.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion n° 17 soit appliqué aux motions n°s 18 et 20.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 18, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 241)

POUR

Députés

Abbott	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Blaikie
Brison	Burton
Cardin	Chatters
Clark	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Fournier	Gagnon (Québec)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Grewal
Guimond	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lancôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Mark
Mayfield	Ménard
Meredith	Moore
Nystrom	Picard (Drummond)
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 71	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Assad
Assadourian	Bagnell
Bakopanos	Barnes
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion

Discepolo	Dromigny
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Godfrey
Goodale	Guarnieri
Harb	Harvey
Ianno	Jackson
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Manley
Marcil	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McCallum
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Reilly	Owen
Pagtakhan	Paradis
Peric	Peschisolido
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Price
Proulx	Provenzano
Reed (Halton)	Regan
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	St-Jacques
St. Denis	Stewart
Szabo	Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Valeri	Vanclicf
Volpe	Wappel
Wilfert	Wood — 130

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Augustine	Baker
Beaumier	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Bulte
Caccia	Cauchon
Comuzzi	Desrochers
Gagnon (Champlain)	Guay
Harvard	Hubbard
Jennings	Lalonde
Lavigne	McCormick
Nault	Paquette
Perron	Plamondon
St-Hilaire	Steckle
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 30

(La motion n° 20, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*Initiatives ministérielles**(Vote n° 242)***POUR**

Députés

Abbott
Bailey
Benoit
Brisson
Cardin
Clark
Crête
Dalphond-Guiral
Dubé
Duncan
Epp
Fournier
Gauthier
Godin
Guimond
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Laframboise
Lebel
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Mayfield
Meredith
Nystrom
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Sauvageau
Skelton
Sorenson
Stinson
Strahl
Wayne
White (North Vancouver)
Yelich — 71

Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Blaikie
Burton
Chatters
Comartin
Cummins
Doyle
Duceppe
Elley
Forseth
Gagnon (Québec)
Girard-Bujold
Grewal
Hearn
Hinton
Kenney (Calgary Southeast)
Lancôt
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Ménard
Moore
Picard (Drummond)
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Schmidt
Solberg
Spencer
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
White (Langley—Abbotsford)
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Allard
Assadourian
Bakopanos
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Byrne
Cannis
Carroll
Catterall
Charbonneau
Collenette
Cotler
Cuzner
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Harb
Ianno
Jordan
Karygiannis
Knutson
Laliberte
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Matthews
McGuire
McLellan
Mills (Toronto—Danforth)

Alcock
Assad
Bagnell
Barnes
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Copps
Cullen
DeVillers
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Fry
Godfrey
Guarnieri
Harvey
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
McTeague
Minna

Mitchell
Myers
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Reed (Halton)
Richardson
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
St. Denis
Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Valeri
Volpe
Wilfert

Murphy
Neville
Owen
Paradis
Peschisolido
Phinney
Pillitteri
Price
Provenzano
Regan
Robillard
Saada
Scherrer
Sgro
St-Jacques
Stewart
Telegdi
Tirabassi
Torsney
Vanclief
Wappel
Wood — 130

PAIRÉS

Députés

Anderson (Victoria)
Augustine
Beaumier
Bigras
Brien
Caccia
Comuzzi
Gagnon (Champlain)
Harvard
Jennings
Lavigne
Nault
Perron
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)

Asselin
Baker
Bergeron
Bourgeois
Bulte
Cauchon
Desrochers
Guay
Hubbard
Lalonde
McCormick
Paquette
Plamondon
Steckle
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 30

Le Président: Je déclare les motions n^{os} 18 et 20 rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n° 22.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense que tous les partis à la Chambre ont l'intention de voter en faveur de cette motion. Je vous propose de demander le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 22, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n° 243)***POUR**

Députés

Abbott
Alcock
Assad
Assadourian
Bagnell
Bakopanos
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Bertrand
Binet
Blondin-Andrew
Boudria
Brisson
Bryden
Byrne
Cannis

Adams
Allard
Assadourian
Bagnell
Bakopanos
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Bradshaw
Brown
Burton
Calder
Caplan

Initiatives ministérielles

Cardin	Carroll
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Clark
Coderre	Collenette
Comartin	Copps
Cotler	Crête
Cullen	Cummins
Cuzner	Dalphond-Guiral
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé
Duceppe	Duncan
Duplain	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Eyking
Farrar	Finlay
Folco	Fontana
Forsyth	Fournier
Fry	Gagnon (Québec)
Galloway	Gauthier
Girard-Bujold	Godfrey
Godin	Goodale
Grewal	Guarnieri
Guimond	Harb
Harvey	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Ianno	Jackson
Jaffer	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Laliberte
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Manley
Marceau	Marcil
Mark	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	Mayfield
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Meredith	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Neville
Nystrom	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Peric
Peschisolido	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Price
Proulx	Provenzano
Rajotte	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Jacques
St. Denis	Stewart
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault (Saint-Lambert)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood
Yelich — 201	

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés	
Anderson (Victoria)	Asselin
Augustine	Baker
Beaumier	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Bulte
Caccia	Cauchon
Comuzzi	Desrochers
Gagnon (Champlain)	Guay
Harvard	Hubbard
Jennings	Lalonde
Lavigne	McCormick
Nault	Paquette
Perron	Plamondon
St-Hilaire	Steckle
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 30

Le Président: Je déclare la motion n° 22 adoptée.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.) propose: Que le projet de loi, modifié, soit agréé avec un autre amendement.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a accord pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente, à l'exception du député de Glengarry—Prescott—Russell, soient considérés comme ayant voté sur cette motion-ci, les libéraux votant oui.

Le Président: Je crois comprendre qu'il faudra compter le député de Glengarry—Prescott—Russell, le ministre des Travaux publics. Est-ce d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne s'opposent à la motion. Nous estimons qu'il s'agit d'une ponction fiscale, pas d'un allègement.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. Jay Hill: Monsieur le Président, il est certain que les députés de la coalition qui sont présents s'opposent à la motion.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 244)

POUR

Députés	
Adams	Alcock
Allard	Assad
Assadourian	Bagnell
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden

Initiatives ministérielles

Byrne	Calder	Benoit	Blaikie
Cannis	Caplan	Brisson	Burton
Carroll	Castonguay	Cardin	Chatters
Catterall	Chamberlain	Clark	Comartin
Charbonneau	Coderre	Crête	Cummins
Collenette	Copps	Dalphond-Guiral	Doyle
Cotler	Cullen	Dubé	Duceppe
Cuzner	DeVillers	Duncan	Elley
Dhaliwal	Dion	Epp	Forsyth
Discepola	Dromisky	Fournier	Gagnon (Québec)
Drouin	Duplain	Gauthier	Girard-Bujold
Easter	Eggleton	Godin	Grewal
Eyking	Farrah	Guimond	Hearn
Finlay	Folco	Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Fontana	Fry	Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Galloway	Godfrey	Laframboise	Lanctôt
Goodale	Guarnieri	Lebel	Lill
Harb	Harvey	Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Ianno	Jackson	Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Jordan	Karetak-Lindell	Marceau	Mark
Karygiannis	Kilgour (Edmonton Southeast)	Mayfield	Ménard
Knutson	Kraft Sloan	Meredith	Moore
Laliberte	Lastewka	Nystrom	Picard (Drummond)
LeBlanc	Lee	Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Leung	Lincoln	Reynolds	Ritz
Longfield	MacAulay	Rocheleau	Roy
Macklin	Mahoney	Sauvageau	Schmidt
Malhi	Manley	Skelton	Solberg
Marcil	Martin (LaSalle—Émard)	Sorenson	Spencer
Matthews	McCallum	Stinson	Stoffer
McGuire	McKay (Scarborough East)	Strahl	Thompson (Wild Rose)
McLellan	McTeague	Wayne	White (Langley—Abbotsford)
Mills (Toronto—Danforth)	Minna	White (North Vancouver)	Williams
Mitchell	Murphy	Yelich — 71	
Myers	Neville		
O'Reilly	Owen		
Pagtakhan	Paradis		
Peric	Peschisolido		
Pettigrew	Phinney		
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri		
Pratt	Price	Anderson (Victoria)	
Proulx	Provenzano	Augustine	
Reed (Halton)	Regan	Beaumier	
Richardson	Robillard	Bigras	
Rock	Saada	Brien	
Savoy	Scherrer	Caccia	
Scott	Sgro	Comuzzi	
Shepherd	St-Jacques	Gagnon (Champlain)	
St. Denis	Stewart	Harvard	
Szabo	Telegdi	Jennings	
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi	Lavigne	
Tonks	Torsney	Nault	
Valeri	Vanclief	Perron	
Volpe	Wappel	St-Hilaire	
Wilfert	Wood — 130	Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	

PAIRÉS

Députés

Asselin
Baker
Bergeron
Bourgeois
Bulte
Cauchon
Desrochers
Guay
Hubbard
Lalonde
McCormick
Paquette
Plamondon
Steckle
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) — 30

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 19 h 34, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 34.)

CONTRE

Députés

Abbott	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 11 mars 2002

Les travaux de la Chambre			
Le Président	9441		
Recours au Règlement			
La motion du jour désigné			
M. White (Langley—Abbotsford)	9441		
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
Loi sur l'observation de deux minutes de silence le jour du Souvenir			
M. Kenney	9441		
Projet de loi C-297. Deuxième lecture	9441		
M. Wood	9443		
M. Bachand (Saint-Jean)	9444		
M. Stoffer	9445		
M. Hearn	9446		
M. Kenney	9446		
Suspension de la séance			
Suspension de la séance à 11 h 54	9447		
Reprise de la séance			
Reprise de la séance à 12 h 4	9447		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi d'exécution du budget de 2001			
Projet de loi C-49. Étape du rapport	9447		
Projet de loi C-49 — Motion d'attribution de temps			
M. Goodale	9447		
Motion	9447		
M. Kenney	9448		
M. McCallum (Markham)	9448		
M. Loubier	9448		
M. Nystrom	9449		
M. Brison	9449		
M. Penson	9450		
M. Epp	9450		
Mme Meredith	9450		
M. Nystrom	9451		
M. Moore	9451		
M. Keddy	9452		
M. Kenney	9452		
M. Kilger	9453		
Adoption de la motion	9454		
Étape du rapport			
Projet de loi C-49. Étape du rapport	9454		
M. Epp	9454		
M. Mills (Toronto—Danforth)	9455		
M. Loubier	9455		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Le terrorisme			
M. Cotler	9457		
Les armes à feu			
M. Mayfield	9457		
Jeunesse J'écoute			
M. Godfrey	9457		
Les Jeux paralympiques d'hiver de 2002			
Mme Bennett	9457		
Les Rendez-vous de la Francophonie			
M. Duplain	9457		
Le Gala des Olivier			
Mme Gagnon (Québec)	9458		
Les Jeux paralympiques d'hiver			
M. Nystrom	9458		
La recherche et le développement			
M. Peric	9458		
Le bois d'oeuvre			
M. Keddy	9458		
Les affaires autochtones			
M. Burton	9458		
Le Jour du Commonwealth			
Mme Barnes	9459		
Le terrorisme			
M. Guimond	9459		
Le Jour du Commonwealth			
M. Binet	9459		
Benoît Lécuyer			
M. Reid	9459		
Le terrorisme			
Mme Wayne	9459		
Les Radio Music Awards			
M. Cuzner	9459		
La recherche et le développement			
M. Rajotte	9460		
Les événements du 11 septembre			
Le Président	9460		
QUESTIONS ORALES			
Le bois d'oeuvre			
M. Reynolds	9460		
M. Pettigrew	9460		
M. Reynolds	9460		
M. Pettigrew	9460		
M. Reynolds	9460		
M. Pettigrew	9461		
M. Duncan	9461		
M. Chrétien	9461		
M. Duncan	9461		
M. Pettigrew	9461		
La fiscalité			
M. Duceppe	9461		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9461		
M. Duceppe	9461		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9461		
M. Loubier	9461		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9462		

M. Loubier	9462		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9462		
L'industrie sidérurgique			
M. Blaikie	9462		
M. Pettigrew	9462		
M. Blaikie	9462		
M. Pettigrew	9462		
Le bois d'oeuvre			
M. Clark	9462		
M. Chrétien	9462		
M. Clark	9462		
M. Chrétien	9462		
Le terrorisme			
M. Solberg	9462		
M. Chrétien	9463		
M. Solberg	9463		
M. Chrétien	9463		
La fiscalité			
Mme Picard	9463		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9463		
Mme Picard	9463		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9463		
Groupaction Marketing			
M. Jaffer	9463		
M. Boudria	9463		
M. Jaffer	9463		
M. Boudria	9464		
Le Moyen-Orient			
M. Rocheleau	9464		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	9464		
M. Rocheleau	9464		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	9464		
La recherche et le développement			
M. Merrifield	9464		
Mme McLellan	9464		
M. Merrifield	9464		
Mme McLellan	9464		
L'immigration			
Mme Neville	9464		
M. Coderre	9464		
L'environnement			
M. Comartin	9465		
M. Thibault	9465		
M. Comartin	9465		
M. Thibault	9465		
La santé			
M. Strahl	9465		
M. Rock	9465		
M. Strahl	9465		
M. Rock	9465		
Les affaires étrangères			
M. Kenney	9465		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	9466		
M. Kenney	9466		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	9466		
		Groupaction Marketing	
		M. Lebel	9466
		M. Boudria	9466
		M. Lebel	9466
		M. Boudria	9466
		Le Zimbabwe	
		M. Lunn	9466
		M. Chrétien	9466
		M. Lunn	9466
		M. Chrétien	9467
		Les personnes handicapées	
		M. Godfrey	9467
		Mme Blondin-Andrew	9467
		Le protocole de Kyoto	
		M. Chatters	9467
		M. Dhaliwal	9467
		L'assurance-emploi	
		M. Crête	9467
		Mme Stewart	9467
		L'immigration	
		M. Hill (Prince George—Peace River)	9467
		M. Coderre	9467
		Les anciens combattants	
		M. Dromisky	9467
		M. Pagtakhan	9468
		Le protocole de Kyoto	
		M. Chatters	9468
		M. Dhaliwal	9468
		Les infrastructures routières	
		M. Laframboise	9468
		M. Manley	9468
		Les subventions et contributions	
		M. Blaikie	9468
		M. Boudria	9468
		La santé	
		M. Clark	9468
		Mme McLellan	9468
		Présence à la tribune	
		Le Président	9468
		Question de privilège	
		Le ministre des Transports	
		M. Collenette	9469
		M. Moore	9470
		AFFAIRES COURANTES	
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Regan	9471
		Les comités de la Chambre	
		Finances	
		Mme Barnes	9471
		Pétitions	
		Le terrorisme	
		M. Crête	9471
		M. Fournier	9471

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**